Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 3 novembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**23 octobre 2025**	
Date d'affichage	**23 octobre 2025**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**23**
	Votants	**29**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP et Stéphanie MARIE **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO et Arnaud BELLOUARD **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Pascal ESNOUF, Martine LHERMENIER, Stéphanie MARIE, Sonia CANTELOUP et Jean-Paul GAUCHARD.
Absents excusés : Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO et Arnaud BELLOUARD.
Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Sonia CANTELOUP.

N° 2025-094 – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) constitue un partenaire institutionnel essentiel pour la mise en œuvre de l'action municipale en direction des enfants, des familles et des habitants de la commune. La CAF du Calvados soutient ainsi les services et actions mises en place par la Ville d'Ifs en matière notamment d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, relais petite enfance/guichet unique), d'accueils éducatifs des enfants et des jeunes sur les temps périscolaires et extrascolaires (Accueils Collectifs de Mineurs, Projet Jeunes,…), d'animation de la vie sociale (centre socioculturel Atelier 860), de soutien à la parentalité,…

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un dispositif contractuel global formalisant l'ensemble du partenariat entre une CAF et une collectivité, tous secteurs d'interventions confondus. Cette contractualisation repose ainsi sur une démarche stratégique partenariale d'ensemble, cohérente avec les différents schémas départementaux existants, qui se décline en objectifs et engagements de la CAF et de la collectivité sur plusieurs années. Elle a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et aux habitants. Celui-ci est basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et la collectivité, qui permet de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle favorise ainsi notamment le développement et l'adaptation des services, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. En fonction des besoins identifiés localement, elle peut être amenée à couvrir des champs d'interventions multiples tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, etc.

De surcroît, tel que prévu par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, les communes ont à charge d'exercer une nouvelle compétence relative au service public de la petite enfance (SPPE). La collectivité s'est à ce titre vu confier un rôle « d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant », pour lequel elle peut s'appuyer sur la CTG. La collectivité est en effet dispensée de la réalisation spécifique du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (nécessaire pour les communes de plus de 10 000 habitants) dès lors que le contenu des volets Petite Enfance et Parentalité de la CTG est ajusté aux attendus définis, dans le cadre du décret n°2025-253 du 20 mars 2025, pour ce schéma pluriannuel.

La précédente Convention Territoriale Globale signée entre la Ville d'Ifs et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados couvrait la période 2022-2025. Du fait de l'arrivée à échéance de celle-ci, un travail d'élaboration d'une nouvelle CTG a été mené pour définir un projet social de territoire pour la période 2026-2030. A partir des besoins et enjeux identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé, le plan d'actions relatif à ce projet de territoire a pu être défini sur la base des axes prioritaires et orientations suivants :

- Axe 1 : PETITE ENFANCE : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Axe 2 : ENFANCE – JEUNESSE : Garantir un accès équitable aux activités éducatives, culturelles et sportives favorisant la réussite et l'épanouissement des enfants et adolescents ;
- Axe 3 : LOGEMENT : Renforcer le partenariat local pour soutenir l'accès et la vie dans le logement ;
- Axe 4 : ACCÈS AUX DROITS : Renforcer le partenariat local pour faciliter l'accès effectif des Ifois à leurs droits par l'information, l'accompagnement et le soutien dans les démarches ;
- Axe 5 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : Renforcer la solidarité et la création de lien social par le soutien et l'organisation de temps et d'espaces favorisant la participation des habitants ;
- Axe 6 : PARENTALITÉ : Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives par des actions de proximité, de prévention et d'accompagnement ;
- Axe 7 : SANTÉ, BIEN-ÊTRE : Participer à l'amélioration de la santé des Ifois en favorisant le développement d'actions de prévention et d'accès aux soins ;
- Axe 8 : JEUNES ADULTES : Soutenir et accompagner les parcours de transition des jeunes adultes vers leur autonomie.

La mise en œuvre de ce projet de territoire suppose un pilotage dédié ainsi qu'une coordination renforcée qui est assuré par un chargé de coopération CTG.

D'un point de vue financier, la CTG confirme le soutien de la CAF à l'offre de services mise en œuvre par la Ville sur les champs concernés ; ainsi, en complément des aides individuelles versées par la CAF aux allocataires ifois, celle-ci soutient financièrement la Ville d'Ifs par le biais de « bonus territoire » versés en complément des prestations de service « de base » alloués pour les services concernés.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados la Convention Territoriale Globale d'Ifs pour la période 2026-2030.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU le Code de la Sécurité Sociale ;
VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;
VU le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L.214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;
VU la Convention d'Objectifs de Gestion de la branche Famille de la Sécurité Sociale pour la période 2023-2027 ;
VU la Convention Territoriale Globale (CTG) 2017-2021 signée le 20 septembre 2017 entre la Ville d'Ifs et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados ;
VU la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 signée le 8 novembre 2022 entre la Ville d'Ifs et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados ;
VU le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030 ;
VU l'avis de la commission élargie d'Ifs réunie le 8 septembre 2025 ;
VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 29 octobre 2025 ;

CONSIDERANT que la CTG repose sur une démarche stratégique partenariale formalisant les objectifs et engagements d'une CAF et d'une collectivité en faveur d'un projet global de territoire, défini à partir d'un diagnostic partagé identifiant les besoins et problématiques du territoire, visant notamment le maintien et le développement des services aux habitants et aux familles ;

CONSIDERANT que la Ville d'Ifs a compétence en matière de service public de la petite enfance et que, sa population étant supérieure à 10 000 habitants, elle est dans ce cadre « autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant » ;

CONSIDERANT que, dès lors que le contenu de la CTG (sur ses volets relatifs à la petite enfance et à la parentalité) est adapté aux attendus définis dans le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 pour le schéma pluriannuel de maintien et de

développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, la collectivité « autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant » est dispensée de l'élaboration de ce schéma ;

CONSIDERANT que la CTG signée entre la Ville et la CAF du Calvados pour la période 2022-2025 arrivera à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que la Ville d'Ifs est dotée d'équipements et services soutenus par la CAF du Calvados au vu des réponses qu'ils apportent aux besoins des habitants et des familles, notamment en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse-jeunes adultes, de parentalité, d'animation de la vie sociale, d'accès aux droits, de logement, de santé/bien-être ;

CONSIDERANT que, dans le projet de CTG pour la période 2026-2030, les enjeux identifiés, sur la base du diagnostic partagé, reposent sur les axes et orientations prioritaires suivants :

- Axe 1 : PETITE ENFANCE : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Axe 2 : ENFANCE – JEUNESSE : Garantir un accès équitable aux activités éducatives, culturelles et sportives favorisant la réussite et l'épanouissement des enfants et adolescents ;
- Axe 3 : LOGEMENT : Renforcer le partenariat local pour soutenir l'accès et la vie dans le logement ;
- Axe 4 : ACCÈS AUX DROITS : Renforcer le partenariat local pour faciliter l'accès effectif des Ifois à leurs droits par l'information, l'accompagnement et le soutien dans les démarches ;
- Axe 5 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : Renforcer la solidarité et la création de lien social par le soutien et l'organisation de temps et d'espaces favorisant la participation des habitants ;
- Axe 6 : PARENTALITÉ : Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives par des actions de proximité, de prévention et d'accompagnement ;
- Axe 7 : SANTÉ, BIEN-ÊTRE : Participer à l'amélioration de la santé des Ifois en favorisant le développement d'actions de prévention et d'accès aux soins ;
- Axe 8 : JEUNES ADULTES : Soutenir et accompagner les parcours de transition des jeunes adultes vers leur autonomie.

CONSIDERANT le plan d'actions qui en découle ainsi que les modalités de pilotage et de coordination définies ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la CAF du Calvados la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2030, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ifs, le 3 novembre 2025

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 5/11/2025

Affichée le : 5/11/2025

Acte à classer

2025-094

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-11-05T09-43-45.00 (MI265052421)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20251105-2025-094-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados

Date de décision : 05/11/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-094.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

4a. CTG VF.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **05/11/25** à **08:55**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **05/11/25** à **09:43**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **05/11/25** à **09:49**	

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales du Calvados représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Guilbert et par son Directeur, Madame Harley, dûment autorisés à signer la présente convention ;

  Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Ifs représentée par son maire, Monsieur Patard-Legendre, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
  Ci-après dénommé « la commune de Ifs »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Calvados en date du 4 novembre 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'IFS en date du 3 novembre figurant en annexe 6 de la présente convention.

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;

- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté…

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du

conseil d'administration de la (Caf) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la Ctg pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la Ctg répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la Ctg de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

Les caractéristiques territoriales suivantes : La Ville a connu une croissance exponentielle du nombre de ses habitants entre 1901 et 1999 passant de 566 à 9 208. Depuis, bien qu'en constante évolution, le nombre d'habitants tend à se stabiliser. Ainsi le dernier décompte de la population enregistré en 2022 recense 12 097 habitants soit une augmentation de 0.96% par rapport à 2021.

La commune d'Ifs se caractérise par une population relativement jeune (38.6% de moins de 30 ans) mais confrontée à une évolution démographique contrastée : baisse de la natalité, vieillissement progressif et hausse notable des familles monoparentales (+37% depuis 2011).

Sur le plan social, la commune compte 2 646 foyers allocataires (51% de couverture), dont 28% à bas revenus, proportion légèrement supérieure à la moyenne départementale. Le taux de pauvreté atteint 14% et près d'un tiers des enfants allocataires vit dans un foyer à bas revenus.

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

Le diagnostic met en évidence une offre étoffée et diversifiée de services portée conjointement par la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales et leurs partenaires, en particulier autour de plusieurs axes : la Petite Enfance (94 places d'accueil collectif privé et public, 219 places en assistantes maternelles, mais une baisse du nombre de professionnelles), l'enfance et la jeunesse (près de 1853 enfants et jeunes de 4 à 14 ans, 40% des 3-17 ans fréquentent les ACM extrascolaires) et les jeunes adultes 40 jeunes accueilli à l'Accueil Jeune Adulte en 2023, un public encore très dépendant du foyer parental.

L'action municipale et partenariale en faveur de la parentalité s'est renforcée à travers les dispositifs REAAP/FNP et des initiatives innovantes comme « Passeurs d'Eveil », touchant près de 190 familles en 2024. Parallèlement, les besoins en logement demeurent élevés comme sur l'ensemble du territoire intercommunal : près de 951 demandes enregistrées en 2024 pour la seule commune, avec un délai moyen d'attente de 24 mois pour accéder au logement social.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : La petite enfance, l'enfance et la jeunesse, les jeunes adultes, l'accès aux droits, le logement, la santé et le bien-être, l'animation de la vie sociale, la parentalité *;*

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Calvados et la commune

d'IFS souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4, 5, 6 et 7).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune *concernent* ….

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :

- Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- À la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

  La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :

- Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;

- L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :

- Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
- L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :

- Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
- L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
- L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :

- L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
- La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :

- La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
- Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :

- Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
- La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :

- L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
- L'animation de la vie sociale des territoires ;
- L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les communes ou leurs EPCI sont, depuis le 1er janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant[1] (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO ***:***
  - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
  - **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
  - **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
  - **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein

[1] Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026**.

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- Le diagnostic de territoire (Annexe 1) ;
- La liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- Le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- Les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les objectifs conjoints sont :

PETITE ENFANCE. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :

- Maintenir et développer les modes d'accueil ;
- Maintenir une attention spécifique à l'égard des familles rencontrant des difficultés sociales, économiques, de santé dans leur accès aux modes d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans ;
- Consolider la qualité des accueils des enfants de moins de 3 ans sur le territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents sur les différents modes de garde du territoire.

ENFANCE – JEUNESSE. Garantir un accès équitable aux activités éducatives, culturelles et sportives favorisant la réussite et l'épanouissement des enfants et adolescents.

LOGEMENT. Renforcer le partenariat local pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement

ACCÈS AUX DROITS. Renforcer le partenariat local pour faciliter l'accès effectif des Ifois à leurs droits par l'information, l'accompagnement et le soutien dans les démarches.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE. Renforcer la solidarité et la création de lien social par le soutien et l'organisation de temps et d'espaces favorisant la participation des habitants.

PARENTALITÉ. Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives par des actions de proximité, de prévention et d'accompagnement

SANTÉ, BIEN -ÊTRE. Participer à l'amélioration de la santé des Ifois en favorisant le développement d'actions de prévention et d'accès aux soins

JEUNES ADULTES. Soutenir et accompagner les parcours de transition des jeunes adultes vers leur autonomie

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par la Caf du Calvados et la Ville d'Ifs** pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf du Calvados et la commune de Ifs s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.
Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf (un administrateur, un représentant de la direction, le conseiller technique territorial référent et un ou plusieurs collaborateurs thématiques (logement, accès aux droits, animation de la vie sociale…)) et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune. Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité ;

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET ÉVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative, structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'actions
Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :
- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)
Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :
- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du comité de pilotage Ctg et avec l'aide de la Caf, la chargée de coopération conduit l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :
- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au

CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à ……Le……..20

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf		La commune d'IFS
Le Directeur	Le Président	Le Maire

SOMMAIRE ANNEXE

ANNEXE 1 – Diagnostic de territoire p 15

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services p 64

ANNEXE 3 – Plan d'actions 2026 -2030 p 66

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel p 88

ANNEXE 5 – Evaluation p 89

ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de IFS p 90

ANNEXE 7 – Financier p 91

ANNEXE 8 – Outil de suivi p 92

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Synthèse diagnostic

La commune d'Ifs, se caractérise par une population relativement jeune (38,6 % de moins de 30 ans) mais confrontée à une évolution démographique contrastée : baisse de la natalité, vieillissement progressif et hausse notable des familles monoparentales (+37 % depuis 2011). Cette diversité sociologique pose des enjeux d'accompagnement différenciés, allant du soutien à la parentalité précoce jusqu'à l'accès des jeunes adultes à l'autonomie.

Le diagnostic met en évidence une offre étoffée et diversifiée de services, portée conjointement par la Ville d'Ifs, la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et leurs partenaires, en particulier autour de plusieurs axes : la petite enfance (94 places d'accueil collectif, 219 places en assistantes maternelles, mais une baisse du nombre de professionnelles), l'enfance et la jeunesse (près de 1 853 enfants et jeunes de 4 à 14 ans, 40 % des 3–17 ans fréquentant les ACM extrascolaires), et les jeunes adultes (40 jeunes accueillis à l'Accueil Jeunes Adultes en 2023, un public encore très dépendant du foyer parental).

L'action municipale et partenariale en faveur de la parentalité s'est renforcée à travers les dispositifs REAAP/FNP[2] et des initiatives innovantes comme « Passeurs d'éveil » (touchant près de 190 familles en 2024). Parallèlement, les besoins en logement demeurent élevés comme sur l'ensemble du territoire intercommunal : près de 951 demandes enregistrées en 2024 pour la seule commune, avec un délai moyen d'attente de 24 mois pour accéder au logement social.

Sur le plan social, la commune compte 2 646 foyers allocataires (51 % de couverture), dont 28 % à bas revenus, proportion légèrement supérieure à la moyenne départementale. Le taux de pauvreté atteint 14 %, et près d'un tiers des enfants allocataires vit dans un foyer à bas revenus. Ces données confirment la nécessité d'un accompagnement global, intégrant santé, accès aux droits et insertion.

Dans ce contexte, le partenariat Ville–CAF constitue un levier majeur pour répondre aux besoins croissants et hétérogènes des familles, des enfants et des jeunes, tout en renforçant la cohésion sociale et l'accès aux services. Les enjeux identifiés portent sur le soutien aux familles et notamment les familles monoparentales, le développement de solutions adaptées de garde et d'animation, l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, le renforcement du lien social et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

[2] REAAP : Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents - FNP : Fond National Parentalité

Présentation du territoire

Sixième ville du département du Calvados en nombre d'habitants (12 097 en 2022), Ifs se situe au sud de la ville de Caen. Elle est la troisième commune de la Communauté Urbaine de Caen la mer qui en comprend 48.

La ville d'Ifs s'étend sur 9.1 km² avec une densité d'environ 1 322 habitants par km², Ifs a connu une forte augmentation de sa population entre les années 1980 et 2000 même si cette augmentation tend désormais à se stabiliser.

La ville occupe une situation stratégique de « porte d'entrée » Sud de l'agglomération caennaise, à la croisée du boulevard périphérique reliant les autoroutes A 13 et A 84 et de la RN 188 prolongeant l'A88. Ifs est inscrite au cœur d'une organisation urbaine intercommunale en pleine mutation et s'intègre également dans l'organisation des quartiers sud de la ville de Caen puisqu'elle est contigüe des quartiers de la Grâce-de-Dieu au nord et de la Guérinière à l'est reconnus comme Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Dans sa partie ouest, le territoire est en lien direct avec les zones d'activité économique et d'habitat d'intérêt communautaire de Fleury-sur-Orne en plein développement. Avec la proximité notamment de la Côte de Nacre et de la Côte Fleurie, des plages du Débarquement, du Mémorial pour la Paix, du Château de Caen et des Abbayes aux Dames et aux Hommes, la ville d'Ifs se situe également au cœur d'une région riche d'un patrimoine culturel, historique et naturel diversifié.

A Ifs, les quartiers de la Plaine et du Hoguet (situés au nord de la commune dans la continuité des quartiers sud de Caen, Grâce de Dieu et Guérinière) ainsi que le quartier du Bourg (au sud du territoire communal) connaissent une étape d'urbanisation conséquente depuis les années 1970-1980. Le quartier d'Ifs Bras (à l'est) demeure, quant à lui, un hameau rural, regroupant quelques centaines d'habitants dans la continuité de la zone d'activité Object 'Ifs Sud.

En 5 ans, la commune a réalisé et/ou réhabilité de nouveaux équipements témoignant d'une adaptation à ce dynamisme démographique : le Parc Archéo (un espace vert de 1.7 hectare en plein cœur d'Ifs Plaine valorisant le patrimoine historique du site), le gymnase Alice Milliat, une extension du Skate Park, le Centre Pénitentiaire Caen-Ifs, la réhabilitation des écoles de la partie Bourg et de la résidence autonomie,...

LES QUARTIERS

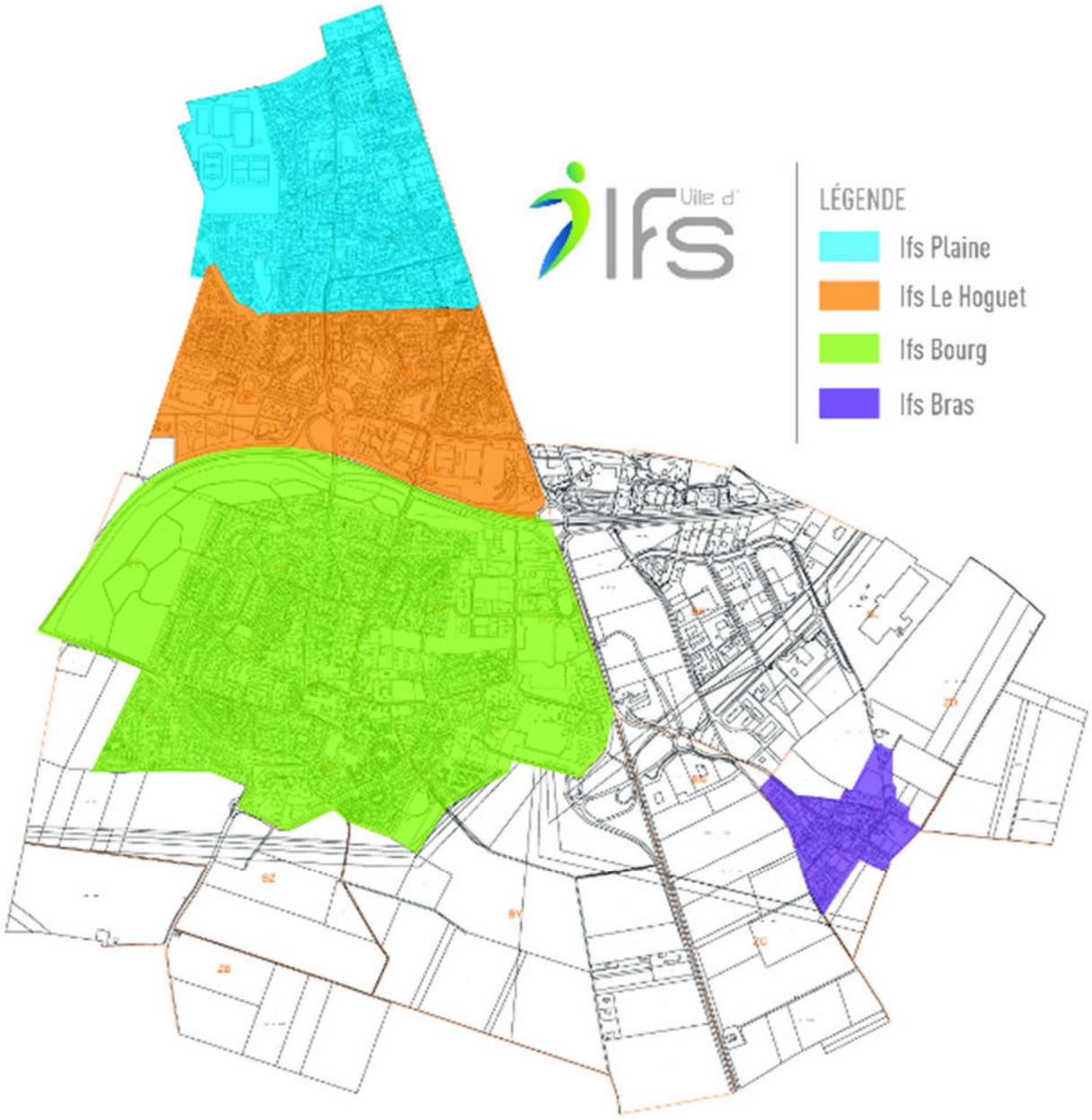

I. Données socio-démographiques sur le territoire

a. Population générale

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS

La Ville a connu une croissance exponentielle du nombre de ses habitants passant de 566 à 9 208 entre 1901 et 1999. Depuis, bien qu'en constante évolution, le nombre d'habitants tend à se stabiliser. Ainsi, le dernier décompte de la population enregistré en 2022 recense 12 097 habitants soit une augmentation de 0,96 % par rapport à 2021.

L'évolution du solde naturel est de + 0,3 % pour la période 2016-2022 alors qu'il était de + 0,6 % par an pour la période 2011 - 2016 et de 1,1 % entre la période 2006 - 2011. (Source INSEE). Bien que cela reste supérieur au département du Calvados (- 0,1 % pour la période 2016 - 2022 et + 0,2 % pour la période 2011 - 2016), cela confirme ainsi l'effet de ralentissement de la croissance du nombre d'habitants.

STRUCTURE DE LA POPULATION

Même si la part des 75 ans et + corresponde à la tranche d'âge la moins peuplée, elle représente la plus grande augmentation de la population communale sur la période 2008 - 2021 (+ 61,18 %). Par ailleurs, la part des 60 ans et + suit la tendance de l'augmentation nationale : 24 % de la population totale (21,5 % en 2018).

Toutefois, la population Ifoise reste relativement jeune : 38,6 % de sa population a moins de 30 ans et la part des 15 à 29 ans en 2022 représente 18,9 % de la population totale alors qu'elle est de 17,1 % pour le département du Calvados.

	2008	2013	2018	2021	Evolution 2008 - 2021
Ensemble	10 822	11 500	11 567	11 981	+ 10,70 %
0 à 14 ans	2 338	2 361	2 254	2 190	- 6,33 %
15 à 29 ans	2 218	2 320	2 264	2 540	+ 14,51 %
30 à 44 ans	2 306	2 389	2 207	2 168	- 5,98 %
45 à 59 ans	2 081	2 093	2 151	2 266	+ 8,88 %
60 à 74 ans	1 272	1 391	1 729	1 837	+ 44,41 %
75 ans ou plus	608	946	962	980	+ 61,18 %

Source INSEE

COMPOSITION DES MÉNAGES

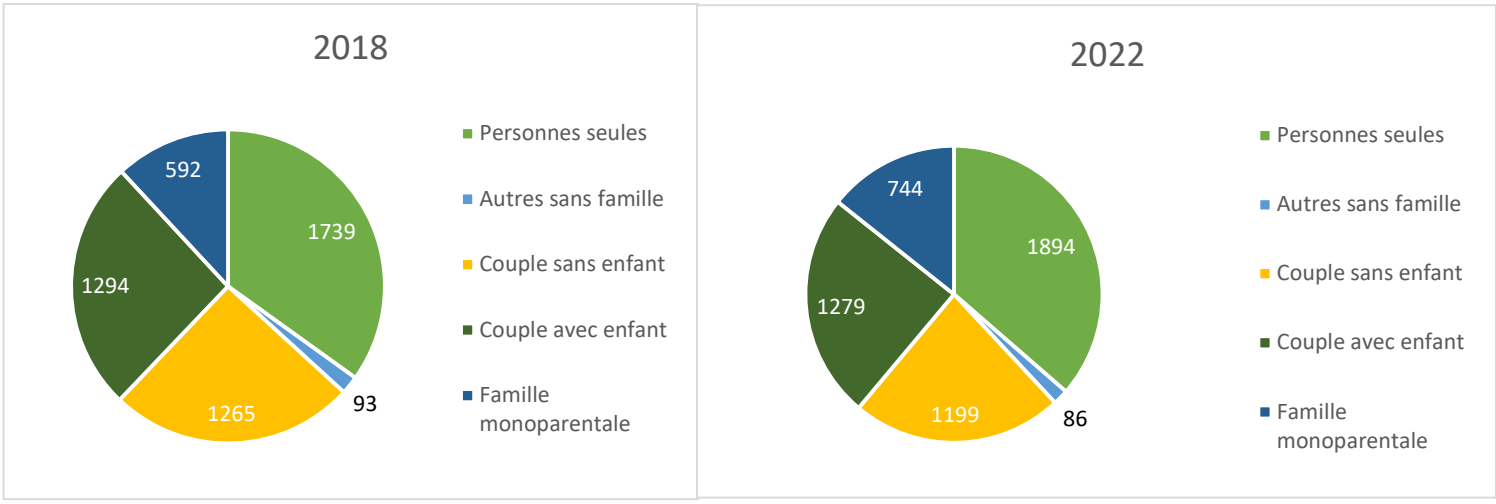

Source : INSEE

En 2022, la composition des ménages reste globalement la même qu'en 2018, ce sont les personnes seules et les couples avec enfants qui sont majoritaires (cf. ci-dessus). A noter, la forte augmentation des ménages de familles monoparentales (+ 19,38 %), des personnes seules (+ 14,20 %) et des ménages sans familles (+ 46,15 %) (cf. ci-dessous). La forte augmentation concernant les ménages sans familles s'explique probablement par la construction et l'ouverture d'une résidence étudiante de 106 logements sur la commune en 2016. En 2022, les ménages de familles monoparentales[3] représentent 14,3 % des ménages soit 2 031 personnes.

	Evolution 2010-2015	Evolution 2015-2021
Nombre de ménage d'une personne	23,42 %	14,20 %
• Hommes seuls	20,86 %	13,02 %
• Femmes seules	25,16 %	15,07 %
• Autres ménages sans familles (foyer de travailleurs, maison de retraite, résidence universitaire, établissement pénitentiaire, sans abri)	- 17 %	46,15 %
Ménage avec famille(s) dont la famille principale est	- 1,86 %	2,69 %
• Un couple sans enfant	- 5,24 %	2,9 %
• Un couple avec enfant (s)	- 5,11 %	- 4,66 %
• Une famille monoparentale	15,97 %	19,38 %
Ensemble	4,87 %	7,14 %

Source : INSEE

[3] L'INSEE distingue les ménages des familles monoparentales et les familles monoparentales.
Ménage de familles monoparentales = 1 logement où réside une famille monoparentale. Un ménage peut contenir plusieurs familles.
Famille monoparentale = une structure familiale (parent + enfant(s))

Parmi les personnes « vivants seules », ce sont les personnes de 80 ans et + qui sont le plus représentées en 2022. Nous notons tout de même une forte augmentation des personnes de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans vivants seuls sur la période 2016-2022.

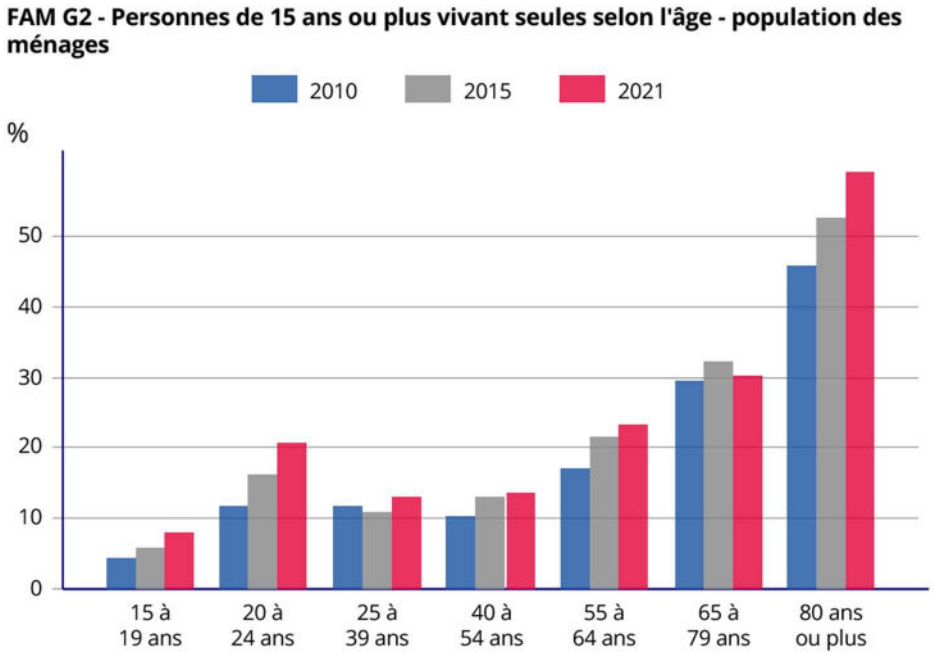

Source : INSEE 2022

COMPOSITION DES FAMILLES

	2011	2016	2022	EVO 2013-2022
COUPLES AVEC ENFANTS (S)	1474	1410	1279	**- 13,22 %**
FAMILLES MONOPARENTALES	540	618	744	**+ 37,77 %**
• HOMMES SEULS AVEC ENFANTS	119	111	138	**+ 15,96 %**
• FEMMES SEULES AVEC ENFANTS	422	507	606	**+ 43,60 %**
COUPLES SANS ENFANTS	1263	1209	1203	**- 4,75 %**
ENSEMBLE	3277	3237	3227	**- 1,52 %**

Source : INSEE 2022

En 10 ans, les familles composées de couple avec enfants sont en baisse de 13 % (cf. ci-dessus), ce qui confirme la tendance déjà observée sur le diagnostic de la C T G 2022 - 2025. Néanmoins, elles restent les plus représentées sur la commune (39 % des familles). Par ailleurs, bien que les familles monoparentales représentent un peu moins d'un quart des familles Ifoises (23 %), elles sont en forte augmentation depuis 2011 (+ 37,77 %). A titre de comparaison, elles sont 15 % sur le département du Calvados. Il est important de noter que cette augmentation est d'autant plus forte pour les familles monoparentales composée de femmes seules avec enfants (+ 43,60 %).

COMPOSITION DÉTAILLÉE DES FAMILLES COMPOSÉES DE COUPLES AVEC ENFANT(S)

L'INSEE propose aujourd'hui un indicateur de composition de la famille supplémentaire à travers le découpage des familles dites traditionnelles et recomposées. Ainsi à Ifs, l'INSEE décompte 84,5 % de familles traditionnelles contre 15,5 % de familles recomposées. Dans le département du Calvados, ce sont 88% de familles traditionnelles qui sont comptabilisées contre 12 % de familles recomposées.

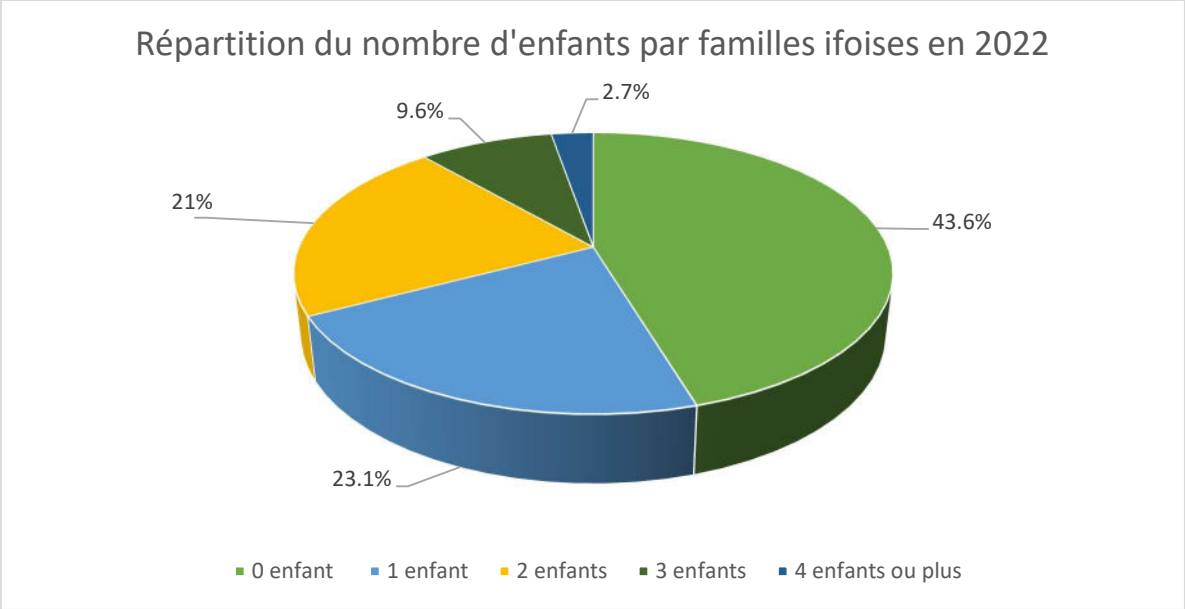

Source : INSEE

La répartition du nombre d'enfants par famille en 2022 à Ifs est restée globalement la même qu'en 2018. Même si la ville suit la tendance départementale d'une augmentation des familles sans enfant, celle-ci est moins marquée sur la commune. Par ailleurs, le nombre de familles composées de 3 et 4 enfants reste stable sur la période 2016-2022 et proportionnellement plus élevée que dans le département.

LA POPULATION DE 0 À 25 ANS

D'après le recensement INSEE de 2022, le taux de natalité de la ville pour la période 2016 - 2022 était de 9,7 ‰. C'est le taux le plus bas enregistré pour la Ville depuis 1968. Toutefois, il est à noter que cette tendance « à la baisse » semble ralentir depuis quelques années avec un nombre de nouveaux nés en 2023 et 2024 de 117, contre 112 en 2021 et 111 en 2022.

LA PETITE ENFANCE

La C A F du Calvados dénombre pour 2023, 117 enfants de moins de 3 ans accueillis par une assistante maternelle (en stagnation sur la période 2019 - 2023) contre 107 inscrits en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) (en baisse sur la période 2019 - 2023).

Il y a 295 familles allocataires avec des enfants de moins de 3 ans comptabilisés en 2023 dont 14,9 % sont des familles monoparentales.

En termes de structures d'accueil du jeune enfant, le territoire d'Ifs compte sur sa commune une structure multi-accueil (la crèche Françoise Dolto) de 58 places, gérée par la Ville bénéficiant d'une prestation de service CAF et d'un agrément PMI (renouvelé en aout 2025) et 3 micro-crèches privées de 12 places chacune, gérées par les Jeunes Pousses (ZAC Object'Ifs Sud), soit un total de 94 places en accueil collectif au total.

Descriptif de la crèche Françoise Dolto :

La section des grands est installée au rez-de-chaussée de l'EHPAD Les Jardins d'Elsa, rue Elsa Triolet, géré par Vyv 3 Normandie. Les 2 autres sections se trouvent à 350 mètres de la première dans les locaux situés Boulevard Yitzhak Rabin. Cette proximité permet à l'EHPAD et à crèche de mener des actions communes.

Au niveau du personnel, nous comptons : 19 agents dont 1 directrice, 1 adjointe infirmière, 3 éducatrices de jeunes enfants, 6 auxiliaires de puéricultures, 5 aides auxiliaires de puériculture, 1 cuisinière, 1 agent d'entretien, 1 agent en renfort (1 agent est à temps partiel 3.5 heures hebdomadaires, 7 agents sont à 80 % et 11 agents sont à temps plein).

Présences des enfants de 2023 à 2025

	2023		2024		2025	
	Nbre enfants	Nbre heures	Nbre enfants	Nbre heures	Nbre enfants	Nbre heures prévisionnelles
Bébés/moyens	17	86 092	17	83 806	17	81 711
Moyens/grands	20		20		21	
Moyens/grands	21		21		20	

Source : Ville d'Ifs 2025

Relais Petite Enfance :

Au 31 décembre 2024, il y avait 219 places (274 en 2020) chez les assistants maternels agréés de la commune, soit 55 places en moins par rapport à 2020. Le nombre de places d'accueil baisse de façon importante depuis plusieurs années.

	Nbre AM agréées	Nbre AM actives	Nbre de places disponibles
Commune Ifs	**62**	**60**	**219**
Bourg (ifs)	37	36	135
Bras (ifs)	2	2	6
Plaine (ifs)	23	22	78

Source : Ville d'Ifs

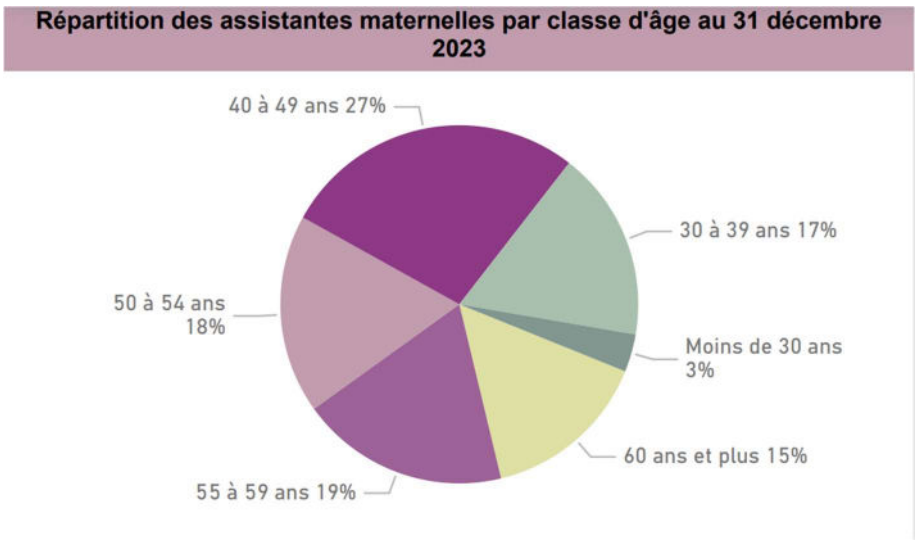

La question du renouvellement des assistants maternels se pose pour les prochaines années car le nombre de professionnels de moins de 40 ans n'est pas équivalent au nombre de départs à la retraite qui se projeté et 34 % des assistants maternels ont plus de 55 ans. La mobilisation pour ce métier est difficile en raison du chômage partiel ou total, de l'activité parfois aléatoire et imprévisible et de la formation initiale des assistants maternels qui évolue (plus contraignant).

Déterminants de la tension chez les assistantes maternelles en 2023

	Commune d'Ifs	Département du Calvados
Nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle	**4,4**	**3,8**
Nombre moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par une assistante maternelle	**79 h**	**112 h**
Montant du salaire horaire moyen des assistants maternels	**3,67 €**	**3,71 €**
Nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans.	**16,1**	**15,5**
Montant du salaire mensuel net moyen des assistantes maternelles.	**1759,28 €**	**1531,55 €**

Source : Caf 14

À Ifs, les assistants maternels ont un salaire mensuel plus élevé grâce à un plus grand nombre d'enfants gardés, mais elles doivent composer avec un emploi du temps peut-être plus fragmenté (moins d'heures rémunérées par enfant). L'offre de garde est un peu plus abondante qu'à l'échelle départementale mais reste tout de même faible : 1 assistant maternel pour un peu plus de 6 enfants de moins de 3 ans.

La mission de Guichet Unique s'est ouverte au public au 1er janvier 2018. Nous constatons que le nombre de demandes d'informations sur les différents modes de garde est fluctuant en fonction des années. Nous avons ainsi pu recenser :

- En 2022 : 137 demandes de garde en collectif / 84 demandes de garde chez un assistant maternel ;
- En 2023 : 88 demandes en accueil collectif / 56 demandes de garde chez un assistant maternel ;
- En 2024 : 86 demandes d'accueil collectif / 65 demandes de garde chez un assistant maternel.

En 2023, environ 15 assistants maternels acceptent les horaires atypiques. La demande des parents sur ce type d'accueils reste faible (une dizaine environ chaque année). 24 acceptent un accueil en urgence. 22 assistantes maternelles acceptent d'accueillir un enfant en situation de handicap en 2023 et 22 professionnelles acceptent également l'accueil sur du temps périscolaire.

En 2023, la CAF du Calvados comptabilise 223 enfants gardés à Ifs, 158 enfants Ifois gardés en accueil collectif ou en accueil individuel dont 110 sont gardés dans leur commune soit près de 70% d'entre eux.

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

En 2022, 1 853 enfants et jeunes de 4 à 14 ans sont recensés sur le territoire ifois soit 15,6 % de la population totale. Ils sont scolarisés pour la plupart dans l'une des quatre écoles (1 maternelle, 1 élémentaire et 2 primaires) de la commune ou dans l'un des deux collèges de secteurs.

Scolarisation à Ifs et dans le Calvados en 2022 :

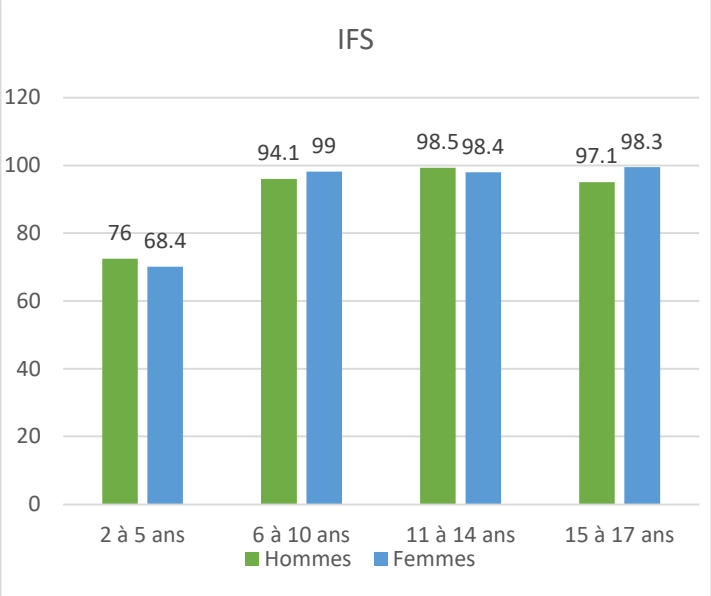

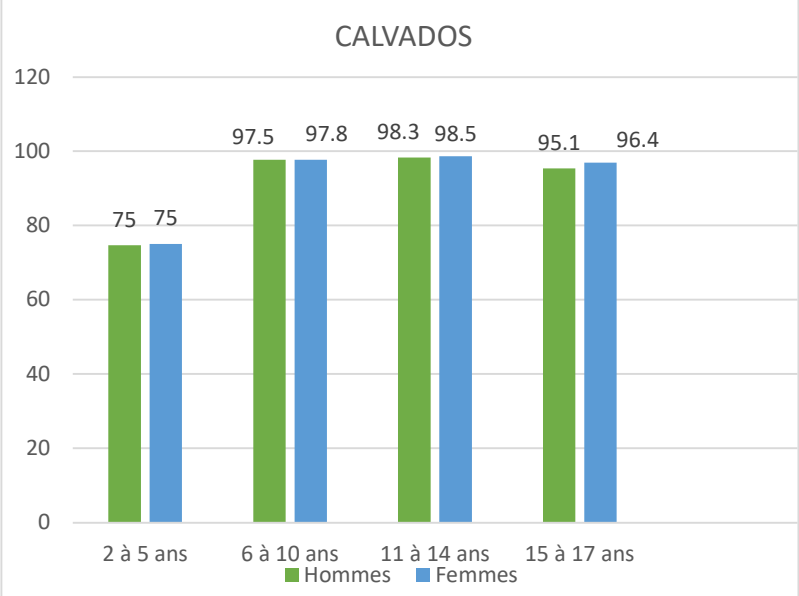

Source : Insee 2022

Le taux de scolarisation des Ifois est sensiblement le même que dans le département du Calvados pour les tranches d'âges des 6-10 ans et des 11-14 ans.

En revanche, nous notons un écart inférieur sur le taux de scolarisation des filles de 2 à 5 ans à Ifs (68,4 % à Ifs contre 75 % dans le département). Cet écart était déjà marqué pour les filles lors du dernier diagnostic réalisé sur la base de l'année 2018 : 70,10 % des filles de 2 à 5 ans étaient scolarisées à Ifs en 2018 contre 75 % dans le département. L'écart de scolarisation ne perdure toutefois pas puisque 99 % des Ifoises de 6 à 10 ans sont scolarisées en 2022. Enfin, le taux de scolarisation des garçons de 15 à 17 ans est supérieur à la moyenne du département et en hausse de 2 points entre 2018 et 2022.

Nombre d'enfants scolarisés

	2017/2018	*2018/2019*	*2019/2020*	*2020/2021*	*2023/2024*	*2024/2025*
Maternelles	416	428	354	351	328	332
Elémentaires	697	721	719	688	602	549
Total	**1113**	**1149**	**1073**	**1039**	**930**	**881**

Source : Ville d'Ifs

Après une hausse du nombre d'enfants scolarisés en 2017 et 2018, celui-ci baisse depuis 2019 et a atteint, à la rentrée de septembre 2024, 881 élèves sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires. Toutefois, le nombre d'enfants scolarisés en maternelles en 2024 - 2025 tend à augmenter, ce qui permet de maintenir un nombre de classes suffisant. Les évolutions du nombre d'enfants inscrits sont corrélées à la démographie locale.

Par ailleurs, 91,6 % des Ifois scolarisés suivent leur scolarité dans un établissement public contre 8,4 % dans un établissement privé sous contrat.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :

La Ville d'Ifs gère un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur les 3 écoles de la commune depuis plus de 10 ans. Ainsi, sur l'année scolaire 2024 - 2025, 55 enfants ont bénéficié du projet CLAS répartis en 6 groupes et accompagnés par 6 personnes salariées. Le dispositif est mis en place sur l'ensemble de l'année scolaire soit sur environ 33 semaines de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Chaque enfant bénéficie de 2 séances hebdomadaires.

Les projets CLAS sont particulièrement riches et porteurs de sens tant sur le plan pédagogique que dans les relations humaines. Les parents sont intégrés au dispositif et partie prenante du soutien éducatif. En effet, il leur est proposé de participer à certains temps d'activités.

Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) périscolaires

Toutes les écoles de la commune bénéficient des ACM, le matin, le soir (garderie) et le midi (animation, restauration). L'ACM de la garderie est ouvert de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. L'ACM sur le temps méridien est ouvert de 12h00 à 13h45. A titre d'exemple, les A C M garderie ont accueilli en 2024, 167 enfants différents le matin, 756 sur le temps méridien et 187 sur la garderie du soir.

Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M) extrascolaires

En 2023, les ACM 3-17 ans ont accueilli 805 mineurs en accueil régulier ou occasionnel répartis de la façon suivante :

- ACM 3-6 ans : 272 enfants différents ;
- ACM 6-12 ans : 397 enfants différents ;
- ACM 11-17 ans : 136 jeunes différents ;

Evolution du nombre de journées enfants 2021 - 2024

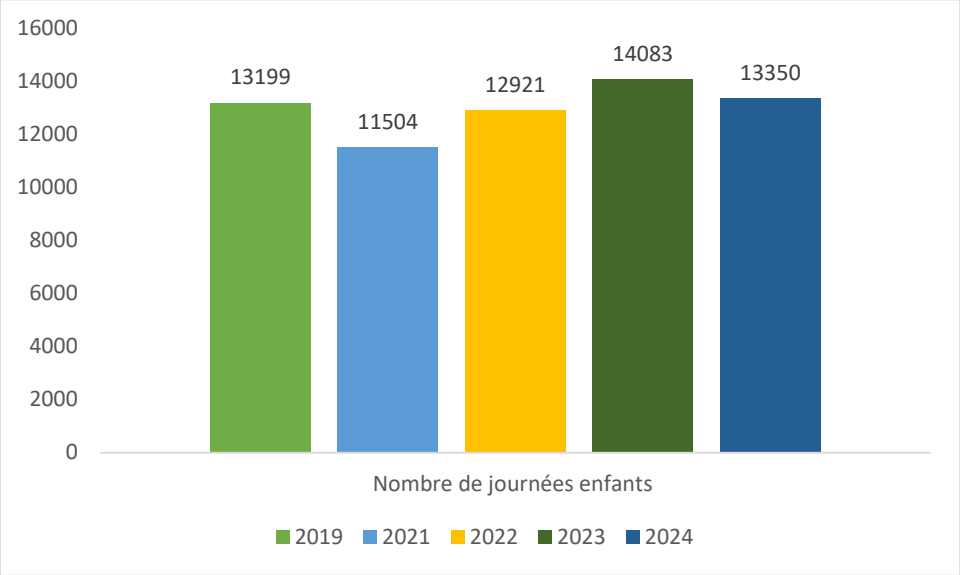

Source : Ville d'Ifs

Nous constatons que le nombre de journées enfants des trois A C M extrascolaires, après la période du Covid, est revenu au niveau de fréquentation de 2019. En outre, nous constatons que 40 % des Ifois de 3 à 17 ans fréquentent les Accueils Collectifs de Mineurs extrascolaires (identique à la CTG 2022-2025).

ZOOM SUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

ACM extrascolaires 3-12 ans

Depuis 2016, la Ville est signataire de la Charte Accueil Réussi et accueille ainsi des enfants en situation de handicap au sein des différents A C M extrascolaires. Cette démarche axée dans un premier temps au sein de l'ACM 6-12 ans via le partenariat avec le DARe (anciennement l'IME André Bodereau), s'est élargie aux ACM 3-6 ans et 11-17 ans. Ainsi, en 2023, 9 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans les ACM 3-12 ans.

Les familles et les établissements d'éducation spécialisée ont identifié les ACM d'Ifs comme des structures permettant l'accueil d'enfants en situation de handicap. À ce titre, les partenariats se sont

étoffés avec le Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA) et un institut médico-éducatif (IME) de Caen durant certaines vacances scolaires.

ACM extrascolaires 11-17 ans

La structure ACM 11 - 17 ans est également fréquentée par des jeunes en situation de handicap et l'accueil de ces jeunes s'effectue principalement sur les temps du mercredi en partenariat avec le DARe (Dispositif d'Accompagnement et de Ressources André Bodereau) de Fleury-sur-Orne. Les jeunes sont suivis par des éducateurs spécialisés.
L'ACM 11 - 17 ans accueille une moyenne de 5 jeunes en situation de handicap toute l'année.

ACM périscolaires

En 2024, 30 enfants en situation de handicap (bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)) ont été accueillis au sein des ACM périscolaire, pour un total de 6 160 heures de présence. Le nombre d'enfants porteurs de handicap au sein des A C M périscolaire a augmenté d'un peu plus d'un tiers entre la période 2020 et 2024. Une majorité des enfants (16) sont présents pendant le temps méridien sur le site de l'école Marie Curie, notamment en raison de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS – CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Depuis 20 ans, la Ville soutient l'animation d'un Conseil Municipal Enfants et d'un Conseil Municipal Jeunes (CME-CMJ). Lors des élections, l'organisation du CME-CMJ se veut mixte dans la représentation territoriale (un pourcentage par école et par collège). En 2023, sur les 23 élus du CME-CMJ, 11 jeunes sont des filles et 12 jeunes sont des garçons.
Un animateur référent (0.5 ETP) intervient dans les établissements scolaires afin d'accompagner les jeunes qui le souhaitent, à structurer, argumenter, valoriser leurs idées et prendre confiance en eux pour intégrer le dispositif.
Les jeunes élus réfléchissent, participent et développent différents projets et actions comme l'organisation d'un concours de dessins pour l'affiche du carnaval de la Ville, la collecte de jouets en faveur des enfants des Restos du Cœur, les projets d'intérêt général autour de la prévention santé, de la mobilité.

Les jeunes sont également présents lors d'inaugurations, d'évènements ou de commémorations organisés par la Ville.
Enfin, à chaque renouvellement du CME-CMJ, un séjour d'intégration est organisé dans le but de créer une cohésion de groupe entre les anciens jeunes élus et les nouveaux.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Depuis 2018, la Ville d'Ifs propose une action d'accompagnement et de soutien des parents dans leur fonction à travers le dispositif Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et désormais le Fond National Parentalité (FNP), impulsé par les Caisses d'Allocations Familiales. Cette action se décline concrètement à travers des activités parents-enfants proposées régulièrement pendant la semaine ou les vacances, en fonction des projets, sur des thématiques particulières et en lien avec des acteurs du territoire. Chaque année, ce sont environ 130 familles qui participent aux actions soutenues dans le cadre du REAAP/FNP.
Une nouvelle action, Passeurs d'éveil, a été lancée au printemps 2022 en réponse au concept des « 1000 Premiers Jours ». Ce festival culturel, coordonné en interservices (culture, relais petite enfance, centre socioculturel) propose aux enfants de 0 - 3 ans et à leurs parents diverses animations d'éveil répondant aux enjeux de développement de l'enfant et du lien intrafamilial. Sur l'édition 2024, l'évènement a accueilli 190 familles dont 70 d'Ifs.

La Ville d'Ifs, par le biais de l'action de la référente Familles du centre socio-culturel l'Atelier 860, anime également un réseau d'acteurs locaux intervenant directement et/ou indirectement sur les enjeux de la parentalité. Il est ainsi composé des acteurs sociaux et socio-éducatifs du territoire qui se regroupent régulièrement pour partager des observations, initier des actions et de nouvelles pratiques. Il est divisé en deux instances distinctes : un réseau parentalité « petite enfance – enfance » et un réseau parentalité « jeunesse ».

LES JEUNES ADULTES

<u>L'Accueil Jeunes Adultes</u>

Depuis octobre 2019, la Ville propose un accueil dédié aux jeunes de 16 à 25 ans : l'Accueil Jeune Adulte (AJA). Les publics accueillis sont divers : étudiants, en recherche d'emploi, sans domicile fixe, employés, en réorientation professionnelle, NEET (qui signifie « Not in Education, Employment or Training » : ni

étudiant, ni employé, ni stagiaire). Les milieux sociaux sont donc très différents. En 2023, 40 jeunes ont pu bénéficier de cet accueil.

Profil des jeunes accueillis par l'Accueil des Jeunes Adultes (AJA)

Les jeunes femmes sont légèrement surreprésentées dans la structure. L'AJA attire aujourd'hui surtout des mineurs et ce public est principalement constitué d'élèves encore scolarisés. La grande majorité dépend encore du foyer familial et l'accès à l'autonomie résidentielle reste minoritaire. La notoriété de l'AJA repose surtout sur la fidélisation (anciens dispositifs) et le bouche-à-oreille. Les canaux institutionnels et de communication (réseaux, affiches) jouent un rôle secondaire.

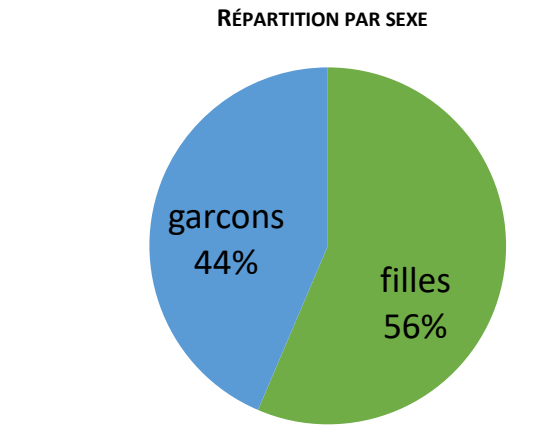

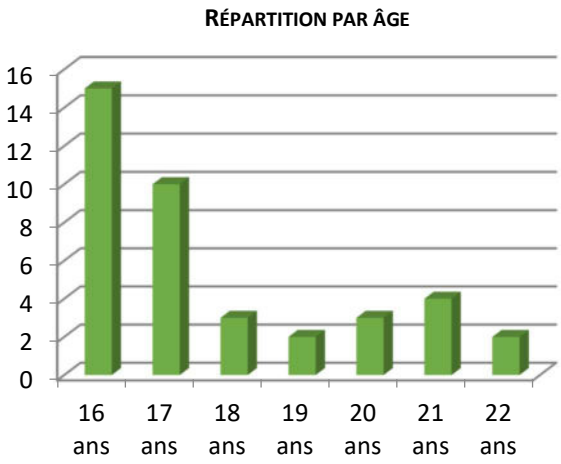

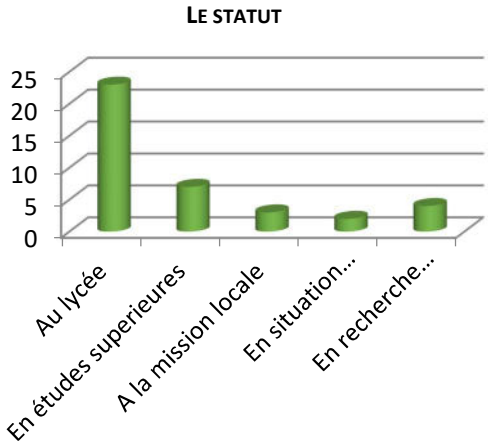

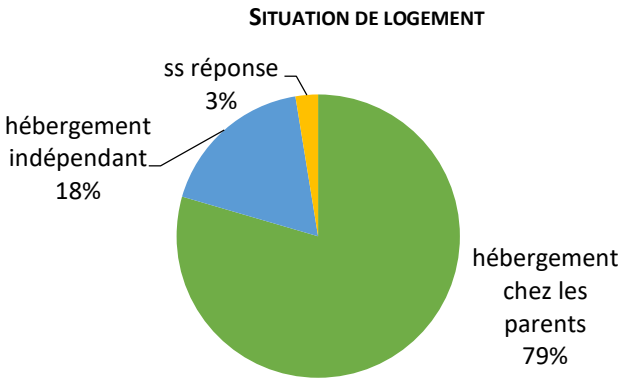

L'ORIENTATION DES JEUNES VERS L'AJA

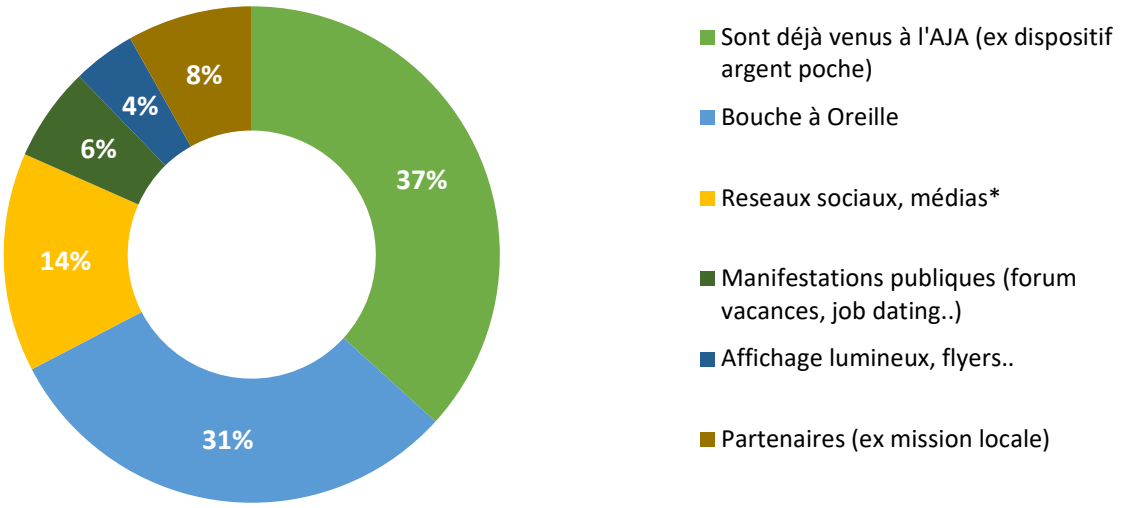

LES ATTENTES ET LES DEMANDES DES JEUNES

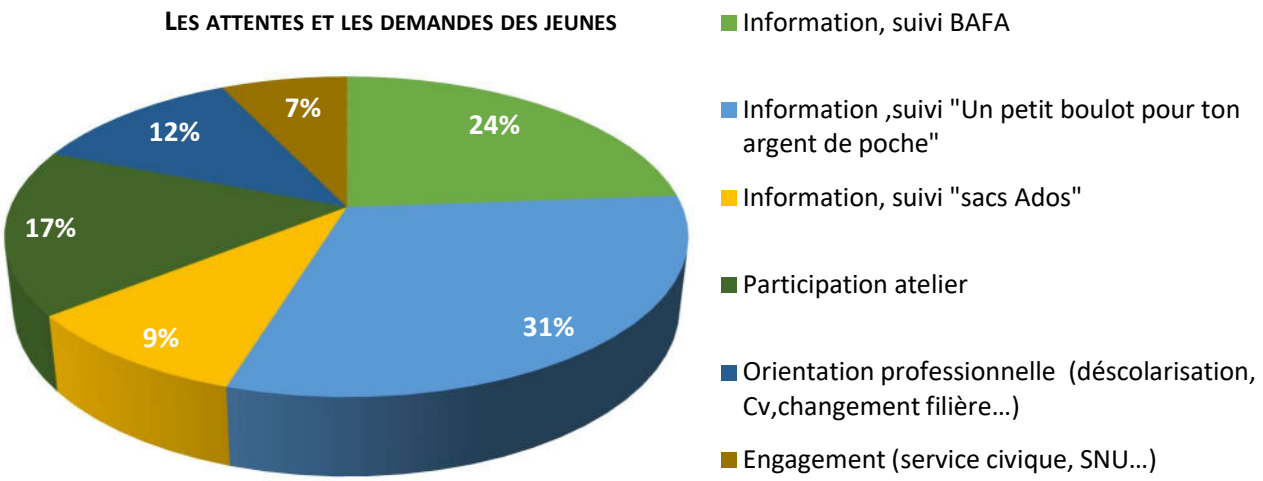

La Ville soutient également les jeunes adultes à travers la mise en place d'initiatives permettant aux jeunes d'être accompagnés dans leur parcours d'orientation et de découverte du monde du travail : « Un petit boulot pour ton argent de poche », service civique…

- En 2024,
  - 6 jeunes ont bénéficié d'un soutien au financement de leur formation BAFA (identique à 2023) ;
  - 33 jeunes ont participé au dispositif « Un petit boulot pour ton argent de poche » pendant les vacances scolaires d'avril, d'été et d'octobre (40 jeunes bénéficiaires en 2023). Les jeunes ont été accueillis dans 10 services municipaux différents (techniques, administratifs, CSC..)

- 4 jeunes filles de 16 et 17 ans ont bénéficié de 4 « sacs ados » pour un départ en vacances ;
- 4 jeunes volontaires ont été accompagnés sur une mission de service civique.

Les jeunes adultes accueillis à la Mission Locale

La Ville accueille 4 demi-journées de permanences de Mission Locale sur la commune, réparties entre les territoires d'Ifs Plaine et Ifs Bourg.

	2022	2023	2024
Nbre de jeunes accompagnés	155	171	157
Nouveaux jeunes	59	65	58
Genre	50,8 % femmes	49,2 % femmes	34,5 % femmes
Au moins un enfant à charge	7 femmes	2 femmes – 2 hommes	2 femmes
Mineurs	22 %	16,9 %	30 %
Part des non diplômés niveau V et infra	33,9 %	29,2 %	36,4 %
Situation à l'entrée : Maj demandeurs d'emploi non-inscrits	69,5 %	60 %	68,8 %
Origine du 1er accueil :	Familles : 27 % Amis : 17 % … Collectivités locales 5 %	Familles : 26,67 % Amis : 21,67 % … Collectivités locales 3,33 %	Familles : 14 % Amis : 12 % … Collectivités locales 3 %
Temps moyen d'accompagnement	8 à 9 mois		

Le profil des jeunes accompagnés montre une stabilité quantitative, mais une évolution qualitative avec :

- Davantage de mineurs et de jeunes sans diplôme ;

- Une moindre présence des jeunes femmes ;
- Des publics encore très éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, l'origine du 1er accueil démontre une part importante de la visibilité de l'action qui reste à faire pour la collectivité : 3 % des jeunes qui viennent pour un 1er accueil sur une permanence sont orientés par la mairie.

NOMBRE DE CONTRATS DE TRAVAIL SIGNÉS PAR SECTEURS (PRINCIPAUX)

	2022	2023	2024
Hôtel, restauration	20	15	21
Services à la personne, collectivité	15	11	18
Transport, logistique	32	28	11
Commerce, vente, Grande distribution	12	15	8
Industrie	13	4	2
TOTAL	110	105	71

Les secteurs d'insertion traditionnels (logistique, commerce, industrie) se contractent, alors que seuls l'hôtellerie-restauration et les services à la personne demeurent porteurs. La dépendance à des métiers peu qualifiés et précaires fragilise les parcours.

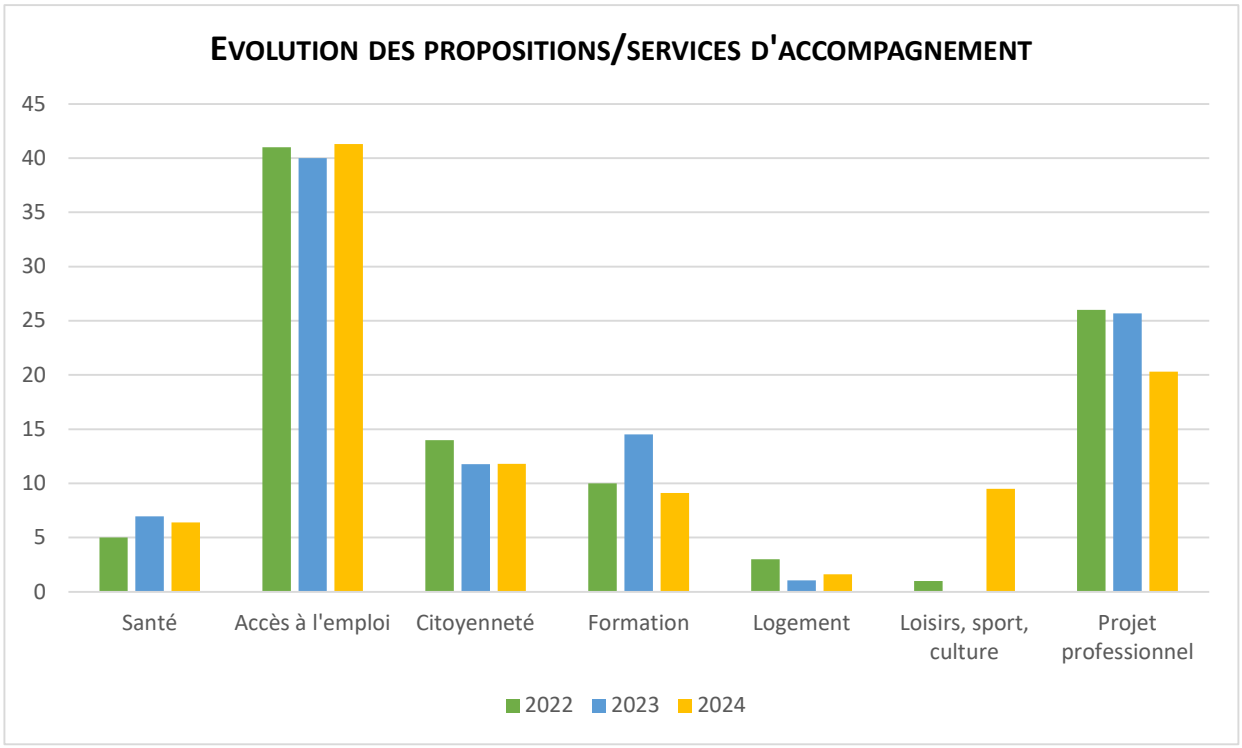

Les conseillers en insertion professionnelle de la Mission Locale constatent la nécessité d'un accompagnement global des jeunes et pas uniquement basé sur l'emploi.
Le territoire d'Ifs n'est pas spécifiquement impacté par des problématiques de mobilité ou d'addiction. Toutefois, les professionnels du secteur notent une dégradation certaine de la santé mentale de ce public. Par ailleurs, les principaux freins à l'entrée dans la vie professionnelle sont liés au contexte du marché de l'emploi et à l'adéquation des propositions du territoire avec le niveau de diplômes des jeunes. En outre, les difficultés d'entrée dans un 1er logement imposent aux jeunes de rester vivre chez leurs parents, retardant ainsi leur accès à l'autonomie et l'indépendance.

b. Population allocataires

Depuis 2019, la population allocataire baisse sensiblement sur Ifs. Au 31 décembre 2023, elle est de 2 646 foyers allocataires, représentant 6 119 personnes couvertes. Cela représente une baisse de 4,76 % des personnes couvertes entre 2019 et 2023.
Ces évolutions sont directement liées à l'évolution démographique de la commune et à l'évolution de la composition des ménages : tendance à la baisse de la natalité, moins de couples avec enfants, plus de personnes seules et plus de familles monoparentales. Ainsi, le taux de couverture CAF en 2021 était de 51 %, tandis qu'il était de 53 % en 2020. Bien qu'en baisse, il reste au-delà du taux de couverture sur le département du Calvados (47 % en 2021).
A noter : En 2020, 397 allocataires de moins de 25 ans sont recensés contre 413 en 2021 soit une augmentation de 16 personnes.

Typologie des familles allocataires

Typologie (en%)	*Ifs*	*Calvados*
Couple avec enfants	34 %	37 %
Monoparents	21 %	16 %
Couples sans enfants	4 %	5 %
Isolés (célibataires)	40 %	42 %

Source : Caf 14

La typologie des familles allocataires est conforme à la situation démographique présentée au préalable et dans des proportions identiques à celle du département.

Familles biparentales[4] et monoparentales selon le nombre d'enfants

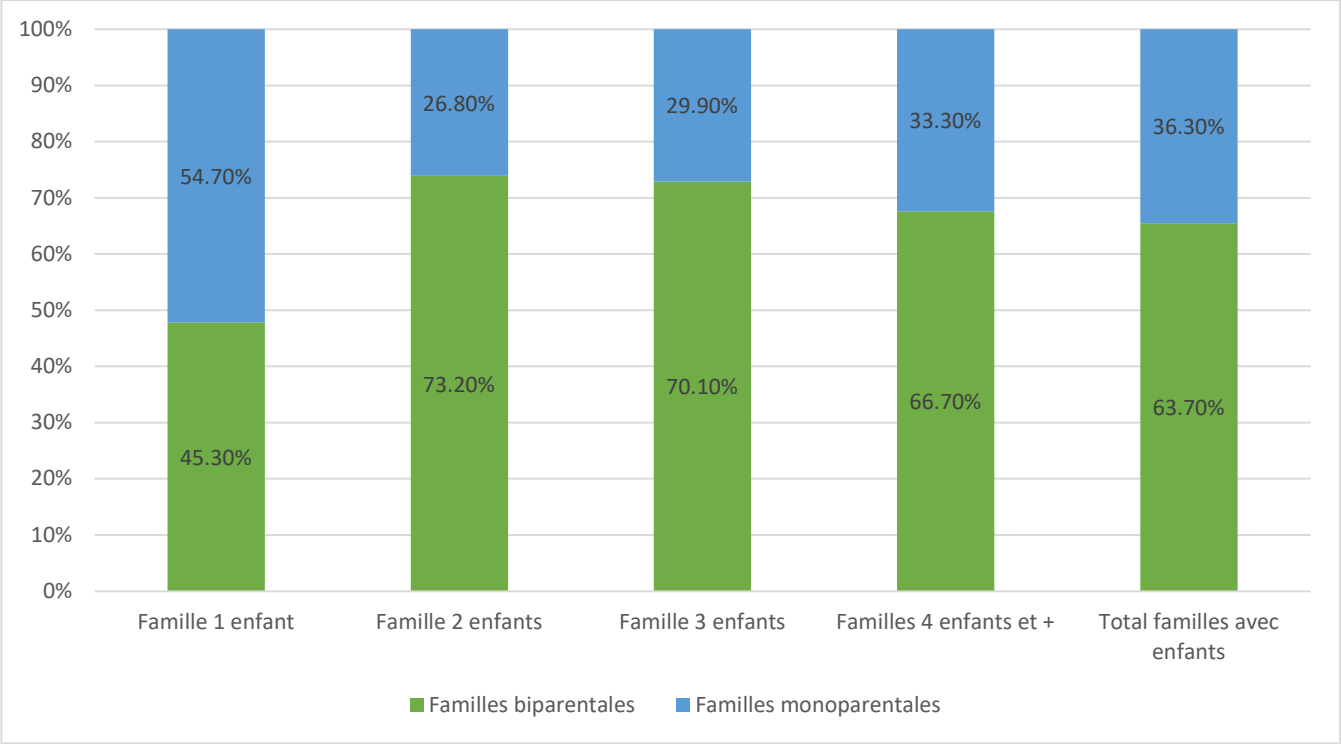

Source : Caf 14

Plus de la moitié des familles avec 1 enfant sont des familles monoparentales. Nous notons également qu'au 31 décembre 2021, 224 familles allocataires sont composées de 3 enfants et plus, en légère baisse entre 2020 et 2021. Par ailleurs, la part des familles allocataires monoparentales augmente de + de 5 points entre 2020 (34,5 %) et 2021 (36,30 %).

Structure familiale des foyers allocataires

Structure familiale par année	*Total foyers allocataires*		*Dont à bas revenus*	
	2020	2021	2020	2021
Couple sans enfant	143	121	29	30
Familles biparentales	891	863	166	163
Familles monoparentales	470	491	235	244
Isolés sans enfant	1177	1170	291	307
Total	**2681**	**2645**	**721**	**744**

Source : Caf 14

En 2021, 28,12 % des foyers allocataires sont considérés comme foyers à bas revenus[5] contre 26,89 % en 2020. Cela représente 1 812 lfois.

[4] Famille biparentale : Famille composée de deux parents
[5] Foyer à bas revenus : Un revenu inférieur à 60 % du revenu déclaré médian de l'ensemble de la population soit 1 135 € en 2021 pour une personne seule.

En outre, même si le nombre de foyers allocataires diminue entre 2021 et 2020 (- 1,3 %), celui des allocataires à bas revenus augmente de 3,19 % sur la même période.

Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

Tranche d'âges par année	*Total enfants*		*Enfants bas revenus*	
	2020	2021	2020	2021
0-2 ans	326	↘324	89	↘83
3-5 ans	358	↘332	109	↘90
6-11 ans	905	↘885	263	↘246
12-15 ans	614	↗622	192	↗214
16-17 ans	247	↗258	84	↗101
TOTAL	2450	↘2421	737	↘734

Source : Caf 14

Si la part des enfants des ménages allocataires diminue entre les deux périodes de référence (- 1,18 % entre 2020 et 2021), la part des enfants dans les foyers à bas revenus baisse moins vite sur cette même période (- 0,40 % entre 2020 et 2021). En 2021, un tiers des enfants des foyers allocataires vit dans des familles à bas revenus (identique 2020) et 27,10 % d'entre eux ont moins de 6 ans contre 29 % en 2020. En revanche, la part des enfants de 12-15 ans vivant dans des foyers à bas revenus augmente de 10 % entre 2020 et 2021 et celle des 16-17 ans augmente de 15,11 % sur la même période.

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus en 2021

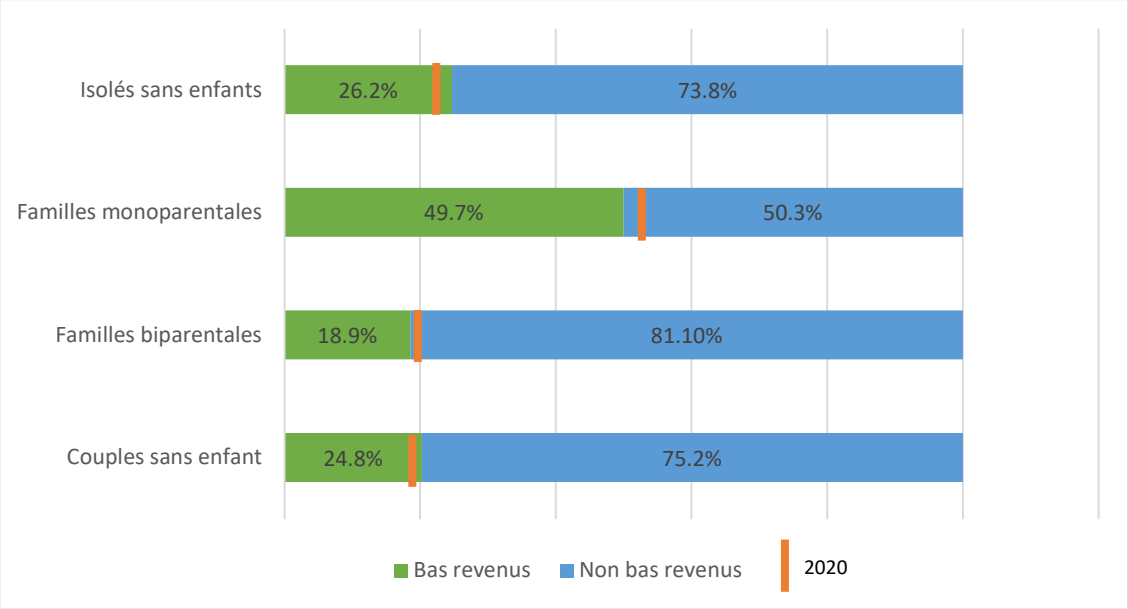

Source : Caf 14

En 2021, la moitié des familles monoparentales sont des familles à bas revenus (idem 2020). Si la part des bas revenus pour les familles (monoparentales et biparentales) reste identique entre 2020 et 2021, celle des foyers allocataires sans enfants (isolés ou en couples) tend à augmenter.

c. Données socio-économiques, cohésion sociale et santé

REVENUS

La part des ménages fiscaux Ifois imposés en 2021 est de 52 % (contre 57 % en 2018 et 52,1 % dans le Calvados), cela représente 4 716 ménages. En trois ans, la part des ménages fiscaux Ifois imposés a donc diminué de 5 points mais le nombre de ménages concernés à augmenter. L'écart entre 2018 et 2021 est de + 149 ménages soit une augmentation de + 3,26 % en trois ans. Cette évolution est potentiellement liée à une augmentation de la population ou la création de nouveaux foyers modestes (séparations, jeunes ménages, retraités).

Distribution des revenus disponibles pour l'année 2021

	A Ifs			Département Calvados		
	2017	2019	2021	2017	2019	2021
Médiane du revenu disponible	20 480 €	21 370 €	22 310 €	20 880 €	21 730 €	22 840 €
1er décile	11 610 €	11 810 €	12 460 €	11 930 €	12 430 €	12 960 €
9ème décile	33 730 €	34 120 €	36 310 €	35 410 €	36 540 €	38 150 €
Ecart interdécile	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9

Source : INSEE 2022

La médiane du revenu par unité de consommation est de 22 310 € à Ifs pour l'année 2021. Les 10 % des plus riches de la commune ont un revenu annuel moyen de 36 310 € ce qui représente 2,9 fois plus que le revenu annuel des 10 % des plus pauvres de la commune. Les statistiques à l'échelle du département montrent un écart identique à celui d'Ifs (2,9) entre les revenus des plus pauvres et des plus riches.

En 2021, le taux de pauvreté à Ifs (déterminé par l'INSEE) est à 14 % de la population Ifoise (identique à 2019). Pour le département du Calvados, sur l'année 2019, le taux de pauvreté est de 12,5 %. (12.1% en 2021).

Le salaire net horaire moyen sur la Ville en 2022 est de 14,50 € soit 1 € de moins que sur le département du Calvados (15,50 €). L'écart était de 0,60 € en 2019. Il est de 24.40 € pour les cadres (+ 5,17 % par rapport à 2019), 16,10 € pour les professions intermédiaires (+ 8,78 % par rapport à 2019), 11,80 € pour les ouvriers (+ 6,30 % par rapport à 2019) et 11,70 € pour les employés (+ 8,33 % par rapport à 2019). Bien que le salaire horaire moyen ait augmenté entre 2019 et 2022, il est proportionnellement inférieur à celui du département. Ce sont les professions intermédiaires et les employés qui bénéficient de la plus haute augmentation de salaire sur la période 2019 - 2022.

Salaire net horaire moyen selon l'âge en 2019 et 2022

	Ensemble			**Femmes**			**Hommes**		
	2019	2022	Evol	2019	2022	Evol	2019	2022	Evol
De 18 à 25 ans	9,90 €	10,80 €	+ 9,09 %	9,60 €	10,70 €	+ 11,45 %	10,20 €	11 €	+ 7,84 %
De 26 à 50 ans	13,20 €	14,30 €	+ 8,33 %	12,20 €	13,50 €	+ 10,65 %	13,80 €	14,80 €	+ 7.24 %
Plus de 50 ans	15,60 €	16,80 €	+ 7,69 %	14,10 €	14,60 €	+ 3,54 %	16,70 €	18,20 €	+ 8.98 %

Source : INSEE 2022

Les données pour la Ville d'Ifs suivent la tendance nationale générale quant à la répartition des salaires par âge et par genre à savoir que :

- Les salaires des femmes sont inférieurs aux salaires des hommes ;
- Les salaires nets moyens sont corrélés à l'âge des habitants : plus l'âge est important et plus le salaire net moyen est élevé ;
- L'écart de salaire entre les hommes et les femmes est également corrélé à l'âge des habitants ; plus les habitants sont âgés et plus l'écart de salaire homme / femme est important.

Ainsi, par exemple à Ifs, l'écart des salaires entre les hommes et les femmes pour la tranche d'âges des + de 50 ans est de 19,70 % (en hausse de 4,10 points par rapport à 2018), il est de 8,7 % pour les 26 - 50 ans (en baisse de 3,10 points par rapport à 2018) et de 2,8 % pour les 18 - 25 ans (en baisse de 2,3 points par rapport à 2018). Ainsi les écarts de salaire entre les hommes et les femmes se réduisent pour les 18 - 25 ans et pour les 26 - 50 ans pour la période 2018 - 2022. Ils augmentent encore pour la tranche d'âge des 50 ans et +.

CHÔMAGE

Après une baisse constante du nombre de chômeurs à Ifs, les statistiques de France Travail présentent un nombre de chômeurs en hausse depuis 2022. Ce sont les 25 à 49 ans qui présentent la baisse du nombre de chômeurs la plus importante sur la période observée. Une diminution du nombre de chômeurs se constate également pour les moins de 25 ans (surtout sur la période 2016 - 2022) ; en revanche, le nombre de chômeurs sur la tranche d'âge des 50 ans et + est en augmentation globale depuis 2018.

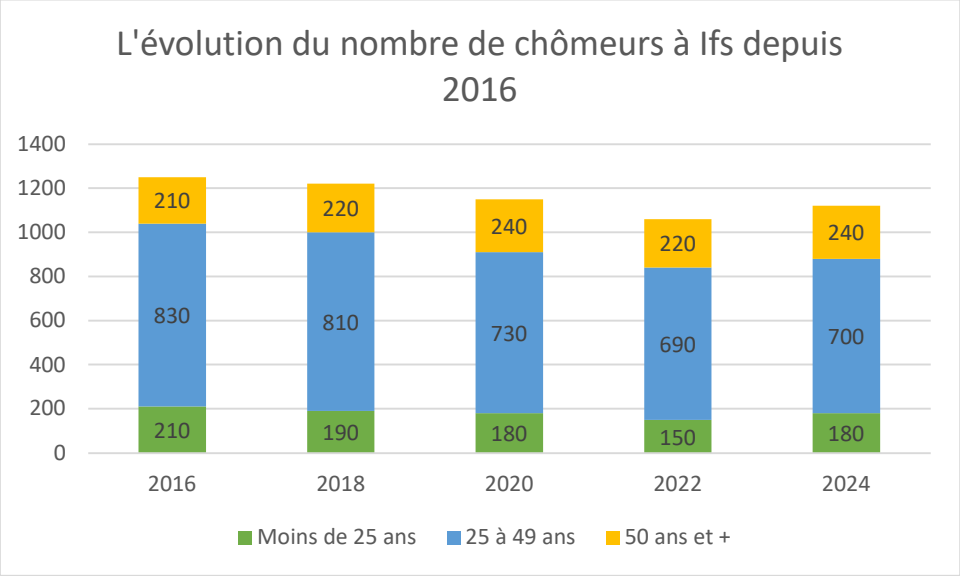

Source : https://statistiques.pole-emploi

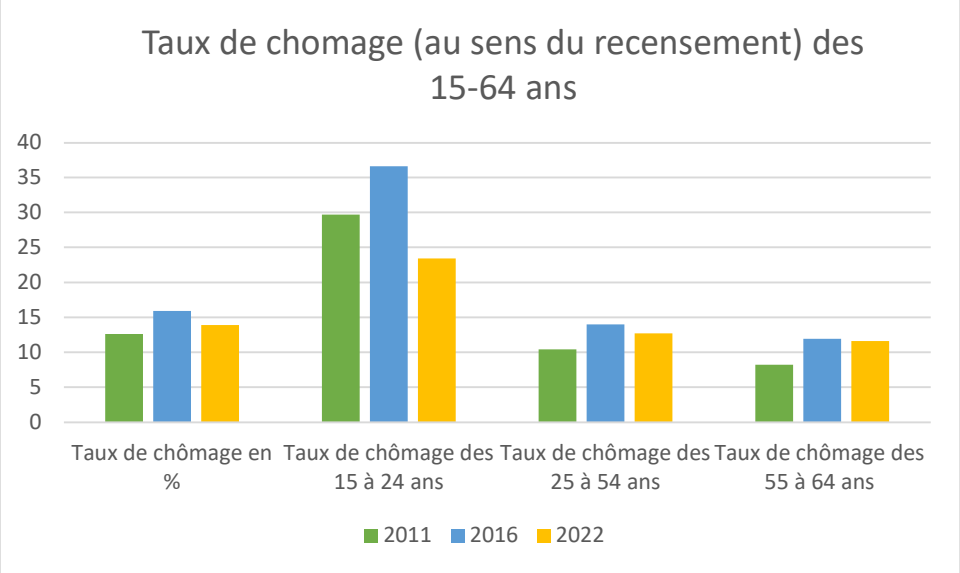

Source : INSEE 2022

Les jeunes sont beaucoup plus touchés par le chômage, avec des taux environ 2 à 3 fois supérieurs à la moyenne mais avec une nette amélioration entre 2016 et 2022. Le groupe des 25 à 54 ans concentre la majorité des actifs et suit la même tendance que le chômage global : hausse jusqu'en 2016, puis

recul, mais sans retrouver le niveau de 2011. Le chômage des séniors augmente fortement entre 2011 et 2016 et reste depuis sur un plateau élevé.

Ces éléments sont à mettre en parallèle avec le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité et du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui, après une augmentation importante entre 2016 et 2020, affiche une légère baisse entre 2020 et 2021. Ainsi en 2021, 1 045 foyers allocataires ont bénéficié de la prime d'activité contre 1 067 en 2020 soit une évolution de - 2 % entre 2020 et 2021. Ils étaient, sur la même période, 233 foyers allocataires à recevoir le R.S.A contre 255 en 2020 (- 8,6 %). Ces éléments chiffrés correspondant à la période 2020-2021 sont liés aux évènements de pandémie de la COVID et à mettre dans le contexte économique et social spécifique de l'époque.

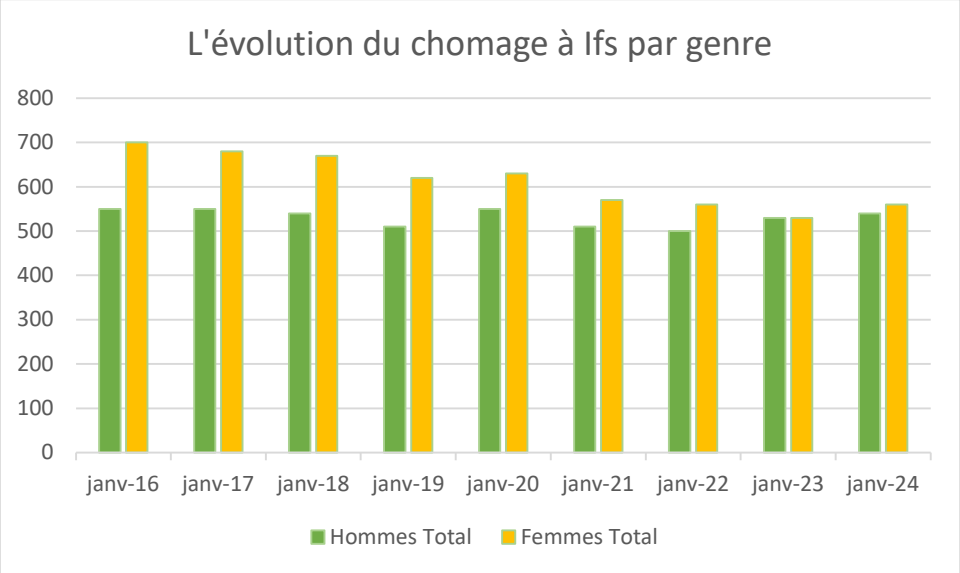

Source : https://statistiques.francetravail.org

Bien que l'écart entre les hommes et les femmes se resserre visiblement en matière d'accès à l'emploi depuis 2016, nous constatons que les femmes restent plus touchées par le chômage que les hommes. Par ailleurs, les statistiques de France Travail précisent qu'en décembre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi des femmes est largement inférieur à celui des hommes chez les moins de 25 ans (Source : statistiques France Travail – chômage par âge) confirmant ainsi l'inversement de la tendance depuis 2022. En revanche, il reste encore plus élevé chez les 25-49 ans et les 50-64 ans.

En outre, la Ville accueille sur son territoire des permanences hebdomadaires des acteurs de l'emploi que sont la Mission Locale, le Conseiller Solidarité Emploi (CSE) de Pôle Emploi jusqu'en décembre 2023 et un accompagnateur de parcours du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour un accompagnement de proximité des habitants sur les questions de l'emploi. Ces permanences sont

organisées sur Ifs bourg le lundi après-midi et Ifs plaine le jeudi matin au centre socio-culturel municipal, l'Atelier 860. Elles permettent de cibler les problématiques dans les parcours de retour à l'emploi des personnes les plus éloignées et en défiance des institutions et ainsi de les accompagner dans des processus individualisés.

En 2024, le PLIE a réalisé 90 rendez-vous pour 30 personnes accompagnées (14 femmes et 16 hommes), avec une moyenne d'âge de 37,5 ans (26 à 57 ans). Sur la même période, 158 jeunes Ifois différents ont été accompagnés par la Mission Locale, dont 58 sur un 1er accueil au cours de l'année 2024 (cf.§ Jeunes adultes)

DIPLÔMES ET FORMATIONS

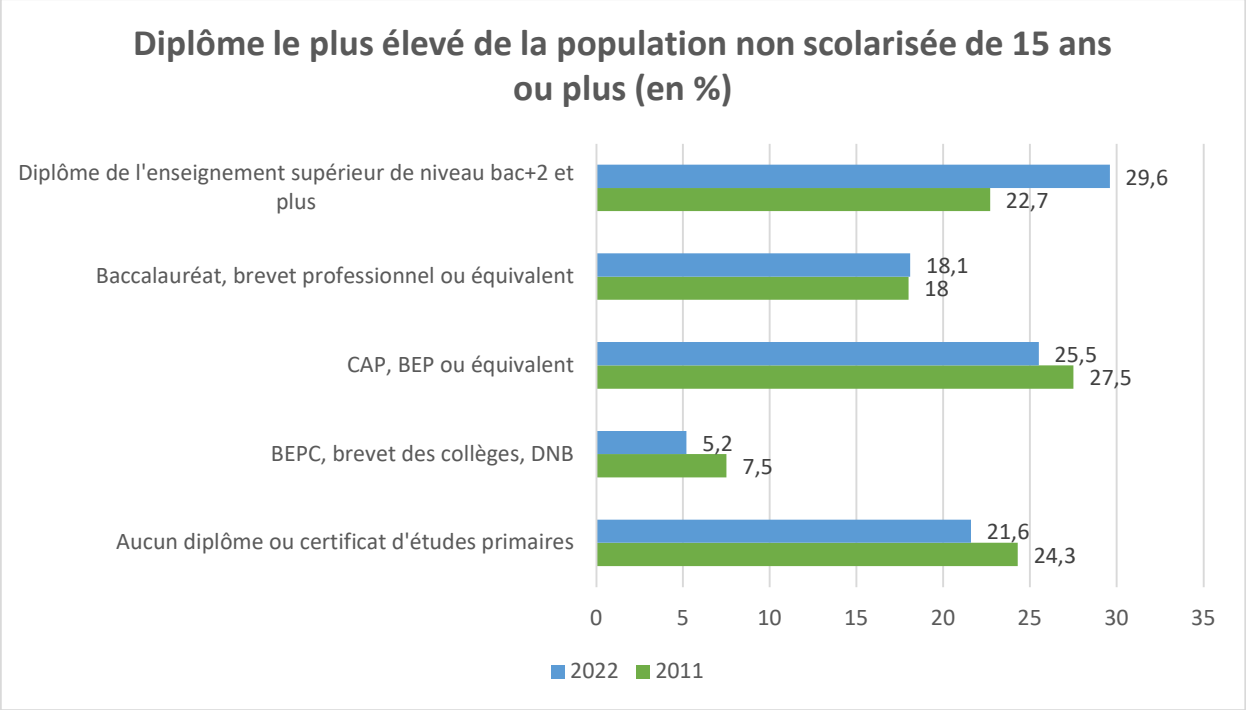

Source : Insee 2022

A Ifs en 2022, les niveaux de diplômes les plus représentés sont les diplômes supérieurs (29,6 %) et les niveaux BEPC / brevet des collèges (25,5 %). On observe également que sur la période 2011 - 2022, les taux de diplômes « les moins élevés » sont en baisse de + de 11 %. 52,3 % des + de 15 ans non scolarisés ont un diplôme inférieur ou équivalent au CAP/BEP ; il était de 56,4 % en 2018. Les Ifois ont un niveau de diplôme globalement plus élevé en 2022 qu'en 2018. Cette tendance est équivalente sur le département du Calvados (53 %).

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

29,5 % des Ifois travaillent dans leur commune. L'INSEE estime également que le nombre d'emplois sur la commune est de 5 065. Ifs possède ainsi un indicateur de concentration d'emplois supérieur au département du Calvados (110,4 contre 99,7). Ceci s'explique notamment par la présence, sur le territoire communal, de plusieurs zones d'activités qui tiennent une place centrale dans la vie économique caennaise :

- La Dronnière, créée en 1982 : 12 ha ;
- Rocade Sud, créée en 1986 : 23 ha ;
- Porte Sud, créée en 1996 : 17 ha ;
- Object'Ifs Sud, créée en 1997 : 106 ha ;

Les catégories socio-professionnelles à Ifs

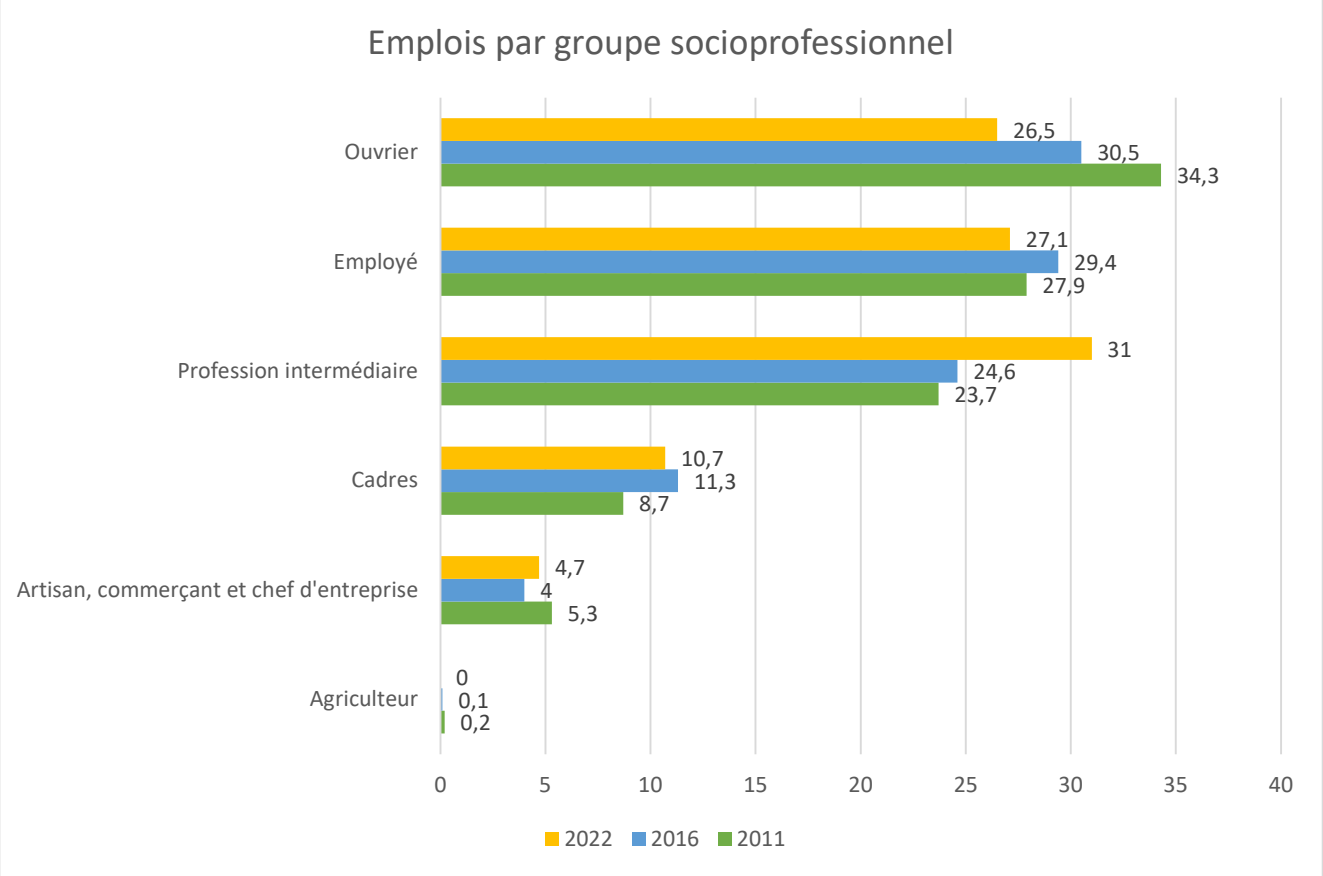

Source : Insee 2022

Ifs reste marquée par un recul progressif des ouvriers et une forte présence d'employés (administratifs, commerce, services). Cela correspond à un profil de ville périurbaine avec de nombreux emplois dans

le secteur tertiaire. Les professions intermédiaires sont le groupe qui progresse le plus. Cela traduit un renforcement des emplois qualifiés intermédiaires (techniciens, enseignants, professions de la santé, encadrement moyen). Ifs suit la tendance nationale de tertiarisation et de montée en qualification, avec une bascule progressive d'une commune ouvrière vers une commune à majorité de professions intermédiaires et d'employés.

Répartition des établissements par secteur d'activité et par tranche d'effectifs à Ifs en 2023

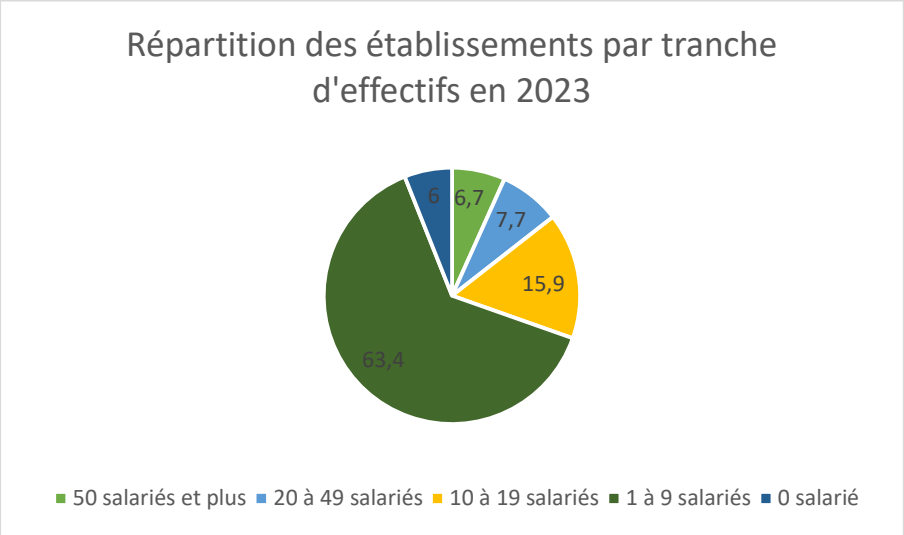

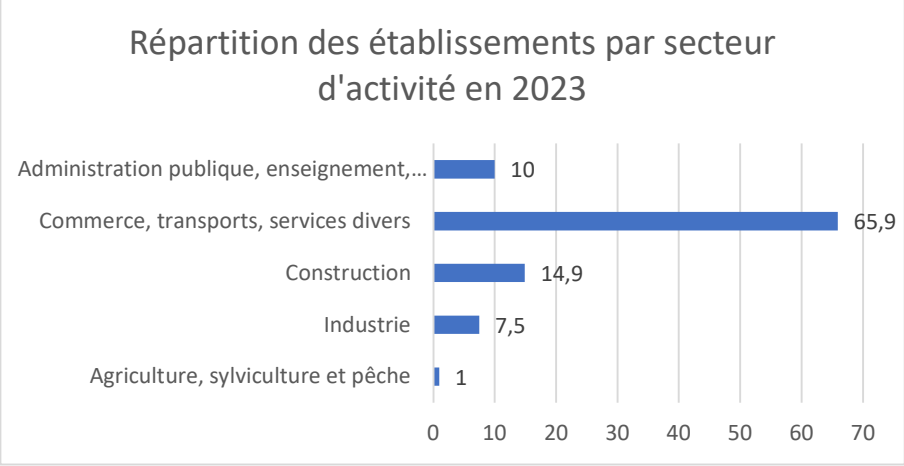

Le secteur du « commerce, transports, services divers » reste largement dominant (65,9 %) représentant les deux tiers des établissements. Cela reflète la tertiarisation de l'économie locale : commerces, logistique, services aux particuliers et entreprises.

Le secteur de la construction (14,9 %) est également relativement important et traduit la présence de nombreuses petites entreprises du bâtiment et des travaux publics, caractéristiques d'une commune périurbaine.

Les structures économiques de 1 à 9 salariés (63,4 %) sont très largement majoritaires. Ifs est donc surtout constituée d'un tissu de petites entreprises.

La part des structures de 10 à 19 salariés (15,9 %) reste dans une proportion assez élevée et marque la présence d'entreprises de taille intermédiaire, surtout dans le commerce, le transport ou la construction.

En résumé, Ifs est une commune de services et de commerce, avec un tissu économique dynamique et dominé par les petites entreprises, tout en accueillant quelques structures de taille notable (santé, enseignement, logistique, grandes surfaces).

Source : Insee 2023

LOGEMENT

Le nombre de logements

En 2022, le recensement de l'INSEE fait état de 5 471 logements à Ifs dont 95,6 % sont des résidences principales et 3,4 % des logements vacants. Parmi ces résidences principales, 61 % sont des maisons et 39 % des appartements. Cette répartition semble assez spécifique en comparaison aux autres villes de taille semblable du département. (Cf graphiques ci-dessous).

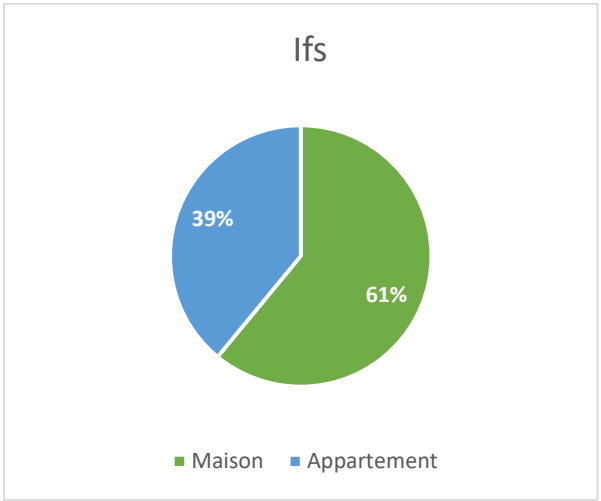

Source : Insee 2022

Le nombre de logements à Ifs est en constante évolution ; il était ainsi de 5 093 logements en 2016 soit une augmentation de 7,42 % entre 2016 et 2022. Le faible pourcentage de taux de vacances (3,4 %), montre que la tension sur le marché du logement est également présente. Le taux de vacances dans le département du Calvados est de 6,4 %.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	Nombre en 2012	Nombre en 2022	Evolution 2012-2022
Propriétaire	2 356	2 503	+ 6,23 %
Locataire	2 214	2 668	+ 20,50 %
Dont d'un logement HLM loué vide	1 149	1 430	+ 24,45 %
Loué gratuitement	36	61	+ 69,44 %
Ensemble	4 606	5 231	+ 13,59 %

Source : Insee 2022

Le nombre total de résidences principales a augmenté de 13,6 % en 10 ans. La progression est plus marquée chez les locataires (+ 20,5 %), en particulier dans le parc social HLM (+ 24,5 %). Les propriétaires progressent faiblement (+ 6,2 %). La part des logés gratuitement, bien que numériquement faible, augmente fortement (+ 69,4 %).

Comparativement à l'évolution de la population sur la même période (+ 4% entre 2012 et 2022), la moyenne des habitants par résidence a baissé de 8 % passant de 2,52 personnes à 2,31 personnes par résidence en moyenne. Les logements sont donc globalement plus petits.

Résidences principales selon le nombre de pièces

Nombre de pièces	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	4 591	100	4 888	100	5 231	100
1 pièce	202	4,4	196	4,0	200	3,8
2 pièces	541	11,8	532	10,9	672	12,8
3 pièces	864	18,8	998	20,4	1 124	21,5
4 pièces	1 263	27,5	1 478	30,2	1 425	27,2
5 pièces ou plus	1 721	37,5	1 686	34,5	1 810	34,6

Source Insee 2022

L'évolution du nombre de logements (+ 6.5 % entre 2011 et 2016 et + 7 % entre 2016 et 2022) traduit la croissance démographique et résidentielle continue à Ifs.

Cette croissance globale du parc résidentiel (+ 14 % en 11 ans) est plus marquée sur les 2 et 3 pièces au détriment relatif des studios et des 4 pièces. Le nombre de grands logements (5 pièces et +) reste dominant mais leur part est un peu moins marquée qu'en 2011.

Ifs semble évoluer vers un équilibre entre grands logements familiaux (zones pavillonnaires) et logements plus compacts adaptés aux jeunes et aux séniors, mais avec peu de studios.

Le programme de logements

Au 1er juin 2025, la réalisation de 228 logements en tissu déjà urbanisé est en cours ou projetée à court terme, majoritairement au sein de programme de logements collectifs. Ils comprendront 28 % de logement social ; les conventions formalisées au titre du dispositif d'accession sociale à la propriété prévoient la possibilité de soutenir 52 ménages éligibles (soit 27 % de ce total de logements). A ces 228 logements s'ajoute également environ 170 logements appelés à être réalisé en extension urbaine dans le cadre de la phase 2 du lotissement « La clé des champs » au sud du territoire communal. Sur l'ensemble de ces logements, seuls 1,5 % d'entre eux sont des logements individuels.

Le logement social

Répartition du patrimoine social par bailleur et par typologie

	CDC Habitat	Inolya	3F Normandie	Partélios	Caen La Mer Habitat	ICF Atlantique	Foyers Normands	TOTAL
Patrimoine de logements	616	415	114	271	151	14	6	1587

Source : CAF 14

A ce jour, les bailleurs sociaux gèrent de 1 587 logements sur la commune soit 104 logements de plus qu'en 2022 (+ 7%).

Permanences de demande de logements sociaux au CCAS d'Ifs

Le nombre de demandes de logement sur la commune d'Ifs a considérablement augmenté entre 2021 et 2024 : + 33.5 %. Les demandes concernant des logements de T2 et T3 restent très largement majoritaires.

Sur les 6 590 demandes de logements sociaux enregistrées, 951 demandes ciblent la commune d'Ifs en premier choix et seules 7 % viennent d'Ifois. 68 % sont originaires de la Communauté urbaine de Caen la mer, 15 % du Calvados, 5% de Normandie et 5 % d'un autre département (chiffres stables par rapport à 2021).

La crise nationale du logement n'épargne pas le secteur de Caen la mer malgré les efforts consenties par les différentes parties. Ainsi au 1er janvier 2023, Caen la mer compte 27 % de logement locatif social, pourcentage (supérieur aux 25 % préconisés). Ce taux est stable depuis plusieurs années (Source : Bilan P.L.H Caen la Mer 2023). La ville d'Ifs affiche un taux de logement locatif social à hauteur de 29 % au 1er janvier 2025. (Source : Caf 14).

Par ailleurs, malgré une forte production de logement social (en moyenne, 25% des logements produits chaque année sur la période 2019-2022) et une diversification du parc, la précarisation d'une partie de la population et l'évolution des prix sur les marchés de l'acquisition et de la location entrainent des besoins encore plus forts sur le parc social. Le délai d'attente moyen reste relativement long puisqu'il faut compter en moyenne 22 mois pour accéder à un logement social à Caen la mer (30 mois pour un logement individuel et 22 mois pour un logement collectif). (Source : Bilan P.L.H Caen la Mer 2023). A Ifs, le délai moyen d'attente pour l'attribution d'un logement social est de 24 mois. (Source : Caf 14).

Les attributions de logements sociaux en 2024

T1	*T2*	*T3*	*T4*	*T5*	***TOTAL***
0	19	49	37	2	**107**

Source : C.C.A.S d'Ifs

Sur ces 107 attributions : 10 logements sont individuels et 97 sont collectifs.

L'accession sociale à la propriété

La Ville soutient l'accession sociale à la propriété des primo-accédants en apportant une aide aux ménages dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds et souhaitant acquérir un logement neuf sur la commune. Sur la période 2021 - 2024, ce sont 84 000 € d'aides qui ont été versées par la Ville d'Ifs à des ménages éligibles. Au 1er juin 2025, trois conventions entre la Ville et des opérateurs de logements sont en vigueur au titre de ce dispositif d'accession sociale à la propriété ; elles couvrent un maximum de 52 logements aidés pour un budget maximum de 99 000 €. Ces trois opérations sont réalisées en tissu urbanisé. Les livraisons des programmes de logements concernés sont appelées à s'étaler entre la mi-2026 et la fin 2027.

ACCÈS AUX DROITS

PRESTATIONS ALLOCATAIRES

Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations à Ifs en 2021

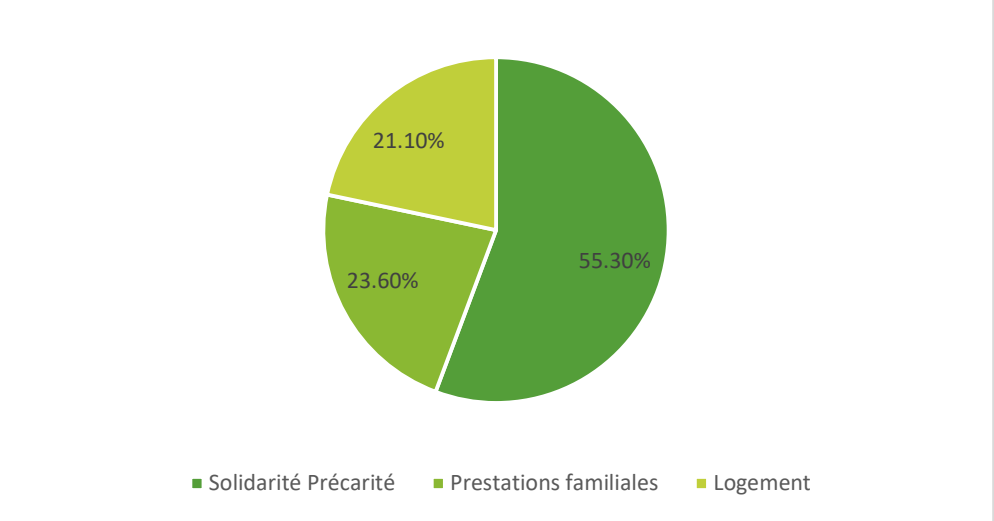

Source : C.A.F 14

	En 2020		En 2021	
Prestations versée*s	Effectif	En %	Effectif	En %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	266	9,9	265	10
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	67	2,5	74	2,8
Allocations familiales	935	34,8	941	35,5
Logement	1 364	50,7	1 266	47,7
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	335	12,5	322	12,1
Prime d'Activité (PPA)	1 067	39,7	1 045	39,4
Revenu de Solidarité Active (RSA)	255	9,5	233	8,8
Solidarité enfance jeunesse (Allocation de Soutien Familial/Allocation de Rentrée Scolaire/Allocation Journalière de Présence Parentale)	837	31,1	847	31,9

** Un foyer allocataire peut percevoir plusieurs prestations et donc être comptabilisé dans un ou plusieurs groupes de prestations.*

Source : C.A.F 14

Comparaison des prestations allocataires d'accès aux droits en 2023 entre Ifs et le département du Calvados

	Ifs	Calvados
Part des allocataires sous le seuil des Bas Revenus en 2023	28 %	27%
Part des allocataires bénéficiaires de la Prime pour l'Activité en 2023	39 %	35 %
Part des allocataires bénéficiaires de minimas sociaux en 2023	19 %	17 %
Part des allocataires bénéficiaires RSA en 2023	8 %	9 %
Part des allocataires bénéficiaires AEEH en 2023	2,8 %	2,1 %

Ifs présente une situation légèrement plus fragile que la moyenne du Calvados, avec davantage de foyers modestes et de bénéficiaires de prestations sociales. La proportion plus faible de bénéficiaires du RSA et celle plus forte de la Prime d'Activité suggèrent que les difficultés économiques se concentrent surtout sur des travailleurs aux revenus modestes, plutôt que sur une inactivité.
La présence légèrement plus élevée d'enfants en situation de handicap peut également générer des besoins spécifiques d'accompagnement.

ACCOMPAGNEMENT DU CCAS

Répartition des aides sociales légales en 2024

En 2024, le CCAS a instruit 51 dossiers de situations d'habitants concernés par des demandes d'aides sociales légales* contre 57 en 2021 et 65 en 2019. 54,9 % des dossiers instruits concernaient une demande d'aide sociale et 29,4 % une obligation alimentaire (identique les années précédentes).

Source : C.C.A.S d'Ifs

** Les aides sociales dites « légales » sont des aides financières destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens.*

Les aides facultatives

	2019	2021	2022	2023	2024
Dossiers traités par la commission permanente					
Nombre de dossiers instruits	65	62	53	53	62
Nombre d'accords	58	55	50	52	57
Nombre de refus	2	3	3	1	3
Nombre d'ajournements	5	4	0	0	2
Financement CCAS	14 763 €	19 038 €	18 684 €	14 739 €	14 551 €
Financement Ifs Entr'Aide	4 702 €	1 477 €		3 802 €	5 285 €
Aide d'urgence					
Chèque d'accompagnement Personnalisé Alimentaire et Energie	4 670 €	5 095 €	4 405 €	3 655 €	6 350 €
Aide au permis	10 dossiers	2 500 €	2 396 €	1 200 €	2 500 €
Aide exceptionnelle autre	-		2 890 €	1 940 €	175 €
TOTAL DU MONTANT DES AIDES VERSÉES	**24 135 € + aide au permis**	**28 110 €**	**28 375 €**	**25 336 €**	**28 361 €**

Source : C.C.A.S d'Ifs. Etant donné le contexte pandémique de 2020, il n'est pas tenu compte des données sur cette année-là.

Le montant des aides facultatives versées oscille entre 25 000 € et 28 000 € par an. Les aides alimentaires et énergétiques progressent nettement en 2024. L'aide au permis est un outil de soutien aux Ifois relativement stable. La hausse en 2021 - 2022 correspond clairement à la crise COVID et à ses suites, tandis que 2024 marque un nouveau pic, en lien probable avec la persistance de la hausse du coût de la vie.

Point sur l'inflation en France entre 2019 et 2022

- En 2019, l'inflation était modérée, autour de + 1,5 % sur l'année (Source INSEE).
- En 2022, l'inflation a fortement accéléré, atteignant environ + 5,2 % en moyenne (ou + 5,3 % hors tabac) (Source INSEE).

On observe donc une hausse du coût de la vie bien plus marquée en 2022 par rapport à 2019, en particulier en raison des prix de l'énergie (+ 23 %) et de l'alimentation (+ 6,8 %) (Source INSEE).

Détail par poste de dépense en 2022 (source INSEE)

- + 23 % Energie (carburants, gaz, électricité)
- + 6,8% Produits alimentaires
- + 3% Biens manufacturés
- + 3% Services (loyer, santé, éducation…)

Si on compare ces taux d'inflation avec l'augmentation des salaires sur la même période à Ifs (page 35), on constate que pour le groupe des 26 - 50 ans, le pouvoir d'achat a augmenté de 3 % et non de 8,3 % comme affiché (14,30€ salaire 2022/5,2% inflation = comparaison 13,20€ salaire 2019). Pour les femmes de plus de 50 ans (+ 3,5 % de salaire), le même calcul donne un recul du pouvoir d'achat de 1,6 %. Les jeunes (18 – 25 ans), surtout les femmes (+ 11,5 %), ont vu leurs salaires progresser plus vite que l'inflation. Même si la hausse salariale moyenne semble « couvrir » l'inflation, celle-ci concentrée sur l'énergie et l'alimentation a pesé globalement davantage sur les ménages modestes.

L'accompagnement social par le CCAS

La Conseillère en Economie Sociale Familiale (CESF) du CCAS propose un accompagnement pour tous les Ifois et Ifoises confrontés à des difficultés d'ordre social, budgétaire et/ou professionnel. Son intervention peut être ponctuelle ou à moyen et long terme (minimum 2 rendez-vous).

A titre d'exemple en 2024, 138 personnes ont été accompagnées dont 71 personnes avec 2 rendez-vous et plus pour un total de 321 entretiens réalisés portant sur :

- Aides aux démarches administratives ;
- Accompagnement socio budgétaire ;
- Constitution de dossier d'aide sociale facultative ;
- Demande et accompagnement de microcrédit ;
- Impayés de loyers ;
- CCAPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions).

Le nombre de personnes accompagnées et d'entretiens réalisés est globalement stable chaque année : 115 à 140 personnes/foyers accompagnés pour 320 à 350 entretiens. Les variations observées sont liées au contexte socio-économique du territoire et à la stabilité de l'équipe du CCAS.

Situation familiale des personnes accompagnées en 2024

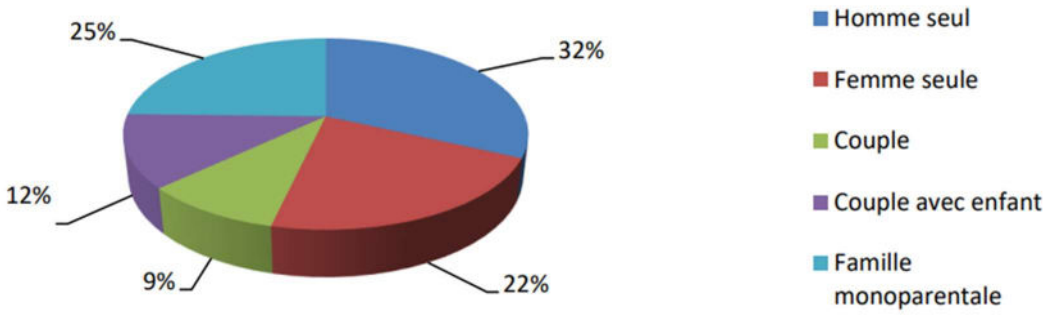

La situation familiale des personnes accompagnées est également relativement stable depuis 2021 avec une majorité d'hommes seuls accompagnés. Le nombre de couples accompagnés semble

toutefois diminuer progressivement alors que celui des familles monoparentales est en légère augmentation.

En 2024, sur les 138 personnes accompagnées, la majorité (69,6%) a entre 26 et 59 ans, un quart a plus de 60 ans et un peu plus de 5 % a moins de 25 ans. La provenance géographique des personnes accompagnées est équilibrée entre Ifs Plaine et Ifs Bourg (pas ou peu de personnes issues d'Ifs Bras ou hors commune).

Situation professionnelle des personnes accompagnées en 2024

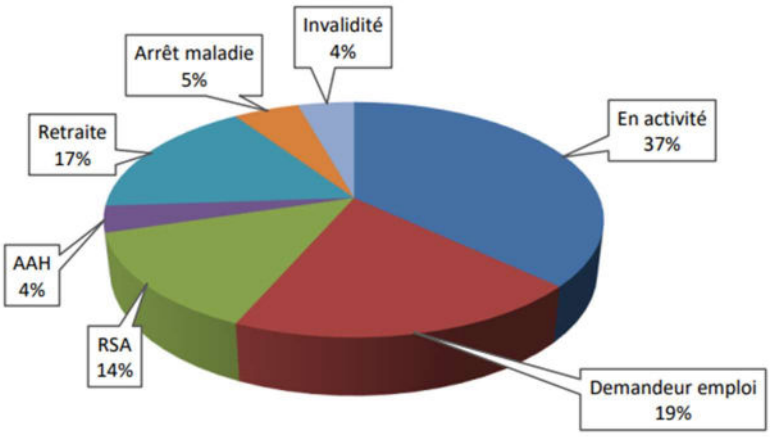

La situation professionnelle des personnes accompagnées est également relativement stable depuis 2021 avec une majorité de personnes en activité professionnelle.

<u>Accessibilité aux activités du centre socio-culturel – Travail avec le CCAS</u>

La participation financière des familles et des habitants aux animations proposées par l'Atelier 860 est basée sur une délibération du conseil municipal votée en 2021 et fixant des tarifs allant de la gratuité à 3 € pour des activités et sorties et de 5 € par an pour l'utilisation de certains espaces en accès libres.

Par ailleurs, en écho à la dégradation économique de certaines personnes, les agents du centre socio-culturel ont observé que certains habitants et familles se rendant à l'Atelier 860 rencontraient des difficultés financièrement et/ou de paiement des activités proposées. Certaines de ces personnes sont en situation de fragilité psychique, handicap ou de la maladie, en situation d'isolement. Il est nécessaire que ces personnes aient un accompagnement social. Elles montrent aussi un besoin de lien social et de relations humaines. Ces situations font l'objet « d'urgence » afin de ne pas accentuer leurs difficultés. Il a donc été décidé de travailler en collaboration avec le CCAS de la commune. Ce travail en réseau a permis de faire émerger l'idée de la mise en place, depuis 2025, d'une aide financière

exceptionnelle proposée à ces familles, sous forme de « contremarques ». Cela permet l'accès aux activités et à l'accompagnement de la structure (soutien à la parentalité, lutte contre l'isolement) et l'amorce d'un travail d'accompagnement social par le CCAS (en fonction des besoins : accompagnement au budget, recours aux droits etc.).

ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE AU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives, des ateliers ont été organisés pour initier et accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques. Ces sessions ont permis aux participants de se familiariser avec l'informatique, de découvrir de nouvelles applications et de renforcer leur autonomie numérique.
Ainsi, il existe différentes propositions :

- Des permanences individuelles du Conseiller Numérique du Département du Calvados ;
- Des ateliers numériques pour des grands débutants, débutants et intermédiaires ;
- Des accès libres ;
- Des échanges de pratiques le lundi après-midi pour échanger et pratiquer entre habitants autour du numérique ;
- Des rencontres numériques thématisées mises en place avec la volontaire en service civique et des habitants.

A titre d'exemple, en 2024, 34 personnes ont pu bénéficier de rendez-vous individuels et 25 personnes des ateliers numériques débutants et intermédiaires.
Cette proposition répond en partie aux besoins des habitants. En effet, un certain nombre de situations ou problématiques rencontrées par les habitants ne trouvent pas de réponse dans l'organisation proposée. Aussi, les habitants sont orientés selon les situations vers le CCAS ou les Maisons France Services des environs.

INVISIBILITÉ DES PUBLICS

<u>Zoom sur le public allophone</u>

Depuis le début de l'année 2025, l'équipe note une invisibilité du public allophone dans les structures municipales. Ainsi par exemple, l'action sociolinguistique animée par l'Ecole des Parents et des Educateurs a déménagé des locaux du centre socioculturel pour intégrer ceux de l'AFPA. Cette

évolution est due à la réorientation des objectifs de l'Etat sur le public primo-arrivants pour accentuer l'intégration vers l'insertion professionnelle. Par ailleurs, les agents des services sociaux départementaux constatent eux aussi une invisibilité du public lié à une évolution des cadres d'interventions pour ce public. A contrario, les associations de solidarité (type Restos du Cœur) font état d'une augmentation constante de ces publics. Les professionnels de santé expriment également un accroissement des difficultés de barrière de la langue dans les consultations et les équipes éducatives des écoles notent également une part importante des enfants et des parents ne maitrisant pas la langue française.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Le centre socio-culturel municipal (Atelier 860) est ouvert depuis 2017. Il propose des modalités d'accompagnement des publics quotidien sur l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale. Les objectifs définis dans le contrat de projet 2022-2025 sont :

- Faire de l'accueil un lieu ressources, de convivialité et d'informations ;
- Renforcer les liens intrafamiliaux et valoriser les compétences parentales ;
- Favoriser l'accès de tous à la vie sociale ;
- Favoriser la participation et l'implication des habitants.

Le projet du centre socio-culturel s'oriente donc vers :

- L'accompagnement des initiatives et des dynamiques d'habitants pour favoriser la création de lien social et leur implication dans la vie de la ville ;
- L'accessibilité des démarches et des dispositifs permettant aux habitants de mobiliser toutes les ressources pour agir sur les difficultés rencontrées tout au long d'un parcours de vie ;
- La valorisation des savoir-faire et des compétences des parents/habitants pour leur permettre de renforcer leur pouvoir d'agir.

Ainsi, en 2024, l'Atelier 860 a accueilli 643 personnes différentes sur les activités dont 65 % d'Ifois, ce qui représente :

- Familles : 454 personnes (233 adultes/221 enfants) - 164 familles ;
- Habitants et programmation des vacances scolaires : 306 personnes dont 221 adultes.

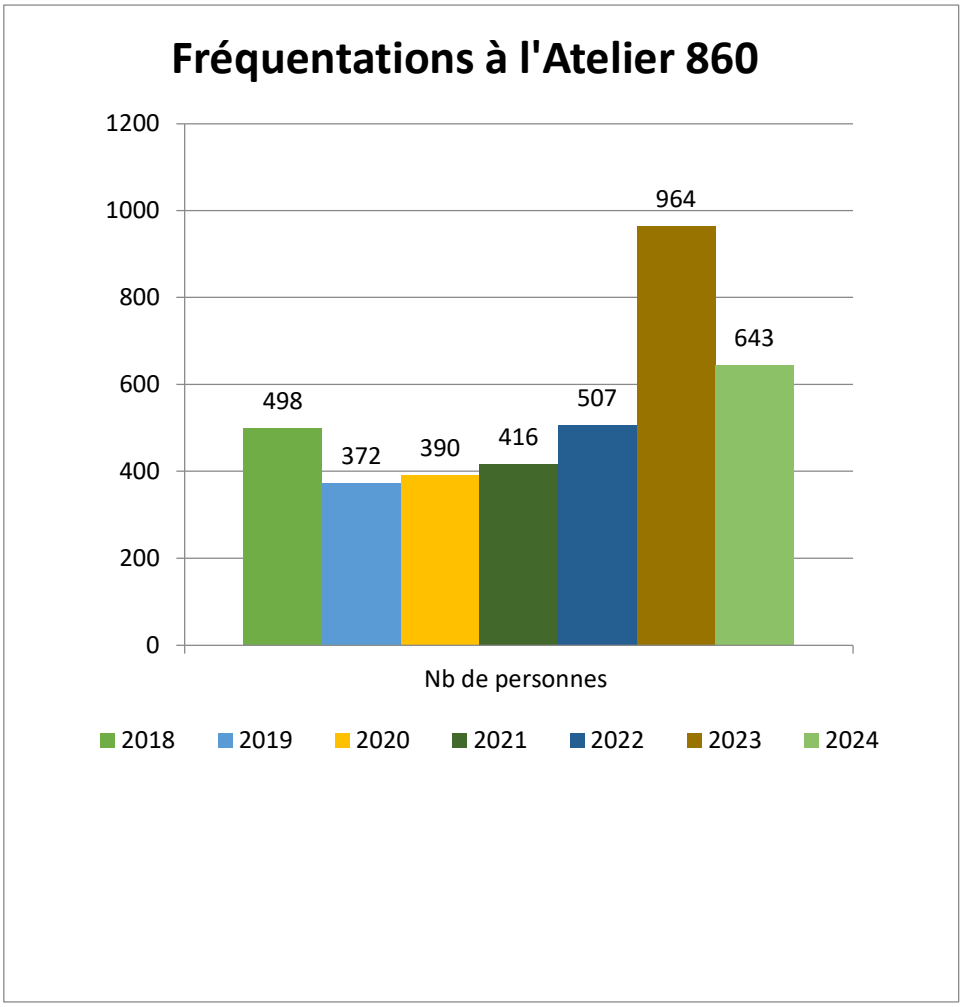

Le centre socioculturel accueille un public très varié, que ce soit en termes d'âges, de situations familiales ou socio-économiques.

L'équipe note depuis 2022 une augmentation significative du nombre de familles et d'habitants évoquant ou présentant des difficultés :

- Des personnes porteuses de handicap, notamment sur les échanges de pratiques. Ces personnes ont souvent été orientées ou sont accompagnées par leur structure (structures médico-sociale, entreprises adaptées) ;
- Des personnes présentant des addictions ou accompagnées pour des maladies/troubles psychiques ;
- Des personnes souffrant d'isolement, évoquant peu ou pas de réseau familial ou amical ;
- Des personnes présentant des difficultés à intégrer un collectif, avec peu d'habilités sociales (partage, interactions interpersonnelles agressives ou sans filtre…).

La programmation des démarches d'accompagnement et des animations tient compte des objectifs présentés et de la typologie des habitants fréquentant la structure. Le centre socio-culturel municipal

est donc ouvert du lundi au vendredi, avec des programmations spécifiques pendant les vacances scolaires.

A titre d'exemple, en semaine scolaire, les propositions s'appuyaient en 2024 sur :

- Des ateliers numériques (3 fois par semaine), cuisine santé (chaque mois), parents-enfants (échappées en famille le mercredi, familles d'ados) ;
- Des échanges de pratiques entre habitants (jardins, couture, création, piano, numérique, échanges autour du français...) chaque semaine ;
- Des accès libres : numériques et dans un espace dédié aux familles nommé "Espace Minute Papillon" sur les horaires d'ouverture de la structure ;
- Des temps d'échanges entre pairs accompagnés de professionnels tels que les "Eveil bébé", "cafés parents d'ados"... ;
- Des projets et actions spécifiques à visée éducative (santé des familles, sommeil & écrans), de bien-être (cycle santé et bien-être au quotidien, stage bien-être à destination des femmes) ou de lien social (projets collectifs numériques) ;
- L'accueil de partenaires pour des permanences hebdomadaires (Matinées Emploi, Ateliers Sociolinguistiques, CCAS).

Les programmations des vacances sont notamment nourries des propositions d'habitants (sorties comme le zoo, les Microfolies ; des activités telles que la marche nordique, la céramique...) qui sont des temps de partage et de convivialité.

LES ANIMATIONS SÉNIORS PAR LE CCAS

La part des 60 ans et + représente en 2021, 2 817 personnes soit 23,5 % de la population totale Ifoise. Elle est également la part de la population qui croit le plus et le plus vite ces dernières années. Ainsi, la prise en compte de ce public est un enjeu constant et significatif sur la commune.

C'est pourquoi, chaque année, le CCAS propose des actions aux séniors pour favoriser le lien social et rompre leur isolement.

Un séjour est donc organisé chaque année pour une cinquantaine de personnes, une galette des rois et un repas des ainés permet de regrouper plus de 400 personnes âgées pour un moment convivial et un colis gourmand de fin d'année est distribué à plus de 800 personnes.

Toutes ces actions viennent compléter les propositions faites par le service au sein de la Résidence Autonomie Jean Jaurès (en gestion directe du CCAS) qui propose des appartements privatifs pour les personnes âgées, à partir de 60 ans. Elle n'est pas médicalisée.

A ce jour, elle regroupe 44 personnes, en grande majorité des femmes, âgées en moyenne de 80 ans. Les animations proposées se font pour les résidents et personnes extérieures en faveur de la prévention de la perte d'autonomie et du lien social. Les actions réalisées, en plus de la programmation hebdomadaire d'activités autour du jeu, du socio-esthétisme, d'ateliers de mémoires etc., portant sur des activités physiques, des sorties extérieures, des conférences sur la santé…

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Les associations locales sont aujourd'hui considérées en partie dans le travail d'animation de la vie sociale de cette convention territoriale globale au travers de l'accompagnement des bénévoles Ifois sur leur engagement dans la vie locale (montées en compétences, remobilisation sociale d'habitants) et au développement du lien social qu'elles réalisent au quotidien pour les habitants du territoire.

La Ville dénombre 79 associations différentes dont 80 % d'associations considérées comme actives, cela représente près de 6900 adhérents* dont un tiers sont Ifois **

En 2024, ce sont 254 000 € qui ont été versées par la commune aux associations sous forme de subventions annuelles.

En complément, la Ville étoffe son partenariat avec l'association AE 14 pour permettre le développement de nouvelles formes d'engagement et de valorisation des missions de bénévolats proposées par les associations. Par ailleurs, la Ville a déployé une charte d'engagement bénévole permettant à des habitants de s'impliquer sur la commune pour leurs pairs et en dehors des associations existantes. L'Atelier 860 dénombre entre 25 et 30 habitants signataires de cette charte d'engagement bénévole chaque année. Ces habitants, soutenu par l'agent de développement, animent des ateliers à destination d'autres habitants (conversation en français, numérique…).

*Hors adhérents « personnes morales » et éventuels adhérents « bénéficiaires » (assos solidarité)

**Il est possible que certaines associations n'aient pas renseigné le nombre d'adhérents Ifois, il faut donc envisager le nombre d'adhérents Ifois possiblement à la hausse.

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

Depuis une quinzaine d'années, la Ville d'Ifs développe un Projet Santé tourné vers les enjeux de la nutrition (alimentation et activité physique). En 2025, elle achève son second projet triennal qui a vu s'ouvrir plusieurs thématiques complémentaires notamment sous l'impulsion des acteurs locaux et en réponse aux effets de la pandémie de covid 19.

Les thématiques travaillées aujourd'hui sont donc :

- La nutrition ;

- La mise en place d'actions de prévention santé (vie affective et sexuelle, violences intra familiales) ;
- Le dépistage des cancers et notamment pour les publics les plus éloignés ;
- La santé mentale ;
- L'accès aux structures municipales des personnes porteuses de handicap, en fragilité sociale, de santé, de santé mentale.

Ainsi, en s'appuyant sur des partenariats avec l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Santé Atrium, la Ville maintient la prévention santé comme un enjeu du projet social de territoire.
Les actions du projet santé concernent un grand nombre d'Ifois. A titre d'exemple, les 38 actions menées en la matière 2024 représentent 61 sessions d'ateliers cuisine au centre socio-culturel et dans les ACM pour 418 participations. Les évènements réalisés autour de la pratique d'une activité physique (fête du vélo, semaine olympique…) ont rassemblé plus de 400 élèves. 18 personnes ont réalisé des ateliers autour du bien-être et de la sophrologie et 25 personnes porteuses de handicap bénéficient des actions musique et dance de l'EMMD.

La Ville s'inscrit également dans le cadre du service sanitaire imposant aux étudiants en santé de mettre en place 60 heures d'actions de prévention santé pendant leur cursus de formation. La thématique d'accueil est définie en fonction des besoins de la structure accueillante :

- En 2025, le secteur jeunesse et le secteur jeunes adultes (AJA) ont travaillé sur les troubles alimentaires avec des interventions en face à face public en collège et lycée.
- En 2024, les mêmes structures ont travaillé la thématique de la vie sexuelle et affective tandis qu'une école primaire avait choisi le sujet des compétences psychosociales.

DONNÉES SANTÉ DU TERRITOIRE

L'accessibilité des professionnels de santé est plutôt bonne sur la commune d'Ifs en comparaison avec d'autres territoires (ruraux notamment). En dehors des professionnels de santé présents sur la commune, la totalité des professionnels de santé et des établissements hospitaliers sont présents à moins de 9 kilomètres.

Quelques données de santé :

Au 31 décembre 2024, Ifs dénombre 10 médecins généralistes dont 40% a entre 40 et 49 ans. Aucun médecin généraliste à Ifs n'a plus de 60 ans. Par ailleurs, la densité de médecins généralistes à Ifs correspond à un pour 1 204 habitants (Référence nationale : 1 médecin pour 1 219 habitants).

En 2022, 7,17 % de la population Ifoise bénéficie de la Complémentaire Santé Solidaire, cela représente 851 personnes, ils étaient 756 en 2020. (Source CNAM, Insee 2022).

Des délais de prise en charge et de consultation sont jugés trop longs sur certains secteurs par les habitants : orthophonie, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.

Le **PÔLE SANTÉ ATRIUM**, présent sur le territoire Ifois, regroupe 49 professionnels de santé différents, exerçant dans 19 cabinets médicaux et paramédicaux et officines de pharmacie (pôle multi-sites).

Audioprothésiste	1
Biologistes	3
Diététicienne nutritionniste	1
Infirmiers	13
Infirmières déléguées de santé publique Asalée	2
Kinésithérapeutes	5
Médecins généralistes	10
Orthophonistes	4
Pharmaciens	5
Podologues	2
Psychologue	1
Sage-femmes	2

Le pôle a pour mission d'améliorer la santé des Ifois à travers un travail pluri-professionnel autour de l'accessibilité aux soins, la coordination des soins et la formation des professionnels de santé. Les sujets abordés sont définis en concertation à partir des données de santé dont disposent les professionnels. Ainsi pour la période 2024 et 2025, les thématiques traitées par Atrium sont :

L'harmonisation des pratiques :

- Accompagnement des adolescents et jeunes adultes (santé mentale) ;
- Lutte contre les violences conjugales ;
- Sensibilisation au dépistage des cancers féminins (Octobre rose, Juin Vert) ;
- Médecine du sport ;
- Dénutrition.

Ateliers « Re-mise en mouvement » : Intervention d'un kinésithérapeute une fois par mois lors des ateliers de marche animées par les infirmières Asalée, et ainsi recentrer les ateliers sur l'activité physique adaptée.

Outils numériques de compensation des troubles dys : Dans le but d'améliorer l'accès des enfants atteints de troubles spécifiques des apprentissages aux outils informatiques de compensation, les orthophonistes du pôle ont mis en place des ateliers « Outils numériques de compensation » animés par des ergothérapeutes, en partenariat avec le centre socio-culturel d'Ifs. Depuis 2021, des groupes de quatre enfants participent à ces ateliers qui leur permettent d'appréhender l'apprentissage technique des logiciels, de la clavigraphie, de l'environnement informatique, et d'acquérir une meilleure une autonomie dans l'utilisation de ces outils.

Dépistage des cancers

Le dépistage du cancer du col de l'utérus (CCU) et du papillomavirus (HPV) :

Le pôle santé Atrium de la commune a réalisé un questionnaire ayant notamment pour objectif d'évaluer la perception qu'ont les femmes d'Ifs de leur niveau d'information sur le dépistage du cancer du col de l'utérus et du papillomavirus. Les résultats montrent que 57 % des femmes ayant répondu (98 personnes) ne connaissent pas les causes du CCU, témoignant d'une méconnaissance du lien avec le papillomavirus. Par ailleurs, 78 % n'ont jamais entendu parler de l'auto-prélèvement pour le dépistage du HPV. (Source Atrium 2025)

D'après le Centre Régional de Coordination des Dépistages de Cancers, la Ville d'Ifs affiche des taux de dépistages moyens. Ainsi, sur le dépistage du cancer du sein, Ifs affiche un taux de participation à 48 % ce qui est égal à la moyenne nationale et inférieur à la moyenne régionale (55,9 %). Par ailleurs, pour ce qui concerne le dépistage du cancer colorectal, le taux de participation est de 27 %, ce qui est inférieur la moyenne nationale (35 %) et régionale (37,3 %)

ACCUEIL DE PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

Au centre socio-culturel

Le public fréquentant et accueilli au sein de l'Atelier 860, centre socioculturel, est varié. Certaines de ces personnes sont allophones, en situation de handicap, séniors, non lecteurs ou rencontrant des difficultés à la compréhension et la lecture. Ces spécificités peuvent engendrer des difficultés de communication qui limitent leur participation aux activités du centre, leur intégration à la vie sociale, et ainsi accroître les inégalités sociales. Afin de mettre en place l'animation de la vie sociale, il est essentiel d'adapter les outils de communication et ainsi favoriser l'inclusion de tous. L'accueil de personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques dans le cadre d'activités d'accueil et d'animation requiert une attention particulière, quel que soit leur handicap ou leurs besoins particuliers.

Il est primordial de réfléchir à des aménagements qui permettent à ces personnes de participer pleinement aux activités proposées. Cela passe par l'adaptation des locaux (accessibilité des espaces, signalétique claire, équipements spécifiques comme le matériel informatique) mais aussi par l'accueil pour prendre en compte leurs besoins, capacités et rythme.

Ainsi, des pistes actions ont été impulsées en 2024 et 2025 :

- Formation des agents : sensibilisation Langue des Signes Françaises, Premiers secours en santé mentale ;
- Réalisation et réflexion autour des documents : fiche de renseignements simplifiée, banque de pictogrammes ;
- Mise en place d'un chariot d'accueil où la personne peut prendre ce dont elle a besoin : casque anti-bruit, objets anti-stress, picto, loupe….

A l'Ecole Municipale de Musique et Danse (EMMD)

L'EMMD développe depuis 4 ans des propositions pour le public porteur de handicap. Ainsi ce sont aujourd'hui trois propositions différentes qui sont pratiquées autour la danse (2022) de la musique (2024) et du chant (2025). Cela représente aujourd'hui 6 séances (ouverture du chant en septembre 2025) pour 24 personnes différentes issues d'un partenariat avec un foyer médico-social ou des personnes extérieures.

RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS PAR THEMATIQUE

Thématique	Principaux constats	Enjeux pour la Ville et la CAF
Petite enfance	- 94 places en accueil collectif (privé 36 et public 58) - 219 places Assistants Maternels en 2024 (–55 depuis 2020) - 34 % Assistants Maternels > 55 ans - 295 familles avec enfants < 3 ans	- Développer une offre diversifiée et accessible - Anticiper le renouvellement des assistants maternels - Répondre à la demande d'accueil des familles - Mise en place SPPE et du référentiel national accueil du jeune enfant
Enfance – jeunesse	- 1 853 enfants (15,6 % de la population) - Effectifs scolaires en baisse (–23 % depuis 2019) - 40 % des 3–17 ans fréquentent les ACM - De + en + d'enfants en situation de handicap accueillis	- Maintenir une offre éducative et périscolaire attractive - Renforcer l'inclusion - Soutenir la réussite scolaire et la socialisation
Jeunes adultes	- 157 jeunes accompagnés par la Mission Locale (36 % sans diplôme) - Chômage élevé malgré amélioration - 40 jeunes suivis par l'AJA en 2023 - Difficultés de santé mentale, logement et autonomie	- Accompagner globalement les parcours (emploi, logement, santé) - Favoriser l'accès à la formation et à l'autonomie
Logement	- 5 471 logements (2022) - 29 % de logements sociaux - +33 % de demandes en 3 ans (951 en 2024) - 24 mois de délai d'attente- Forte progression du parc locatif social	- Répondre à la demande forte de logements et notamment sociaux - Faciliter l'accès au logement des jeunes (alternants, étudiants…) et familles modestes - Renforcer le partenariat local notamment avec les bailleurs sociaux
Animation de la vie sociale	- 643 participants à l'Atelier 860 (2024) - Publics fragilisés en hausse (isolement, troubles psychiques, précarité) - Seniors : 23,5 % de la population	- Lutter contre l'isolement - Favoriser la participation et l'engagement bénévole - Adapter les actions aux besoins des seniors
Parentalité	- 23 % de familles monoparentales (vs 15 % Calvados) - 130 familles concernées par le REAAP/FNP- Festival « Passeurs d'éveil » : 190 familles (2024) - Réseaux d'acteurs dynamiques et impliqués	- Soutenir les familles monoparentales et vulnérables - Renforcer les actions collectives de soutien à la parentalité - Maintenir l'équilibre des propositions en direction des parents de chaque tranche d'âge.
Santé et bien-être	- Santé mentale des jeunes en dégradation - Ateliers bien-être au centre socio-culturel (alimentation, sommeil, écrans) - Mobilisation de tous les services municipaux	- Développer la prévention santé - Maintien des actions nutrition - Sensibiliser à la santé mentale - Avoir une attention sur les publics en fragilité
Accès aux droits	- 2 646 foyers allocataires (2023) dont 28 % à bas revenus - 39 % bénéficiaires de la prime d'activité (vs 35 % Calvados) - 115–140 personnes accompagnées chaque année par le CCAS	- Lutter contre le non-recours - Simplifier les démarches d'accès aux droits - Renforcer l'accompagnement socio-budgétaire et numérique

d. Les prestations versées par la Caf

AIDES INDIVIDUELLES AUX FAMILLES

Aides aux temps libres : L'aide aux temps libres vise à permettre aux enfants des familles allocataires les plus vulnérables de fréquenter un accueil de loisirs, avec ou sans hébergement, grâce à un tarif mieux adapté à leur situation.

Versement 2023 = 13 889 €

Aides aux familles individuelles : Les aides individuelles d'action sociale sont destinées à soutenir les familles vulnérables de façon temporaire. Elles s'inscrivent dans une démarche préventive, lors d'événements familiaux qui présentent un risque de déstabilisation de l'équilibre du ménage et n'ont pas vocation à solvabiliser les familles de manière pérenne.

Versement 2023 = 20 650 €

- Aide à la formation BAFA = 417€
- Aide de dépannage = 15 907€
- Allocation forfaitaire décès = 4 326€

MONTANTS DES PRESTATIONS VERSÉES AUX IFOIS

Versement 2023 = 15 935 049€

MONTANT DES PRESTATIONS DE SERVICES ET SUBVENTIONS À LA VILLE

Versement 2023 = 1 052 268€

Données Caf 2025

ANNEXE 2 – LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITÉ LOCALE COMPÉTENTE

(<u>Une liste des équipements et services par signataire</u> dans le respect des compétences détenues)

VILLE d'IFS	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE PSU	Multi-Accueil Françoise DOLTO, 10 boulevard Yitzhak Rabin 14123 Ifs
EAJE Micro-crèche Paje	Les jeunes Pousses, 611 Rue Paul Boucherot, 14123 Ifs • Butterflies • Bumble Bees • Ladybirds
Maisons d'assistants maternels	-
Services d'accueil au domicile des parents	-
RPE	Relais Petite Enfance, 2 bis rue Camille Saint Saëns, 14123 Ifs
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	-
LAEP	-
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	-
Actions de soutien à la parentalité	Centre socio culturel municipal, Atelier 860, 860 Rue du Chemin Vert, 14123 IFS
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Mairie d'Ifs <u>Accueils périscolaires</u> ; - Ecole SIMONE VEIL, Boulevard des Violettes, 14123 IFS - Ecole PAUL FORT, Rue Camille Saint-Saëns, 14123 IFS - Ecole JEAN VILAR, Rue Marivaux, 14123 IFS - Ecole MARIE CURIE, Rue de la République, 14123 IFS

	<u>Accueils extrascolaires :</u> ACM 3-6 ans : Ecole maternelle Simone Veil, Boulevard des Violettes,14123 IFS ACM 6-12 ans : Espace Loisirs, Boulevard des Violettes,14123 IFS
Accueils de jeunes et jeunes adultes	Mairie d'Ifs : - Projet Jeunes, Boulevard des Violettes,14123 IFS - Service d'accompagnement des jeunes adultes (AJA),2 rue des muguets, 14123 IFS
CLAS	- Ecole SIMONE VEIL, Boulevard des Violettes, 14123 IFS - Ecole JEAN VILAR, Rue Marivaux, 14123 IFS - Ecole MARIE CURIE, Rue de la République, 14123 IFS
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	Centre socio culturel municipal, Atelier 860, 860 Rue du Chemin Vert, 14123 IFS
Autres :	

ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS 2026 -2030 - MOYENS MOBILISÉS PAR LA CAF 14 ET LA VILLE D'IFS DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Axe 1 : PETITE ENFANCE. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

- Action 1 : Maintenir et développer les modes d'accueil
- Action 2 : Maintenir une attention spécifique aux familles rencontrant des difficultés sociales, économiques, de santé dans leur accès aux modes d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.
- Action 3 : Consolider la qualité des accueils des enfants de moins de 3 ans sur le territoire
- Action 4 : Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents sur les différents modes de garde du territoire

Axe 2 : ENFANCE – JEUNESSE. Garantir un accès équitable aux activités éducatives, culturelles et sportives favorisant la réussite et l'épanouissement des enfants et adolescents.

Axe 3 : LOGEMENT. Renforcer le partenariat local pour soutenir l'accès et la vie dans le logement

Axe 4 : ACCÈS AUX DROITS. Renforcer le partenariat local pour faciliter l'accès effectif des Ifois à leurs droits par l'information, l'accompagnement et le soutien dans les démarches.

Axe 5 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE. Renforcer la solidarité et la création de lien social par le soutien et l'organisation de temps et d'espaces favorisant la participation des habitants.

Axe 6 : PARENTALITÉ. Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives par des actions de proximité, de prévention et d'accompagnement.

Axe 7 : SANTÉ, BIEN -ÊTRE. Participer à l'amélioration de la santé des Ifois en favorisant le développement d'actions de prévention et d'accès aux soins.

Axe 8 : JEUNES ADULTES. Soutenir et accompagner les parcours de transition des jeunes adultes vers leur autonomie.

AXE 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉS DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Cet axe constitue le socle minimum des attendus du plan d'actions du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	**Nb d'habitants**	**Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire**	**Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;**	**Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**	**Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1er janvier 2026**
IFS	11 868 (ref INSEE 2022)	**X** Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	**X** Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	**X** Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	La commune d'Ifs est dotée d'un RPE depuis plusieurs années. Cette compétence sera maintenue sur la période de la CTG.

Action 1 : Maintenir et développer les modes d'accueil

<table>
<tr><td>Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)</td><td>Public cible</td></tr>
<tr><td>*Nombre de naissance annuel stabilisé (113 en 2023)
*58 places d'accueils collectifs PSU / 36 places accueils collectifs PAJE
* 219 places d'accueils assistants maternels (2024)
* Pas d'accueil possible sur EAJE municipal et ass mat entre décembre et avril faute de places
* En 2023, sur les 223 enfants gardés à Ifs, 110 sont Ifois. 46 Ifois sont gardés hors communes (Caf14)</td><td>Les familles de la commune ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, les futurs parents.</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">*Maintenir l'accompagnement technique et financier dédié à la Petite Enfance,
*Maintenir le multi-accueil et le Relais Petite Enfance de la commune
*Développer une procédure interne permettant de répondre aux attentes du SPPE sur le positionnement de la commune quant à l'implantation ou à la rénovation d'éventuels établissements privés,
*Mieux cerner les besoins des familles
* Encourager la création de MAM ou MAMIP
* Réfléchir à l'opportunité de construction d'un équipement regroupant les 3 sections de crèche (qualité d'accueil des enfants et optimisation moyens logistiques et financiers)
* Développer l'accueil en halte-garderie sur l'EAJE municipal
* Réfléchir aux modalités d'organisation d'une passerelle 3-6 ans entre EAJE et ACM</td><td>Signatures des COF, Etude externe des besoins de modes de garde (nov. 2025-2026), Production des bilans d'activité EAJE et RPE, Production Analyse des Besoins Sociaux par le CCAS (2026), Participation aux réseaux professionnels,
Information MAM-MAMIP, Comité de suivi PMI/CAF/Ville
Réunions pédagogiques internes EAJE</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation

2025 - 2026 : étude opportunité pour la construction d'un équipement
2027 : finalisation du projet éventuel
2029 : éventuelle construction

2026-2030 = mise en place du projet global</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Résultats attendus</td></tr>
<tr><td>Direction Petite-Enfance, Education, Enfance-Jeunesse : Direction du service + E.A.J.E + R.P.E</td><td>Meilleure connaissance des besoins des familles : nombre de places et modalités d'accueil (indiv/coll, horaires atypiques, handicap…)
Meilleure répartition de l'offre d'accueil collectif et individuel et une offre d'accueil plus diversifiée.</td></tr>
<tr><td>Acteurs sollicités</td><td>Indicateurs d'évaluation</td></tr>
<tr><td>Maire, Maire adjointe en charge de la Petite Enfance, DGS
CAF 14, Chargée de coopération CTG, PMI et Maison des Solidarités d'Ifs,
Structures privées</td><td>Evolution des capacités d'accueil : nombre de places, taux d'occupation, évolution de la nature des accueils (horaires atypiques, accueil d'urgence, handicap),
Résultats de l'étude de regroupement des 3 sections de l'EAJE, Services développés.</td></tr>
</table>

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre *: Commune d'IFS*

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique…)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU	58	58	58	58	58	58	Analyse de pratique pour l'ensemble du personnel	Partenariat spécifique avec le SPIP à conforter	Etude en cours sur la période septembre 2025-juin2026 pour la construction d'un nouvel équipement – transplantation de l'actuel EAJE (Maintien des 58 berceaux). Travaux importants de rénovation réalisé été 2025 sur un des 2 sites d'EAJE.	Dépôt dossier CAF 2027. Inauguration 2030	Mobilisation des services de la Ville et externalisation de la conception et du suivi travaux
Micro-crèche Paje	36	36	36	36	36	36		Construction de la relation à créer	Non connu à ce jour		
MAM	0	0	0	12	12	12	Formation des agents sur l'accompagnement à la création MAM/MAMIP	Repérage et aménagement de locaux adaptés	A étudier selon les opportunités de projets déposés et de disponibilité de locaux sur la commune		
Assistants maternels (hors MAM)	216	210	205	200	200	200	Volonté de maintenir un nombre de places sur la commune malgré les prévisions de la pyramide des âges des assistants maternels.		Réfléchir à maintenir le nombre de places via la création de MAM/MAMIP		
RPE	1	1	1	1	1	1	Evolution de la fiche de poste à prévoir en lien avec la mise en place du SPPE : formation éventuelle, (accompagnement création MAM, accompagnement parents-employeurs)		Signalétique à prévoir au vu du déménagement du RPE sur un nouveau site (travaux d'aménagement réalisé courant 2025)	2026-2027	Mobilisation des services de la Ville et externalisation de la prestation de réalisation et de pose de la nouvelle signalétique.
Dispositifs passerelles	0	0	0	0	0	0					

Action 2 : Maintenir une attention spécifique aux familles rencontrant des difficultés sociales, économiques, de santé dans leur accès aux modes d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

<table>
<tr><td>Diagnostic initial</td><td>Public cible</td></tr>
<tr><td>Les familles monoparentales sont en fortes augmentations sur la commune.
La moitié des familles monoparentales sont des familles à bas revenus et plus de la moitié des familles allocataires avec 1 enfant sont des familles monoparentales.
En 2021, 1/3 des enfants des foyers allocataires vit dans des familles à bas revenus et 27.10 % d'entre eux ont - de 6 ans contre 29% en 2020. La part des enfants de 12-15 ans vivants dans des foyers à bas revenus augmente de 10% entre 2021 et 2020 et celle des 16-17 ans augmente de 15.11% sur la même période.</td><td>Les familles de la commune ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, les futurs parents.
Les familles monoparentales</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">*Maintenir l'accompagnement social et financier des familles les plus en difficultés.
*Réfléchir à l'évolution du règlement intérieur du CCAS pour intégrer plus spécifiquement les familles mono parentales dans l'accompagnement social et financier si nécessaire.
*Veiller à l'adéquation des fonctionnements des structures avec l'évolution des besoins des familles.
* Réflexion à l'adaptation et la mise en place d'actions spécifiques dédiées aux familles monoparentales (parcours séparation, mode de garde pendant les activités, outils de communication numérique…)</td><td>Signatures des COF, Production des bilans d'activité EAJE et RPE, Production Analyse des Besoins Sociaux par le CCAS (2026), Participation aux réseaux professionnels, Règlement intérieur des structures, commission spécifique dédiée aux familles monoparentales</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation

2026-2030
2026 : groupe de travail spécifique dédiée aux familles monoparentales</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Résultats attendus</td></tr>
<tr><td>Direction Petite-Enfance, Education, Enfance-Jeunesse : Direction du service + E.A.J.E + R.P.E</td><td>Meilleur repérage des familles en difficultés pour un accompagnement social et financier plus ciblé.</td></tr>
<tr><td>Acteurs sollicités</td><td>Indicateurs d'évaluation</td></tr>
<tr><td>Maire, Maire adjointe en charge de la Petite Enfance, DGS
CAF 14, Chargée de coopération CTG, CCAS, PMI</td><td>Nombre de familles bénéficiant d'un accompagnement social et financier par la Ville, le CCAS, la CAF.
Nombre de familles monoparentales bénéficiant d'un accompagnement social et financier par la Ville, le CCAS, la CAF.
Création d'un groupe de travail dédié aux familles mono parentales</td></tr>
</table>

Action 3 : Consolider la qualité des accueils des enfants de moins de 3 ans sur le territoire

<table>
<tr><td>Diagnostic initial</td><td>Public cible</td></tr>
<tr><td>- Le projet d'établissement de l'E.A.J.E met en œuvre la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.
- Un comité de suivi « Petite Enfance » CAF/PMI/Ville d'Ifs est organisé depuis 2024 pour soutenir la mise en place du SPPE et du nouveau référentiel d'accueil du jeune enfant
- Agrément PMI de l'E.A.J.E municipal renouvelé en aout 2025, 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs et 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs.
- Un RPE avec des ateliers à destination des assistants maternels tout au long de l'année et le développement de temps d'accueil (ateliers et permanence) sur Ifs Bourg et Ifs Plaine.</td><td>L'ensemble des professionnels accueillants les enfants de moins de 3 ans des structures privées et publiques sur des accueils collectifs et individuels.
Les enfants et les familles</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">*Consolider les projets pédagogiques de structures en s'appuyant sur le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
*Analyser les pratiques professionnelles pour l'ensemble des personnels
*Maintenir et développer la formation des professionnels de la petite enfance.
*Promouvoir les métiers de la Petite Enfance et notamment celui d'assistant maternel
*Structurer les relations et les modalités de coopération avec les établissements privées de la commune
* Maintenir et accentuer le travail partenarial PMI/CAF/Ville sur le suivi de la Petite Enfance
* réfléchir au développement d'outils permettant la familiarisation des familles dans les structures
* Accentuer le partenariat local en participant aux évènements de réseaux
* Maintenir les réunions interprofessionnelles dans les structures permettant l'amélioration des fonctionnements et de la qualité d'accueil.</td><td>Organisation de formations ciblées à partir des besoins repérés, Maintien de l'analyse de pratiques pour les agents de l'EAJE et réflexion sur l'extension de l'analyse de pratiques à l'ensemble des professionnels (direction EAJE, RPE, Assis Mater…),
Participation à des évènements de présentation et de valorisation des métiers de la Petite Enfance,
Accueil de stagiaires sur la découverte des métiers de la Petite Enfance,
Prise de contacts avec les structures privées pour des échanges sur les modalités pédagogiques d'accueil des enfants,
Maintien des réunions et des journées pédagogiques.
Participation aux évènements et réseaux professionnels</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation
2026-2030</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Résultats attendus</td></tr>
</table>

Direction Petite-Enfance, Education, Enfance-Jeunesse : Direction du service + EAJE + RPE	Investissement des équipes dans la réflexion continue de l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants Modalités de coopération satisfaisantes avec les structures privées de la commune
Acteurs sollicités	Indicateurs d'évaluation
Maire, Maire adjointe en charge de la Petite Enfance, DGS CAF 14, Chargée de coopération CTG, Service RH Structures privées (Les Jeunes Pousses) PMI	Nombre de rencontres avec les structures privées et la qualité des échanges, nombre de formations réalisée et le nombre des participants, nombre de séances d'analyses de pratiques et l'effectivité de la mise en place de l'analyse de pratiques pour l'ensemble des professionnels Nombre et contenu des journées pédagogiques

Action 4 : Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents sur les différents modes de garde du territoire

<table>
<tr><td>Diagnostic initial</td><td>Public cible</td></tr>
<tr><td>Nombre de places en E.A.J.E privées (36) et publiques (58)
Nombre de naissances annuel recensés = 117
Nombre d'enfants gardés sur Ifs = 223 et Nombre d'Ifois gardés hors commune = 46
En 2024, il y avait 219 places chez les assistants maternels agréés, soit 55 places en moins par rapport à 2020.</td><td>Les familles de la commune ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, les futurs parents.</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">*Maintenor du Relais Petite Enfance avec la fonction de guichet unique
*Accompagner les familles dans le choix de leur mode de garde en fonction des possibilités du territoire mais aussi en fonction de leurs contraintes (principalement les horaires)
*Accompagner la responsable du Relais Petite Enfance dans l'acquisition des compétences nécessaire à la mise en place du SPPE
* Maintenir et accentuer la communication en direction des familles
*Réfléchir à l'accompagnement des familles monoparentales dans la recherche d'un mode de garde
*Accompagner les parents employeurs d'un assistant maternel</td><td>Rdv individuels avec les familles, travail sur la communication (diversité des supports) et la signalétique du RPE. Développement des permanences d'accueil des familles sur l'ensemble du territoire (Ifs Bourg + Ifs Plaine), proposition de temps d'informations en collectifs selon les sujets.
Lien entre déclaration naissance et guichet unique
Maintien de la cérémonie des nouveaux nés
Participation aux temps d'information et de formation organisé par la CAF sur la mise en place du SPPE.</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation
2026-2030</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Résultats attendus</td></tr>
<tr><td>Direction Petite-Enfance, Education, Enfance-Jeunesse : Direction du service + EAJE + RPE</td><td>Communication ciblée en direction des familles du territoire.
Amélioration/évolution des supports de communication</td></tr>
<tr><td>Acteurs sollicités</td><td>Indicateurs d'évaluation</td></tr>
<tr><td>Maire, Maire adjointe en charge de la Petite Enfance, DGS
CAF 14, Chargée de coopération CTG
Service communication de la Ville, direction population</td><td>Nombre de sollicitations des familles au RPE, nombre de familles renseignées, satisfaction des familles quant aux informations transmises.
Répartition des fréquentations de la permanence RPE entre les sites d'Ifs Bourg et d'Ifs Plaine (dans les locaux du centre socio culturel).</td></tr>
</table>

Axe 2 : Enfance – Jeunesse.

Garantir un accès équitable aux activités éducatives, culturelles et sportives favorisant la réussite et l'épanouissement des enfants et adolescents.

<table>
<tr><td>Diagnostic initial</td><td>Public cible</td></tr>
<tr><td>- 1 853 enfants et jeunes de 4–14 ans (15,6 % de la population).
- Baisse des effectifs scolaires : 1 149 élèves en 2018 → 881 en 2024/2025 (–23 %).
- ACM extrascolaires : 805 enfants accueillis en 2023, soit 40 % des 3 – 17 ans.
- Inclusion : 30 enfants porteurs de handicap accueillis en ACM périscolaire en 2024 (6 160 h de présence, +33 % depuis 2020).
- Un Conseil municipal Enfants et Jeunes regroupant environ 30 élus.</td><td>Les enfants et les adolescents de la commune (3-17 ans) avec une attention spécifique notamment aux enfants porteurs de handicaps et allophones.</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">*Poursuivre le soutien pédagogique, technique, et financier (Ville et CAF 14) sur l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs périscolaires et extrascolaires de la commune
*Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes (vivre-ensemble / intérêt général)
*Travailler l'articulation C.T.G – P.E.D.T
*Améliorer l'accueil des enfants et jeunes porteurs de handicap et à besoins spécifiques
*Favoriser la place des familles dans les structures
*Mettre en place des actions et des projets d'animations sur les sujets liés aux repères éducatifs : gestion des réseaux sociaux et de l'identité numérique, vie sexuelle et affective, troubles alimentaires en direction des 10-17 ans.
*Réfléchir aux fonctionnements des services pour favoriser la stabilité des équipes.</td><td>Subventions, taux d'encadrements, Formations en intra
Formations BAFA/BAFD, CME-CMJ, Promeneurs du net, coordination du forum de découverte des métiers.
Mise en place des pédagogiques et des animations (activités autour des émotions, parole d'enfants, temps de valorisation…), intervention d'étudiants en service sanitaire autour des CPS.
Actions en commun péri et extra, indicateurs partagés.
Investissement dans le réseau Charte Accueil réussi, Accueil au sein de l'ACM 11-17 ans de jeunes du DARe de Fleury sur Orne, mise en place de méthodes pédagogiques inclusives.
Animations de préventions et de sensibilisations, Réseaux parentalité, Intervention collèges.
Amélioration des contrats et des taux horaires</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation
2026-2030</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Résultats attendus</td></tr>
<tr><td>Direction Petite Enfance Education Enfance Jeunesse : Projet Jeunes, accompagnement CME/CMJ et direction du service.</td><td>Continuité éducative dans les accueils des 3-17 ans et entre les ACM péri et extrascolaires.
Fréquentation satisfaisante dans les divers ACM.</td></tr>
</table>

	Accompagnement des adolescents dans la réalisation de projets afin de soutenir leurs prises d'initiatives et leur autonomie. Implication sur des projets et des évènements du territoire encourageant la participation des enfants et des jeunes.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Maire, Maire-adjointe à la jeunesse, la citoyenneté et la coopération décentralisée, DGS CAF 14, Chargée de coopération CTG, Services de la Ville ; culture, animation du territoire, Centre socio culturel - Atelier 860, CCAS,	Maintien / augmentation du taux d'occupation des Alsh ; Plus grande implication des jeunes dans l'animation du territoire. Le type de projets menés et leurs impacts sur les publics accueillis

Axe 3 : Logement.

Renforcer le partenariat local pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement

<table>
<tr><td>Diagnostic initial</td><td>Public cible</td></tr>
<tr><td>Près de 51% des Ifois sont locataires dont la moitié en logement social.
46% des allocataires domiciliés à Ifs bénéficient d'une allocation logement, soit environ 25% de la population.
En 2024, 70.2% des personnes reçues par le CCAS pour des demandes de logements sont des femmes et 34% sont des familles monoparentales
Entre 2021 et 2024, le CCAS a enregistré une hausse des demandes de logements sociaux de 25.12% soit 6590 au total au 31/12/2024.
27.5% des logements de la commune sont des logements sociaux au 31/12/2021 dont la majorité en habitat collectif.</td><td>La population Ifoise en général avec une attention spécifique aux jeunes, familles monoparentales et séniors isolés.
Les acteurs sociaux du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="3">*Mettre en place des actions permettant la mise en réseau des acteurs autour des questions liées au logement,
*Développer des temps d'information au plus près des habitants,
*Favoriser le développement de nouvelles formes de « locations solidaires » en faveur de certains publics (jeunes, personnes en fragilité sociale…)
*Poursuivre les permanences logements à raison d'une demi-journée par semaine par le CCAS (animation et suivi).</td><td>Réseau local d'acteurs sur les sujets « logement », invitation des acteurs sociaux du territoire sur des temps d'informations liés à la question du logement, sollicitation de la Ville ou du CCAS sur les commissions de préventions des expulsions, invitation des acteurs du logement à participer à des forums ou à mettre en place des permanences sur la commune à destination des habitants, prise de contact avec diverses associations (AFEV, ACAJH…), réflexion autour des modalités de soutien/partenariat avec les associations développant l'habitat solidaire.
Accueillir des permanences sur le territoire en lien avec les problématiques de logement</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation</td></tr>
<tr><td>2026-2030</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Résultats attendus</td></tr>
<tr><td>Centre Communal d'Action Social de la ville d'Ifs et service LOGAFA de la CAF14.</td><td>Meilleure connaissance des dispositifs et une meilleure orientation des publics par les professionnels du territoire,
Un travail partenarial plus étoffé,
L'amélioration du parcours global de l'habitant dans son logement.</td></tr>
<tr><td>Partenaires sollicités</td><td>Indicateurs d'évaluation</td></tr>
<tr><td>Maire, Maire-adjointe en charge des affaires sociales et du logement, DGS</td><td>Nombre de rencontres des acteurs intervenants autour du logement</td></tr>
</table>

CAF 14, Chargée de coopération CTG Maison des Solidarités, Bailleurs sociaux, Maison de l'Habitat de Caen La Mer	Evolution des relations partenariales

Axe 4 : Accès aux droits.

Renforcer le partenariat local pour faciliter l'accès effectif des Ifois à leurs droits par l'information, l'accompagnement et le soutien dans les démarches

<table>
<tr><th>Diagnostic initial</th><th>Public cible</th></tr>
<tr><td>En 2022, le taux de chômage des 15-64 ans est de 13.9%,
Pour l'année 2024, le budget réalisé « d'aide et secours » du CCAS est de 28 361€ (en hausse de 11.9% par rapport à 2023.
En 2023, 2646 foyers allocataires sont recensés. Cela représente 6 119 personnes couvertes (51% de la population totale).
En 2023, 28% des allocataires vivent sous le seuil de bas revenus (27% dans le département) et 39% bénéficient de la prime d'activités (35% dans le Calvados).
Des publics sont considérés comme « devenus invisibles » sur la commune (aidants, allophones, jeunes adultes sans relais familial…)</td><td>La population Ifoise en général avec une attention spécifique aux jeunes, familles monoparentales et séniors isolés.
Les acteurs sociaux du territoire</td></tr>
<tr><th>Objectifs opérationnels</th><th>Modalités de mise en œuvre</th></tr>
<tr><td rowspan="2">*Créer une dynamique partenariale pour clarifier l'offre d'accès aux services du territoire (Ville, CCAS, CAF,…),
*Coordonner les dispositifs d'aides sociales facultatives et associer l'ensemble des organismes gestionnaires de fonds d'aide à cette démarche
*Avoir une attention spécifique sur les publics jeunes, séniors isolés et les familles monoparentales dans la lutte contre le non-recours et les ruptures de droits
*Réfléchir à l'évolution du règlement intérieur du CCAS sur les aides facultatives (en intégrant les problématiques spécifiques à la monoparentalité)
*Maintenir et développer le soutien aux démarches numériques
*Réfléchir à l'évolution des modalités d'actions et de communication à destination des publics les plus éloignés
*Encourager la mise en place de permanences/ateliers de proximité à destination des habitants par les acteurs socio-économiques et éducatifs du territoire</td><td>CAF14 : accompagnement individuel : accueil téléphonique, site internet, rendez-vous, Service d'information et d'accompagnement des familles (Siaf), prêt équipement numérique, aides financières, service partenaires.
Ville et CCAS : dynamique accès aux droits et aux vacances (forum, permanences, réseau d'acteurs, contremarques…), dynamique d'accès à l'emploi (permanences, réseau d'acteurs, soutien à des évènements) ; Réflexion sur la mise en place de veille sociale, espace d'information des différents dispositifs (type Légis café), permanence d'accueil social sur Ifs Bourg et Ifs Plaine, maintien des aides financières, développement du projet du centre socio culturel sur le soutien et le développement des compétences numériques, groupe de travail spécifique sur l'accompagnement des familles mono-parentales</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation</td></tr>
<tr><td></td><td>2026-2030</td></tr>
<tr><th>Services mobilisés et responsables de l'action</th><th>Résultats attendus</th></tr>
<tr><td>Centre Communal d'Action Social d'Ifs
Service Siaf et service Partenaires de la CAF14.</td><td>Eviter les non-recours aux droits
Faciliter l'autonomie numérique des publics dans les démarches administratives.</td></tr>
</table>

	Meilleure interconnaissance des acteurs sociaux pour une communication et une coordination facilitées de l'accompagnement des familles/habitants Une plus grande visibilité des publics éloignés des institutions pour une meilleure connaissance de leurs besoins.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Maire, Maire-adjointe en charge des affaires sociales et du logement, DGS Service communication de la Ville CAF 14, Chargée de coopération CTG « Acteurs de l'accès aux droits » : Maison des Solidarités, Bailleurs sociaux, …	Nombre de personnes orientées selon les différents partenaires (CCAS, services municipaux, Maison des Solidarité…) L'évolution des montants des aides versées et des publics touchés Fréquentation sur les diverses permanences et animation sur le thème de l'accès aux droits Nombre de rencontres interprofessionnelles

Axe 5 : Animation de la vie sociale

Renforcer la solidarité et la création de lien social par le soutien et l'organisation de temps et d'espaces favorisant la participation des habitants.

<table>
<tr><td>Diagnostic initial</td><td>Public cible</td></tr>
<tr><td>Le centre socio culturel développe un axe spécifique sur la participation des habitants et la création de lien social. Il accueille plus de 600 personnes différentes sur ses différentes actions dont 2/3 sont Ifois.

Publics « fragiles » en hausse : isolement, troubles psychiques, addictions, handicaps.

Seniors : 2 817 personnes de 60 ans et + en 2021 sur la commune (23,5 % de la population) ; plus de 400 participants au repas des aînés, 800 colis distribués.</td><td>La population Ifoise en général avec une attention spécifique aux personnes isolées et en fragilité sociale.</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">*Développer une plus grande transversalité des pratiques interservices pour un accompagnement de la participation des habitants de qualité.
*Maintenir le développement d'actions et d'évènements coconstruits avec les partenaires et les services de la Ville.
*Maintenir le soutien aux initiatives locales et aux associations favorisant la participation des habitants (dispositifs CAF, subventions associatives…)
*Réfléchir au développement de nouvelles formes de participation et d'engagement d'habitants (Appel à projets « citoyens » …)
*Réfléchir à la valorisation de l'engagement bénévole sur la Ville</td><td>Subventions aux associations,
Actions et évènements co-portées en interservices (transversalité)
Sensibilisation des élus, partenaires et services de la ville sur la place des habitants dans la vie de la ville,
Charte d'engagement bénévoles, valorisation des bénévoles
Outils divers type « Appel à projets citoyens »,…</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation

2026-2030</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Résultats attendus</td></tr>
<tr><td>Direction développement local : Centre socio-culturel municipal - Atelier 860, directions culture et animation du territoire</td><td>Une place plus importante des habitants dans les projets et les actions menés par la Ville
Davantage de travail en transversalité entre les services pour la coordination d'actions et d'évènements favorisant l'implication des habitants
Davantage d'habitants impliqués dans la vie locale</td></tr>
<tr><td>Acteurs sollicités</td><td>Indicateurs d'évaluation</td></tr>
<tr><td>Maire, Maires-adjoints à la culture, aux sports et à l'animation du territoire, DGS</td><td>Nombre d'habitants bénévoles sur la commune
Niveau d'implication des habitants dans la vie de la ville</td></tr>
</table>

CAF 14, Chargée de coopération CTG, Direction PEEJ (conseil municipal enfants et jeunes) et CCAS Partenaires locaux (AE14…)	Nombre et typologie des actions de lutte contre l'isolement social Coordination d'actions et d'évènements en interservices.

Axe 6 : Parentalité

Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives par des actions de proximité, de prévention et d'accompagnement

Diagnostic initial	Public cible
Réseaux Parentalité structurés en 2 volets : petite enfance-enfance et jeunesse : • un grand nombre d'acteurs socio-éducatifs du territoire participant • une majorité des actions proposées sont co-portées par les différents acteurs Une augmentation significative du nombre de familles monoparentales. 295 familles allocataires avec enfants < 3 ans (2023), dont 14,9 % monoparentales. Des problématiques de repères éducatifs et de perte de confiance des parents qui perdurent dans le temps. Une bonne participation des familles sur les actions parentalité proposées en général : 130 familles participent chaque année au REAAP/FNP. Festival « Passeurs d'éveil » : 190 familles participantes en 2024 (dont 70 d'Ifs). 55 enfants bénéficiaires du CLAS (2024/2025), Développement d'actions dédiées à la parentalité d'adolescents	Les parents et familles Ifoises en général avec une attention spécifique aux familles monoparentales.
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
*Maintenir le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité *Maintenir les espaces d'accompagnement à la parentalité des 0-6 ans et poursuivre la réflexion d'un LAEP *Maintenir le développement d'actions parentalité à destination des parents de 0-3 ans, de 3-6 ans, de 6-12 ans et de préados-adolescents *Poursuivre le travail partenarial pluri professionnel. *Réfléchir à l'évolution des fonctionnements et des activités permettant de faciliter la participation des familles monoparentales aux différentes actions. *Réfléchir au développement de la parentalité numérique *Soutenir le développement d'actions co-animées avec les parents *Maintenir la coopération CCAS et centre socio culturel pour l'accompagnement des parents les plus en difficultés dans leur participation aux activités	Rencontres réseaux parentalité petite enfance et enfance jeunesse, Salle Minute Papillon de l'Atelier 860 La programmation du centre socio culturel en direction des familles Rencontres d'agents/salariés Ville d'Ifs et CAF14 pour la présentation des différents dispositifs d'accompagnement à la parentalité animés par chacun. Groupe de travail spécifique dédiée aux familles monoparentales Accompagnement d'un groupe de parents sur des temps de rencontres entre pairs Festival Passeurs d'éveil Contre-marques pour les activités du centre socio culturel Cellule de veille éducative

	Echéances de réalisation
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction développement local : Centre socio-culturel municipal - Atelier 860,	Renforcement des compétences parentales Maintien de la dynamique partenariale locale Meilleure visibilité des familles les plus en difficultés
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Maire, Maire-adjointe à l'éducation, la petite enfance et à la parentalité, DGS CAF 14, Chargée de coopération CTG, Direction PEEEJ (CLAS, RPE, EAJE, service enfance et service jeunesse) Direction culture CCAS Partenaires locaux (MDS, bibliothèque, MDA 14, établissements scolaires)…	Evaluation et fréquentation des actions réalisées dans le cadre du FNP (REAAP) et des diverses actions parentalités des services Actions et démarches partenariales mises en place sur la commune Réunions de réseaux : nombre de réunions mises en place, fréquentation des acteurs, qualité des échanges et des actions réalisées.

Axe 7 : Santé, bien -être

Participer à l'amélioration de la santé des Ifois en favorisant le développement d'actions de prévention et d'accès aux soins

Diagnostic initial	Public cible
-Les actions du projet santé concernent un grand nombre d'Ifois - De plus en plus de personnes porteuses de handicap ou en fragilité sociale sont présentes dans les structures municipales. - Des données santé qui présentent des taux de dépistage de certains cancers en deçà des moyennes régionales et nationales. - Un partenariat local de plus en plus structuré et tourné vers la prévention. - La totalité des services de la Ville intervenant dans l'accompagnement des Ifois réalisent/animent des actions du projet santé Les sujets de l'inclusion et de la santé mentale sont devenus des enjeux de société qui impactent les fonctionnements des structures.	La population Ifoise de manière générale avec une attention spécifique aux mineurs, aux séniors, aux personnes porteuses de handicap, aux personnes en fragilités sociales
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
*Développer des actions d'éducation à l'alimentation *Encourager la pratique d'une activité physique chez les jeunes et les séniors *Réfléchir à la mise en place d'actions de prévention des addictions *Réfléchir à la mise en place d'actions de prévention Vie affective et sexuelle *Maintenir les démarches de prévention contre les violences sexistes, sexuelles et intra-familiales *Améliorer la participation aux campagnes de dépistage des cancers, notamment chez les publics en fragilité *Faciliter l'accès à l'information sur le dépistage des cancers *Mettre en place des actions permettant de mieux comprendre la santé mentale *Améliorer l'accueil des personnes porteuses de handicap dans les structures municipales (Inclusion) *Faciliter l'accessibilité aux activités socio-culturelles pour les publics en fragilité sociale (isolement social, difficultés économiques etc.) * Maintenir les démarches de mise en place de la relation parents-enfants.	- Découverte d'activités physiques dans les ACM 3-17 ans, séjours sportifs Ateliers cuisine, potager partagé, - Rencontre des professionnels de secteur (association Addictions France) - Impression et distribution de violentomètres sur toutes les structures municipales, sociales et éducatives de la commune -Participer à l'Observatoire de l'égalité Femmes - Hommes du Calvados -Mise en place d'actions de prévention (service sanitaire) sur l'égalité Femme-Homme - Coordination d'ateliers de sensibilisation aux dépistages pour les publics en fragilité. - Mobilisation des moyens matériels et de communication de la commune en faveur des structures/associations du territoire qui œuvrent pour le dépistage des cancers, - Organisation d'une action grand public de sensibilisation au dépistage des cancers

	- Intégration d'Ifs au Conseil Local en Santé Mentale des Villes de Caen / Hérouville-Saint-Clair / Mondeville, - Mise en place de temps de sensibilisation et de formation à destination des agents et des structures locales (associations, jeunesse…) sur la thématique de la santé mentale, - Réflexion sur les modalités et sur les outils à développer pour mieux accueillir les personnes en fragilité mentale au sein des structures municipales - Maintien des cours à destination des personnes en situation de handicap au sein de l'Ecole Municipale de Musique : Danse en corps (danse enfants et adultes), Les Sons libres (musique) et Le Chant libre (chorale) - Réflexion sur l'accessibilité des services publics (physique et numérique) aux personnes porteuses de handicap - Mise en place d'accompagnement co-construit avec les structures médico-sociales du territoire pour l'accueil et l'accompagnement des personnes porteuses de handicap dans les structures municipales. - Chariot outils – gestion stress
	Echéances de réalisation
	2026-2030 avec CPOM ARS 2026-2028
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction développement local : projet social de territoire	Une amélioration du bien-être et de la santé des Ifois Développement et consolidation des relations partenariales avec les acteurs de santé du territoire Une appropriation constante du projet santé par les services de la ville
Partenaires sollicités et acteurs mobilisés	Indicateurs d'évaluation
Maire, Conseillère municipale déléguée à l'inclusion, au handicap et à la santé, DGS Chargée de coopération CTG, Centre socio culturel - Atelier 860 Direction PEEJ (CLAS, RPE, EAJE, service enfance et service jeunesse) Direction culture – EMMD Direction animation du territoire CCAS / CAF 14, Partenaires locaux (Pôle santé Atrium, ARS, acteurs de santé)	Le nombre et le type d'actions réalisées Le nombre et le type de formations santé suivies par les agents de la Ville Le nombre de réunions du comité de pilotage L'implication des différents acteurs sur le projet santé L'utilisation d'outils d'évaluation partagée entre les services

Axe 8 : Jeunes adultes

Soutenir et accompagner les parcours de transition des jeunes adultes vers leur autonomie

<table>
<tr><td>Diagnostic initial</td><td>Public cible</td></tr>
<tr><td>Accueil Jeunes Adultes : 40 jeunes accompagnés en 2023.

Mission Locale : 157 jeunes accompagnés en 2024 (dont 30 % mineurs), 36,4 % sans diplôme.

Taux de chômage des jeunes supérieur de 2 à 3 fois à la moyenne (tendance à l'amélioration entre 2016–2022).

Un taux d'accès au logement plus faible pour les jeunes adultes.</td><td>Les jeunes adultes (16-25 ans) du territoire avec une attention spécifique auprès des jeunes dits « sans relais/isolés ».</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="3">*Maintenir les moyens humains et financiers (Ville et CAF14) sur les différents dispositifs d'accompagnement des jeunes.
*Mettre en place des actions de prévention : santé mentale, troubles alimentaires, égalité hommes-femmes, addictions
*Conforter /accentuer le travail partenarial
*Faire évoluer les pratiques en termes de communication // Aller – vers
*Continuer à faire connaitre l'AJA sur le territoire et son offre d'accompagnement</td><td>Rencontres avec les partenaires locaux, Mise en place d'actions co-portées (centre socio culturel/remobilisation sociale)
Partenariat Mission Locale renforcé
Dispositifs service civique, argent de poche, soutien BAFA/BAFD
Soutien aux départs en vacances
Temps ateliers/informations sur site et « hors les murs »
Interventions lycées
Service sanitaire
Promeneurs du net
Participation à divers réseaux (parentalité jeunesse, emploi, promeneurs du net…)
Soutien permis de conduire (CCAS)</td></tr>
<tr><td>Echéances de réalisation</td></tr>
<tr><td>2026-2030</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Résultats attendus</td></tr>
<tr><td>Direction Petite Enfance Education Enfance Jeunesse : Accueil Jeunes Adultes et direction du service</td><td>Augmentation du nombre de jeunes de 16-25 ans accueillis dans les structures municipales
Une meilleure visibilité du public 16-25 ans
Mise en place de nouveaux partenariats locaux pour mieux orienter les jeunes selon leurs besoins.</td></tr>
</table>

Acteurs sollicités	Indicateurs d'évaluation
Maire, Maire-adjointe à la jeunesse, la citoyenneté et la coopération décentralisée, DGS CAF 14, Chargée de coopération CTG, Centre socio culturel - Atelier 860, CCAS Acteurs Locaux dédiés au logement (CCAS, ACAJH…), à la santé (Atrium…), à l'orientation et à l'emploi des jeunes adultes (Mission Locale, France Travail…) etc. Etablissements scolaires	Nombre et le type d'actions réalisées Nombre de jeunes touchés par la structure bénéficiaire de la PS jeunes Nombre de partenaires impliqués dans les actions locales à destination des 16-25 ans. Niveau d'implication des jeunes dans l'animation du territoire (bénévolat, association...) Parcours d'orientation des jeunes vers et à l'extérieur de la structure.

ANNEXE 4 – MODALITÉS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

ANNEXE 5 – EVALUATION

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans la Ctg.

La mise en œuvre de la Ctg est de la compétence du Comité technique.

La définition, le suivi et l'évaluation des objectifs relève du Comité de pilotage de la Ctg.

Les commissions thématiques sont chargées de la mise en œuvre et du suivi des actions dans leurs champs de compétence.

Un rapport d'évaluation sera produit par la Ville d'Ifs annuellement.

Le calendrier et les indicateurs du suivi sont inscrits dans les fiches actions. Un tableau de suivi en annexe 8 a été créée pour le suivi des différentes actions.

ANNEXE 6 – DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE IFS EN DATE DU 03/11/2025

ANNEXE 7 – FINANCIER

CTG 2026/2030 **COMMUNE D'IFS** Caf Calvados/APDT le 05/08/2025

Montant maximal des bonus du territoire de la COMMUNE D'IFS pour l'offre existante et le développement

A titre d'information, document non contractuel, édité en Août 2025

ALSH			Contrat CTG 2022/2025			BONUS territoire au 31/12/2025			Contrat CTG 2026/2030		
Commune d'implantation	Gestionnaire qui percevra le montant bonus territoire	EQUIPEMENT	Montant horaire bonus territoire	Actes de référence PSO plafonnés (Heures)	Calcul bonus territoire contrat	Montant horaire bonus territoire au 01/01/2025	Actes de référence PSO CAP 2025 plafonnés (Heures)	Calcul bonus CAP 2025 avec intégration de la bonif Merc sur le périscolaire	Montant horaire bonus territoire	Actes de référence PSO	Calcul bonus territoire (avec actes CAP 2025)
IFS	COMMUNE D'IFS	ALSH EXTRA IFS	1,10 €	57 781,00	63 559,10 €	1,10 €	54 353,00	59 788,30 €	1,10 €	54 353,00	59 788,30 €
IFS	COMMUNE D'IFS	ALSH PERIS IFS	0,51 €	198 535,00	101 252,85 €	0,54 €	250 268,00	122 099,03 €	0,49 €	250 268,00	122 631,32 €
		Total		**256 316,00**	**164 811,95 €**		**304 621,00**	**181 887,33 €**		**304 621,00**	**182 419,62 €**
					164 811,95 €	Bonification Merc CAP 2024		5 136 €			

RPE			Contrat CTG 2022/2025			BONUS territoire au 31/12/2025			Contrat CTG 2026/2030		
Commune d'implantation	Gestionnaire qui percevra le montant bonus territoire	EQUIPEMENT	Montant par Etp bonus territoire	Actes de référence PSO (Etp)	Calcul bonus territoire contrat	Montant par Etp bonus territoire	Actes de référence PSO CAP 2025 (Etp)	Calcul bonus CAP 2025	Montant par Etp bonus territoire	Actes de référence PSO (Etp)	Calcul bonus territoire (avec actes CAP 2025)
IFS	COMMUNE D'IFS	RPE IFS	7 970,27 €	1,00	7 970,27 €	7 970,27 €	1,00	7 970,27 €	7 970,27 €	1,00	7 970,27 €
		Total		**1,00**	**7 970,27 €**		**1,00**	**7 970,27 €**		**1,00**	**7 970,27 €**

EAJE			Contrat CTG 2022/2025			BONUS territoire au 31/12/2025			Contrat CTG 2026/2030		
Commune d'implantation	Gestionnaire qui percevra le montant bonus territoire	EQUIPEMENT	Montant par place bonus territoire	Actes de référence PSO (Places)	Calcul bonus territoire contrat	Montant par place bonus territoire	Actes de référence PSO CAP 2025 (Places)	Calcul bonus CAP 2025	Montant par place bonus territoire	Actes de référence PSO (Places)	Calcul bonus territoire (avec actes CAP 2025)
IFS	COMMUNE D'IFS	MA F. DOLTO	1 730,44 €	58,00	100 365,52 €	1 903,48 €	58,00	110 401,84 €	2 057,66 €	58,00	119 344,39 €
		Total		**58,00**	**100 365,52 €**		**58,00**	**110 401,84 €**		**58,00**	**119 344,39 €**
						Revalorisation BT en 2025 + 110 %			Revalorisation BT 2026 et 2027 + 8,10 %/an		

Chargé de coopération / BAFA			Contrat CTG 2022/2025			BONUS territoire au 31/12/2025			Contrat CTG 2026/2030		
Commune d'implantation	Gestionnaire qui percevra le montant bonus territoire	Mission/Session	Montant par Etp et ou Nbre bonus territoire	Actes de référence PSO (Etp ou Nbre)	Calcul bonus territoire contrat	Montant par Etp et ou Nbre bonus territoire	Actes de référence PSO (Etp ou Nbre)	Calcul bonus CAP 2025	Montant par Etp et ou Nbre bonus territoire	Actes de référence PSO (Etp ou Nbre)	Calcul bonus territoire (avec actes CAP 2025)
IFS	COMMUNE D'IFS	BAFA/BAFD	347,38 €	10,00	3 473,80 €	347,38 €	10	3 473,80 €	347,38 €	10,00	3 473,80 €
IFS	COMMUNE D'IFS	Chargé de coopération	24 000,00 €	1,00	24 000,00 €	24 000,00 €	1,00	24 000,00 €	24 000,00 €	1,00	24 000,00 €
		Total			**27 473,80 €**			**27 473,80 €**			**27 473,80 €**

TOTAL pour les actions existantes à l'échelle du territoire	**300 621,54 €**	**327 733,24 €**	**337 208,08 €**

Pour 2025 dernière année de la CTG, un diagnostic petite enfance : 50 % de co-financement de la dépense plafonnée à 15 000 € soit un bonus de 7 500 € pour 2025.

Si développement d'un LAEP : Bonus territoire 20 € par heure de fonctionnement.

ANNEXE 8 OUTILS DE SUIVI

AXE 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		ACTIONS RÉALISÉES		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
1	Maintenir et développer les modes d'accueil	1.1	Maintenir l'accompagnement technique et financier dédié à la Petite Enfance (E.A.J.E et RPE)	1.1.1	Signatures COF			Direction PEEJ	CAF 14	X				X	Signature des conventions Montant global des financements obtenus
		1.2	Mieux cerner les besoins des familles	1.2.1	Lancement d'une étude externe des besoins d'accueil			Direction PCVUE	Direction PEEJ, Direction PDL, CAF 14	X				X	Réalisation effective de l'étude Subvention CAF soutien à la réalisation de l'étude
				1.2.2	Production Analyse des Besoins Sociaux			CCAS		X	X				Existence et diffusion du rapport d'ABS
					Production des bilans d'activité EAJE et RPE			Direction PEEJ							
					Participation aux rencontres et aux réunions de réseaux professionnels			Direction PEEJ	CAF 14, SDSF	X	X	X	X	X	Nombre de réunions et réseaux professionnels Contenus des réunions
		1.3	Maintenir le multi-accueil et le Relais Petite Enfance de la commune	1.3.1	Pilotage du comité de suivi Petite Enfance (PMI/CAF/Ville)			Direction PEEJ	PMI/CAF/Ville	X	X	X	X	X	Contenu et nombre de réunions tenues par an Implication des partenaires
		1.4	Développer une procédure interne permettant de répondre aux attentes du SPPE sur le positionnement de la commune quant à l'implantation ou à la rénovation d'éventuels établissements privés,	1.4.1	Réflexion interne aux services de la Ville sur le circuit de suivi et de gestion des éventuelles demandes d'implantations/rénovations de structures			Direction PEEJ	Direction PCVUE (urbanisme)		X	X	X	X	Mise en place de la procédure interne Délai moyen de traitement des demandes
2	Maintenir une attention spécifique aux familles rencontrant des difficultés sociales, économiques, de santé dans leur accès aux modes d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.	2.1	Maintenir l'accompagnement social et financier des familles les plus en difficultés.	2.1.1	Maintien des prestations et services d'accompagnement CAF/Ville/CCAS			Direction PEEJ	CAF / CCAS	X	X	X	X	X	Nombre de familles bénéficiaires Montant des aides attribuées
		2.2	Réfléchir à l'évolution du règlement intérieur du CCAS pour intégrer plus spécifiquement les familles mono parentales dans l'accompagnement social et financier si nécessaire	2.2.1	Création d'un groupe de travail spécifique Ville/CAF/CCAS/MDS sur l'évolution des familles monoparentales			CCAS	Ville/CAF/CCAS/MDS	X	X				Nombre de réunions du groupe de travail Mesures proposées
		2.3	Veiller à l'adéquation des fonctionnements des structures avec l'évolution des besoins des familles.	2.3.1	Réunion réseaux et comité de suivi Petite Enfance			Direction PEEJ	Service PDL, CAF 14/PMI	X	X	X	X	X	Nombre de réunions annuelles Taux de participation
3	Consolider la qualité des accueils des enfants de moins de 3 ans sur le territoire	3.1	Consolider les projets pédagogiques des structures (E.A.J.E et R.P.E) en s'appuyant sur le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant	3.1.1	Participation aux réunions et journées réseaux (CAF/SDSF/…)			Direction PEEJ	CAF 14/PMI	X	X	X	X	X	Nombre de participations Retour d'expérience partagé dans la commune
				3.1.2	Maintenir les temps d'animation en directions des ass. mat., des parents employeurs et de leurs enfants			Direction PEEJ	CAF 14/PMI	X	X	X	X	X	Nombre d'animations organisées Taux de participation des ass mat et parents employeurs
		3.2	Analyser les pratiques professionnelles	3.2.1	Maintien /développement de l'analyse des pratiques professionnelles selon les			Direction PEEJ	Intervenants Ext		X	X	X	X	Nombre de séances réalisées Nombre et typologie des professionnels participants

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		ACTIONS RÉALISÉES		ACTEURS		ÉCHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
					attendus du référentiel national de la petite enfance										
		3.3	**Maintenir et développer la formation des professionnels de la petite enfance.**	3.3.1	Proposer et maintenir l'accès aux formations pour les professionnels de la PE			Direction PEEJ	Service RH/CAF/PMI/ARS	X	X	X	X	X	Nombre de formations proposées Taux de participation des professionnels
				3.3.2	Maintenir et consolider les journées pédagogiques			Direction PEEJ	CAF	X	X	X	X	X	Nombre de journées organisées Taux de participation
		3.4	**Promouvoir les métiers de la Petite Enfance et notamment celui d'assistant maternel**	3.4.1	Participer aux différents évènements sur la découverte des métiers de la petite enfance organisés localement			Direction PEEJ	Partenaires éducatifs et de l'orientation	X		X		X	Nombre de participations à des événements
				3.4.2	Accueil de stagiaires au sein du RPE			Direction PEEJ	Partenaires éducatifs et de l'orientation		X	X	X	X	Nombre de stagiaires accueillis
				3.4.3	Participer aux réunions pour les postulants à l'agrément afin de favoriser des nouveaux agréés			Direction PEEJ	PMI		X	X	X	X	Nombre de postulants accueillis et nombre de nouveaux agréments
		3.5	**Structurer les relations et les modalités de coopération avec les établissements privées de la commune**	3.5.1	Prise de contact avec la direction des Jeunes Pousses, proposition d'une rencontre annuelle autour de l'échange de pratiques			Direction PEEJ			X	X	X	X	Effectivité et nombre de contacts/rencontres réalisées
4	**Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents sur les différents modes de garde du territoire**	4.1	**Maintenir le Relais Petite Enfance**	4.1.1	Accompagnement technique et financier du RPE de la Ville et de la CAF(notamment par la subvention liée à la mise en place du SPPE)			Direction PEEJ	CAF 14	X	X	X	X	X	Montant des financements perçus
		4.2	**Accompagner les familles dans le choix de leur mode de garde en fonction des possibilités du territoire mais aussi en fonction de leurs contraintes (principalement les horaires)**	4.2.1	Permanences sur Ifs Bourg et Ifs Bras pour l'organisation de rdvs individuels avec les parents			Direction PEEJ		X	X	X	X	X	Nombre de permanences Nombre de familles accompagnées
				4.2.2	Organisation de temps d'informations collectifs selon les besoins et les sujets repérés			Direction PEEJ		X	X	X	X	X	Nombre de temps d'informations organisées Taux de satisfaction des participants
		4.3	**Maintenir et accentuer la communication en direction des familles**	4.3.1	Revoir la signalétique du RPE sur la commune (après déménagement à Ifs Bourg) et les supports de communication			Direction PEEJ	Service communication et PCVUE	X					Effectivité de la mise en place de la nouvelle signalétique
				4.3.2	Participation à la cérémonie annuelle des « nouveaux nés »			Direction PEEJ		X	X	X	X	X	Effectivité de la participation à la cérémonie des nouveaux nés Nombre de familles renseignées/rencontrées
				4.3.3	Réflexion sur la communication en direction des familles à partir de la déclaration de naissance à l'état civil			Direction PEEJ	Service population		X				Effectivité de relation interservices crée entre direction population (état civil) et PEEJ
		4.4	**Réfléchir à l'accompagnement des familles monoparentales dans la recherche d'un mode de garde**	4.4.1	Création d'un groupe de travail spécifique Ville/CAF/CCAS/MDS sur l'évolution des familles monoparentales (Idem 2.2.1)			Direction PDL : chargée de coopération CTG	Ville/CAF/CCAS/MDS	X					Nombre de réunions du groupe de travail Mesures proposées
		4.5	**Accompagner les parents employeurs d'un assistant maternel**	4.5.1	En attente précision SPPE (participation aux temps d'informations et de formations organisés par la CAF sur le sujet			Direction PEEJ	CAF 14/PMI			X	X	X	En attente précision SPPE

AXE 2 : Enfance – Jeunesse. Garantir un accès équitable aux activités éducatives, culturelles et sportives favorisant la réussite et l'épanouissement des enfants et adolescents.

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		ACTIONS REALISÉES		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
1	Garantir un accès équitable aux activités éducatives, culturelles et sportives favorisant la réussite et l'épanouissement des enfants et adolescents.	1.1	Poursuivre le soutien pédagogique, technique, et financier (Ville et CAF 14) sur l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs périscolaires et extrascolaires de la commune	1.1.1	Maintien des moyens techniques humains et financiers sur l'ensemble des A.C.M			Direction PEEJ/CAF		X	X	X	X	X	Montant annuel des financements (Ville + CAF). Nombre d'enfants inscrits / taux de fréquentation. Taux de satisfaction des familles (enquêtes annuelles)
		1.2	Renforcer les compétences psychosociales (CPS) des enfants et des jeunes (vivre-ensemble / intérêt général)	1.2.1	Mise en place de temps de sensibilisation sur la thématique des CPS à destination des acteurs éducatifs			Direction DL/ARS	Services de la Ville (PEEJ/RH…) Aroeven	X			X		Nombre de sessions de sensibilisation organisées. Nombre de participants (animateurs, enseignants, associations…)
				1.2.2	Accompagnement des animateurs dans l'utilisation des CPS dans les animations proposées			Direction PEEJ		X	X	X	X	X	Nombre d'animations intégrant les CPS dans leur contenu. Nombre d'animateurs formés ou accompagnés.
		1.3	Travailler l'articulation C.T.G – P.E.D.T	1.3.1	Participation à l'animation du PEDT			Direction PEEJ/DL		X	X	X	X	X	Nombre de réunions partenariales organisées.
		1.4	Améliorer l'accueil des enfants et jeunes porteurs de handicap et à besoins spécifiques	1.4.1	Maintien de l'engagement de la Ville dans le réseau de la charte d'accueil réussi			Direction PEEJ	Réseau charte accueil réussi (Dept, DSDEN, Caf, Mouvements d'Education Populaire)	X	X	X	X	X	Participation régulière de la Ville au réseau (nombre de réunions, groupes de travail).
				1.4.2	Maintien voire développement des moyens techniques et financiers (CAF et Ville) pour améliorer l'accueil des enfants et jeunes porteurs de handicap			Direction PEEJ/CAF	Direction DL	X	X	X	X	X	Budget annuel consacré à l'inclusion. Nombre d'accompagnants dédiés. Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les ACM.
		1.5	Favoriser la place des familles dans les structures	1.5.1	Mise en place d'évènements et d'actions permettant la participation des familles aux projets des structures			Direction PEEJ		X	X	X	X	X	Nombre d'actions impliquant les familles par an. Taux de participation des familles (nombre de familles / nombre de familles concernées).
		1.6	Mettre en place des actions et des projets d'animations sur les sujets liés aux repères éducatifs	1.6.1	Mise en place d'actions à destination des enfants sur diverses thématiques : Gestion des réseaux sociaux et de l'identité numérique, vie sexuelle et affective, troubles alimentaires en direction des 10-17 ans.			Direction PEEJ	Partenaires éducatifs	X	X	X	X	X	Nombre d'actions organisées (par thématique : réseaux sociaux, sexualité, alimentation…). Nombre de jeunes participants par tranche d'âge.
		1.7	Réfléchir aux fonctionnements des services pour favoriser la stabilité des équipes	1.7.1	Réflexion interservices sur la question de la stabilité des équipes			Direction PEEJ	Direction RH	X	X	X	X	X	Nombre de propositions/actions mises en place pour améliorer la stabilité.

AXE 3 : LOGEMENT. Renforcer le partenariat local pour soutenir l'accès et la vie dans le logement

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		RÉALISATIONS		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
1	**Renforcer le partenariat local pour soutenir l'accès à un logement pour tous.**	**1.1**	Mettre en place des actions permettant la mise en réseau des acteurs autour des questions liées au logement	1.1.1	Sollicitation de la ville ou du CCAS sur les commissions de préventions des expulsions Invitation des acteurs sociaux du territoire sur des temps d'informations liés à la question du logement Réseau local d'acteurs sur les sujets « logement ».			Direction CCAS/DL	CAF Logafa/Maison de l'habitat/Bailleurs sociaux	X	X	X	X	X	Nombre de rencontres des acteurs intervenants autour du logement Evolution des relations partenariales
		1.2	Développer des temps d'information au plus près des habitants	1.2.1	Invitation des acteurs du logement à participer à des forums			Direction CCAS/DL	CAF Logafa/Maison de l'habitat/Bailleurs sociaux	X	X	X	X	X	Nombre d'initiatives à destination des habitants
				1.2.2	Accueillir des permanences sur le territoire en lien avec les problématiques de logement			Direction CCAS/DL		X	X	X	X	X	
		1.3	Favoriser le développement de nouvelles formes de « locations solidaires » en faveur de certains publics (jeunes, personnes en fragilité sociale…)	1.3.1	Prise de contact avec diverses associations (AFEV, ACAJH…), Réflexion autour des modalités de soutien/partenariat avec les associations développant l'habitat solidaire.			Direction CCAS/DL/AJA		X	X	X	X	X	Nombre de contacts pris avec les structures locales
		1.4	Poursuivre les permanences logements	1.4.1	Mettre en place des permanences au CCAS à raison d'une demi-journée par semaine (animation et suivi).			CCAS		X	X	X	X	X	Nombre de permanences mises en place et nombre de personnes reçues

AXE 4 : ACCES AUX DROITS. Renforcer le partenariat local pour faciliter l'accès effectif des Ifois à leurs droits par l'information, l'accompagnement et le soutien dans les démarches.

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		RÉALISATIONS		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
1	**Renforcer le partenariat local pour faciliter l'accès effectif des Ifois à leurs droits par l'information, l'accompagnement et le soutien dans les démarches.**	**1.1**	Créer une dynamique partenariale pour clarifier l'offre d'accès aux services du territoire (Ville, CCAS, CAF,…),	1.1.1	Réflexion sur la mise en place d'un temps d'informations pluriprofessionnel sur les différents dispositifs (type Légis café)			Direction DL/CCAS/PEEJ		X	X	X	X	X	Effectivité de la mise en place de la veille sociale et des temps d'informations Nombre et typologie des partenaires participants
		1.2	Avoir une attention spécifique sur les publics jeunes, séniors isolés et les familles monoparentales dans la lutte contre le non-recours et les ruptures de droits	1.2.1	Maintien de l'accompagnement social du CCAS et de l'offre de service d'accompagnement CAF 14 : accueil téléphonique, RDV et site internet, accompagnement via le Siaf, prêt équipement numérique, aides financières, services partenaires			CCAS/CAF14		X	X	X	X	X	Nombre de demandes traitées (par canal : accueil, RDV, téléphone, site) Taux de recours effectif aux droits (comparaison entre demandes déposées et droits ouverts)
				1.2.2	Maintien des démarches de soutien et d'accès aux vacances (forum, permanences, réseau d'acteurs, contremarques…)			Direction PDL/CCAS	Direction PEEJ/CAF/MDS	X	X	X	X	X	Nombre de familles bénéficiaires de dispositifs vacances Comparaison entre le nombre de contremarques délivrées et le nombre de personnes présentes sur les actions ciblées. Nombre de participants au forum vacances et aux permanences Retours qualitatifs (questionnaires)
				1.2.3	Maintien des démarches d'accès à l'emploi (permanences, réseau d'acteurs, soutien à des évènements)			Direction DL	PEEJ/CCAS/ France Travail/CALMEC/ INFREP/Mission Locale	X	X	X	X	X	Nombre de permanences et d'évènements emploi organisées Nombre de participants Nombre d'acteurs impliqués dans le réseau
		1.3	Réfléchir à l'évolution du règlement intérieur du CCAS sur les aides facultatives intégrant les problématiques spécifiques à la monoparentalité	1.3.1	Création d'un groupe de travail spécifique Ville/CAF/CCAS/MDS sur l'évolution des familles monoparentales ? (Idem 2.2.1)			Direction DL	Ville/CAF/CCAS/ MDS	X	X				Nombre de réunions du groupe de travail Mesures proposées
		1.4	Maintenir et développer le soutien aux démarches numériques	1.4.1	Poursuite de la mise en œuvre des démarches du contrat de projet de l'Atelier 860 (soutien au développement des compétences numériques)			Direction DL		X	X	X	X	X	Nombre d'ateliers numériques organisés Nombre de participants et profil (jeunes, séniors, familles monoparentales) Taux de progression perçu par les bénéficiaires (autoévaluation)
		1.5	Réfléchir à l'évolution des modalités d'actions et de communication à destination des publics le plus éloignés	1.5.1	Maintien des permanences d'accueil social sur Ifs Bourg et Ifs Plaine			CCAS	Direction DL	X	X	X	X	X	Nombre de permanences tenues Nombre de personnes accueillies Profil des usagers (âge, situation familiale, isolement, etc.)
		1.6	Encourager la mise en place de permanences/ateliers de proximité à destination des habitants par les acteurs socio-économiques et éducatifs du territoire	1.6.1	Travail sur l'accueil des permanences des partenaires socio-économiques par la mise à disposition de locaux et de moyens de communication de la commune.			CCAS/DL	CAF/MDS	X	X	X	X	X	Nombre de permanences/ateliers organisés par les partenaires dans les locaux communaux Nombre d'habitants bénéficiaires Nombre de partenaires mobilisés

AXE 5 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE. Renforcer la solidarité et la création de lien social par le soutien et l'organisation de temps et d'espaces favorisant la participation des habitants.

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		RÉALISATIONS		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
1	**Renforcer la solidarité et la création de lien social par le soutien et l'organisation de temps et d'espaces favorisant la participation des habitants.**	**1.1**	Développer une plus grande transversalité des pratiques interservices pour un accompagnement de la participation de qualité des habitants.	1.1.1	Sensibilisation des élus, partenaires et services de la ville sur la place des habitants dans la vie de la ville			Direction DL/RH	ADT/AE14		X				Nombre de temps de sensibilisation organisés Taux de participation des élus, partenaires et services Niveau de satisfaction/perception des participants (questionnaire en fin de session)
		1.2	Maintenir le développement d'actions et d'évènements coconstruits avec les partenaires et les services de la Ville.	1.2.1	Travail sur la mise en place des actions et des évènements co-portés en interservices et avec les partenaires			Services de la ville		X	X	X	X	X	Nombre d'évènements/actions coconstruits Diversité des acteurs impliqués (nombre de services + partenaires) Nombre de participants (habitants) par évènement
		1.3	Maintenir le soutien aux initiatives locales et aux associations favorisant la participation des habitants	1.3.1	Soutien financier aux associations (subventions, dispositifs CAF…)			Direction ADT/CAF	Services de la Ville	X	X	X	X	X	Nombre d'associations bénéficiaires de subventions Montant total attribué Nombre de projets directement liés à la participation des habitants
		1.4	Réfléchir au développement de nouvelles formes de participation et d'engagement d'habitants	1.4.1	Réflexion sur la mise en place d'outils divers favorisant l'engagement			Direction ADT/DL	Services de la Ville		X	X			Nombre d'outils/instances créés (appels à projets, budgets participatifs, etc.) Nombre de propositions/projets d'habitants reçus Nombre de projets retenus et réalisés
		1.5	Réfléchir à la valorisation de l'engagement bénévole sur la Ville	1.5.1	Maintien de la charte d'engagement bénévole			Services de la Ville		X	X	X	X	X	Nombre de bénévoles signataires de la charte
				1.5.2	Réflexion sur la création d'un évènement de valorisation de l'engagement bénévole			Direction ADT/DL	Services de la Ville		X	X	X	X	Organisation effective de l'évènement Nombre de participants (bénévoles, associations, habitants) Nombre de structures partenaires associées à l'évènement

AXE 6 : PARENTALITE. Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives par des actions de proximité, de prévention et d'accompagnement.

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		RÉALISATIONS		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
1	**Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives par des actions de proximité, de prévention et d'accompagnement.**	**1.1**	Maintenir le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	1.1.1	Maintien du dispositif et des moyens nécessaires			Direction PEEJ	CAF14	X	X	X	X	X	Nombre d'enfants/familles bénéficiaires du dispositif. Taux de maintien des séances Taux de fréquentation et d'assiduité aux séances. Place des familles dans le projet
		1.2	Maintenir les espaces d'accompagnement à la parentalité des 0-6 ans et poursuivre la réflexion d'un LAEP	1.2.1	Maintien des espaces dédiés à la parentalité sur la commune (Atelier 860/RPE/E.A.J. E…)			Direction DL/PEEJ		X	X	X	X	X	Nombre de familles participantes, diversité des profils (âge des enfants, situation socio-éco).
				1.2.2	Organisation de visites et de rencontres avec des communes qui gère un LAEP			CAF/DL/PEEJ				X	X		Effectivité des rencontres et visites effectuées. Etat d'avancement de la réflexion
		1.3	Maintenir le développement d'actions parentalité à destination des parents de 0-3 ans, de 3-6 ans, de 6-12 ans et de préados-adolescents	1.3.1	Mise en place du projet familles à l'Atelier 860 (actions parentalité et évènements)			Direction DL	Partenaires / Réseaux parentalité, services ville (PEEJ/Culture/CCAS)	X	X	X	X	X	Nombre et type d'actions proposées (par tranche d'âge). Nombre de familles participantes par action. Diversité des thématiques abordées (sommeil, numérique, communication, etc.). Évaluation de l'impact perçu par les parents
		1.4	Poursuivre le travail partenarial pluri professionnels.	1.4.1	Animation des réseaux parentalité Petite Enfance et Enfance Jeunesse			Direction DL	Acteurs des Réseaux parentalité	X	X	X	X	X	Nombre de réunions de réseau organisées. Nombre de structures participantes. Taux de participation régulier des partenaires. Nombre de projets co-portés ou mutualisés.
				1.4.2	Animation de l'instance de cellule de veille éducative			Direction PEEJ	Direction DL	X	X	X	X	X	Nombre de réunions suivies. Nombre de situations traitées. Qualité de la coordination (mesurée via retours partenaires).
		1.5	Réfléchir à l'évolution des fonctionnements et des activités permettant de faciliter la participation des familles monoparentales aux différentes actions.	1.5.1	Création d'un groupe de travail spécifique Ville/CAF/CCAS/MDS sur l'évolution des familles monoparentales ? (Idem 2.2.1)			Direction DL	Ville/CAF/CCAS/MDS	X					Nombre de réunions de la du groupe de travail Mesures proposées
		1.6	Réfléchir au développement de la parentalité numérique	1.6.1	Veille sur des initiatives existantes			Direction DL/CAF			X	X			Nombre de contacts établis avec structures/initiatives externes. Nombre d'outils ou projets repérés et partagés.
		1.7	Soutenir le développement d'actions co-animées avec les parents	1.7.1	Accompagnement d'un groupe de parents sur des temps de rencontres entre pairs			Parents/DL		X	X	X	X	X	Nombre de parents impliqués dans la co-animation.

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		RÉALISATIONS		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
															Nombre de temps de rencontre organisés. Nombre de familles participantes à ces rencontres. Qualité de la co-animation (observations, retours des parents animateurs)
		1.8	Maintenir la coopération entre le CCAS et centre socio culturel pour la l'accompagnement des parents les plus en difficultés dans leur participation aux activités	1.8.1	Mise en place de contre-marques pour les activités du centre socio culturelle			Direction DL/CCAS		X	X	X	X	X	Nombre de contre-marques distribuées. Nombre de familles bénéficiaires. Taux d'utilisation des contre-marques.

Axe 7 : SANTE, BIEN -ETRE. Participer à l'amélioration de la santé des Ifois en favorisant le développement d'actions de prévention et d'accès aux soins.

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		RÉALISATIONS		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
1	FAVORISER LES BONNES PRATIQUES NUTRITIONNELLES	1.1	ENCOURAGER LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE	1.1.1	Découverte d'activités physiques dans les ACM 3-17 ans, séjours sportifs 3-17 ans, évènements de découverte d'activités physiques pour tous (fête du vélo…), Remise en forme séniors (Résidence autonomie), Ateliers sport adapté séniors.			Direction PEEJ/DL/ADT/CCAS	Part extérieurs/ARS	X	X	X			Nombre d'activités physiques mises en place et nombre de participants par tranche d'âge.
		1.2	DÉVELOPPER DES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION	1.2.1	Ateliers cuisine dans les ACM (atelier pendant les vacances sur les 3 ACM), atelier cuisine RPE ponctuels, ateliers cuisine réguliers à la crèche, potager partagé			Direction PEEJ/DL	Part extérieurs/ARS/	X	X	X			Nombre d'ateliers organisés, nombre et typologie des participants (âge, adultes/enfants, structures accompagnatrices…), évolution des pratiques (questionnaires), implication des habitants sur le suivi du potager.
2	POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ À PARTIR DES BESOINS REPÉRÉS PAR LES ACTEURS LOCAUX	2.1	RÉFLÉCHIR À LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS	2.1.1	Rencontre de l'association Addictions France en vue d'une future collaboration pour le public des 16-25 ans et du centre socio-culturel			Direction PEEJ/DL	Asso addictons france	X	X	X			Nombre de rencontres de sensibilisation, nombre de jeunes/habitants participants, évolution de la perception des risques.
		2.2	RÉFLÉCHIR À LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PRÉVENTION VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	2.2.1	Mise en place d'un évènement tout public dédié aux diverses problématiques de la jeunesse avec une entrée spécifique vie affective et sexuelle en vue de créer une dynamique partenariale			Réseau parentalité jeunesse	Partenaires extérieurs	X		X		X	Nombre événements organisés, Nombre jeunes participants, diversité des publics et professionnels touchés.
		2.3	MAINTENIR LES DÉMARCHES DE PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES ET INTRA-FAMILIALES	2.3.1	Impression et distribution de violentomètres sur toutes les structures municipales, sociales et éducatives de la commune Participation à l'observatoire de l'égalité Femmes Hommes du Calvados Veille sur l'actualité des structures locales Mise en place d'actions de prévention (service sanitaire) à destination des 16-25 ans sur l'égalité Femme-Homme			Direction DL et PEEJ (AJA)	Partenaires extérieurs	X	X	X			Nombre violentomètres distribués, nombre structures partenaires impliquées, nb actions de prévention réalisées.
		2.4	MAINTENIR LES DÉMARCHES DE MISE EN PLACE DE LA RELATION PARENTS ENFANTS	2.4.1	Mise en place d'actions ou d'évènements dédiés à la relation parents-enfants (Passeurs d'éveil, actions parentalité).			Direction DL/culture/PEEJ	Partenaires socio-éducatifs et culturels du territoire	X	X	X	X	X	Mise en place d'actions ou d'évènements dédiés à la relation parents-enfants (Passeurs d'éveil, actions parentalité).
3	FAVORISER ET SOUTENIR LES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LE DÉPISTAGE DES CANCERS	3.1	AMÉLIORER LA PARTICIPATION AUX CAMPAGNES DE DÉPISTAGE DES CANCERS (SEINS, COLORECTAL, COL DE L'UTÉRUS), NOTAMMENT CHEZ LES PUBLICS EN FRAGILITÉ	3.1.1	Coordination d'ateliers de sensibilisation aux dépistages pour les publics en fragilité.			<u>Partenaires animateurs</u> ateliers de sensibilisation : CRCDC, Ligue contre le cancer, Pôle santé Atrium, RSVA <u>Partenaires accompagnateurs</u> publics en fragilité : Centre socio-culturel Atelier 860, APAJH CLEOS, Oxygène, Maison des Solidarités du Calvados, EPE ateliers socio linguistiques, LADAPT	Services de la Ville : ADT, CVUE, Com, DL, RH	X	X	X			Nombre de partenaires mobilisés Nombre de personnes en fragilité ayant participé aux sensibilisations aux dépistages Nombre d'évènements organisés sur la commune.
		3.2	FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LE DÉPISTAGE	3.2.1	Relai d'informations des différentes actions de dépistages organisées sur la commune, Mobilisation des moyens matériels et de communication de la commune en faveur des structures/associations du territoire qui œuvrent pour le dépistage des cancers, Organisation d'une action grand public de sensibilisation au dépistage des cancers (type évènement convivial pendant les campagnes nationales, « Octobre Rose »)					X	X	X			

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		RÉALISATIONS		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
4	FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ (SOCIALE, ÉCONOMIQUE, FONCTIONNEMENT, PHYSIQUE) DES STRUCTURES MUNICIPALES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE FRAGILITÉ DE SANTÉ MENTALE	4.1	METTRE EN PLACE DES ACTIONS PERMETTANT DE MIEUX COMPRENDRE LA SANTÉ MENTALE	4.1.1	Intégration d'Ifs au Conseil Local en Santé Mentale des Villes de Caen / Hérouville-Saint-Clair / Mondeville, Mise en place de temps de sensibilisation et de formation à destination des agents et des structures locales (associations, jeunesse…) sur la thématique de la santé mentale, Réflexion sur les modalités et sur les outils à développer pour mieux accueillir les personnes en fragilité mentale au sein des structures municipales			Direction DL, PEEJ (A.J.A)	Acteurs locaux en santé mentale : CLSM de Caen/HSC/Mondeville, EPSM	X	X	X	X		Nombre de temps de sensibilisation et de formations mises en place, expression de satisfaction
		4.2	AMÉLIORER L'ACCUEIL DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES MUNICIPALES (INCLUSION)	4.2.1	Maintien des cours à destination des personnes en situation de handicap au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse : Danse en corps (danse enfants et adultes), Les Sons libres (musique) et Le Chant libre (chorale) Réflexion sur l'accessibilité des services publics (physique et numérique) aux personnes porteuses de handicap Mise en place d'accompagnement co-construit avec les structures médico-sociales du territoire pour l'accueil et l'accompagnement des personnes porteuses de handicap dans les structures municipales. Réflexion sur la mise en place de petits matériels, d'outils à disposition du public pour faciliter la gestion des émotions (casque anti-bruits …) lors de participation à des activités			Direction Culture (EMMD), DL (Atelier 860)	Partenariats médico-sociaux, outils développés sur l'accessibilité (ex : Pictoaccess, mise en accessibilité PMR…)	X	X	X			Nombre d'activités « inclusives » proposées (ex. Danse en corps), nombre personnes en situation de handicap accueillies, sensibilisation des agents et des élus à la notion d'accessibilité
		4.3	FACILITER L'ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS SOCIO-CULTURELS ET AUX VACANCES POUR LES PUBLICS EN FRAGILITÉ SOCIALE (ISOLEMENT SOCIALE, DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ETC.)	4.3.1	Mise en place de contre marques sur la programmation culturelle de la Ville et sur les activités du centre socio culturel, Accompagnement aux départs en vacances,			CCAS, CAF, DL (Atelier 860), Direction culture	Associations partenaires	X	X	X			Nombre de contremarques distribuées/nombres de personnes réellement bénéficiaires, part de familles à bas revenus aidées, taux de satisfaction des familles,

Axe 8 : JEUNES ADULTES. Soutenir et accompagner les parcours de transition des jeunes adultes vers leur autonomie.

OBJECTIFS		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		ACTIONS PRÉVISIONNELLES		RÉALISATIONS		ACTEURS		ECHÉANCES					INDICATEURS
								Pilote	Acteur(s) partenaire(s)	2026	2027	2028	2029	2030	
1	**Soutenir et accompagner les parcours de transition des jeunes adultes vers leur autonomie.**	**1.1**	Maintenir les moyens humains et financiers (Ville et CAF14) sur les différents dispositifs d'accompagnement des jeunes.	1.1.1	Maintien des moyens techniques, humains et financiers dédiés (CAF et Ville d'Ifs), subventions, aide au permis, Accueil jeunes adultes, Dispositif argent de poche, sac à dos, départ en vacances…			CAF/PEEJ		X	X	X	X	X	Montant annuel des financements mobilisés (Ville, CAF, autres). Nombre de bénéficiaires des dispositifs (permis, argent de poche, sac à dos, vacances…). Taux d'utilisation des dispositifs (nombre de demandes / nombre de places disponibles)
		1.2	Mettre en place des actions de prévention : santé mentale, troubles alimentaires, égalité hommes-femmes, addictions	1.2.1	Accueil du service sanitaire			Direction PEEJ	DL	X	X	X	X	X	Nombre de jeunes accueillis par le service sanitaire. Nombre d'actions de prévention réalisées avec leur appui
				1.2.2	Mise en place de temps de sensibilisation et de formation à destination des agents et des structures locales (associations, jeunesse…) sur la thématique de la santé mentale, idem Axe 7 / 4.1.1			Direction DL, PEEJ	Acteurs locaux en santé mentale : CLSM de Caen/HSC/Mondeville, EPSM	X	X	X	X		Nombre de temps de sensibilisation et de formations mis en place
				1.2.3	Interventions Promeneurs du net			Direction PEEJ/CAF		X	X	X	X	X	Nombre d'interactions en ligne avec les jeunes. Nombre d'actions de terrain associées. Typologie des problématiques repérées.
				1.2.4	Mise en place d'actions de préventions à destination des 16-25 ans sur l'égalité Femme-Homme idem Axe 7 / 2.3.1			Direction PEEJ	Centre de santé sexuelle			X	X	X	Nombre d'actions mises en place. Nombre de jeunes sensibilisés (16–25 ans)
		1.3	Conforter /accentuer le travail partenarial	1.3.1	Maintien et développement du partenariat avec la Mission Locale			Direction DL/PEEJ	CCAS	X	X	X	X	X	Nombre de permanences Mission Locale. Nombre de jeunes orientés via ce partenariat. Retour qualitatif des partenaires (entretiens, bilans)
		1.4	Faire évoluer les pratiques en termes de communication // Aller – vers	1.4.1	Maintien des interventions hors les murs et dans les établissements scolaires			Direction PEEJ	Autres services de la ville et partenaires	X	X	X	X	X	Nombre d'interventions dans les établissements scolaires et hors les murs. Nombre de jeunes rencontrés via ces actions.
		1.5	Continuer à Faire connaitre l'AJA sur le territoire et son offre d'accompagnement	1.5.1	Participation à divers réseaux (parentalité, emploi, promeneurs du net)			Direction PEEJ		X	X	X	X	X	Nombre de réseaux investis. Nombre de réunions et d'actions menées dans ces cadres.
				1.5.2	Mise en place d'actions co-portées (AJA et autres services de la Ville)			Direction PEEJ	Autres services de la ville et partenaires	X	X	X	X	X	Nombre d'actions menées en partenariat avec d'autres services. Diversité des thématiques abordées.